

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

**PROGRAMME COMMUNAL DE**  
**DEVELOPPEMENT RURAL**  
**AGENDA 21 LOCAL**

**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE**  
**DE LA COMMUNE DE WANZE**

**Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

**Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

**Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

**Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010



# **TABLE DES MATIERES**

MISE EN GARDE	10
SIGLES ET ABREVIATION	11
GLOSSAIRE	15
LISTE DES CARTES	16
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	17
SITES INTERNET	20
1. PRESENTATION SUCCINCTE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE	21
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE	22
1.1.1 Situation	22
1.1.2 Approche historique	23
1.1.3 Les villages et hameaux	26
2. RÉPARTITION DES FONCTIONS SUR LE TERRITOIRE	30
2.1 REMARQUES GÉNÉRALES	31
2.2 RÉPARTITION DES FONCTIONS NON BÂTIES	33
2.2.1 Agriculture	33
2.2.2 Forêt	33
2.2.3 Carrières, anciennes carrières, rochers	33
2.2.4 Plans d'eau	34
2.3 RÉPARTITION DES FONCTIONS BÂTIES	35
2.3.1 Résidentiel	35
2.3.2 Artisanal et Industriel	35
2.3.3 Equipement communautaire	35
2.3.4 Commerce	36
2.4 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE	37
3. L'ENVIRONNEMENT BÂTI, LES PLANS RÉGLEMENTAIRES, LES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT	38
3.1 LE PLAN DE SECTEUR	39
3.1.1 Zones destinées à l'urbanisation	40
3.1.2 Autres zones : Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)	41
3.1.3 Zones non-destinées à l'urbanisation	42
3.1.4 Autres inscriptions au plan de secteur	44
3.1.5 Révisions du plan de secteur	46
3.1.6 Révision provisoire du plan de secteur	46
3.2 PATRIMOINE PUBLIC	47
3.3 LOTISSEMENTS	47
3.4 PATRIMOINE ET SITES ARCHÉOLOGIQUES	49
3.4.1 Biens immobiliers classés	49
3.4.2 Zones de protection	49
3.4.3 Patrimoine monumental de Belgique	50
3.4.4 Sites archéologiques	50

<b>3.5</b>	<b>LE SCHEMA DE STRUCTURE</b>	<b>50</b>
<b>3.6</b>	<b>LES RÈGLEMENTS</b>	<b>50</b>
3.6.1	Règlement communal d'urbanisme	50
3.6.2	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	51
<b>3.7</b>	<b>PLAN COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>51</b>
<b>3.8</b>	<b>PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ</b>	<b>51</b>
<b>3.9</b>	<b>PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE</b>	<b>52</b>
<b>3.10</b>	<b>REMEMBREMENT</b>	<b>52</b>
<b>3.11</b>	<b>SITE À RÉAMÉNAGER (SAR)</b>	<b>52</b>
<b>3.12</b>	<b>SITE DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>53</b>
<b>3.13</b>	<b>RÉNOVATION URBAINE</b>	<b>53</b>
<b>3.14</b>	<b>REVITALISATION URBAINE</b>	<b>53</b>
<b>3.15</b>	<b>SITE SEVESO</b>	<b>53</b>
<b>3.16</b>	<b>TERRILS</b>	<b>53</b>
<b>3.17</b>	<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>54</b>
<b>4.</b>	<b>L'ENVIRONNEMENT NATUREL</b>	<b>55</b>
<b>4.1</b>	<b>CADRE GÉOLOGIQUE ET PÉDOLOGIQUE</b>	<b>56</b>
4.1.1	Géologie	56
4.1.2	Pédologie	57
<b>4.2</b>	<b>RESSOURCES MINÉRALES DU SOUS-SOL</b>	<b>58</b>
<b>4.3</b>	<b>PHÉNOMÈNES KARSTIQUES</b>	<b>58</b>
<b>4.4</b>	<b>HYDROGÉOLOGIE ET HYDROLOGIE</b>	<b>59</b>
4.4.1	Captages et zones de prévention	59
4.4.2	Situation hydrographique	60
<b>4.5</b>	<b>STATUT JURIDIQUE DES COURS D'EAU</b>	<b>62</b>
<b>4.6</b>	<b>ZONES INONDABLES</b>	<b>63</b>
<b>4.7</b>	<b>PCDN</b>	<b>64</b>
<b>4.8</b>	<b>MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>64</b>
<b>4.9</b>	<b>ZONES ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE PROTÉGÉS</b>	<b>64</b>
4.9.1	Réserves naturelles	64
4.9.2	Zones Natura 2000	64
4.9.3	Zones Humides d'Intérêt Biologique	64
4.9.4	Arbres et haies remarquables	64
<b>4.10</b>	<b>SITES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE</b>	<b>65</b>
4.10.1	Sites de grand intérêt biologique (S.G.I.B.)	65
4.10.2	Sites d'intérêt biologique	65

4.10.3	Combles et clochers	66
4.10.4	Gestion écologique des bords de route	66
4.10.5	Contrat Rivière « Mehaigne »	67
<b>4.11</b>	<b>PARC NATUREL DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE</b>	<b>69</b>
<b>4.12</b>	<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>71</b>
4.12.1	Eoliennes	71
4.12.2	Panneaux photovoltaïques	71
4.12.3	Energie hydro-électrique	71
<b>4.13</b>	<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>72</b>
<b>5.</b>	<b>LA STRUCTURE PAYSAGÈRE</b>	<b>73</b>
<b>5.1</b>	<b>UN PEU D'HISTOIRE</b>	<b>74</b>
<b>5.2</b>	<b>CONTEXTE PAYSAGER ACTUEL</b>	<b>75</b>
5.2.1	Les espaces non bâtis	75
5.2.2	L'habitat	75
5.2.3	Les infrastructures routières, ferroviaires, techniques et industrielles	77
<b>5.3</b>	<b>LES UNITÉS PAYSAGÈRES</b>	<b>79</b>
5.3.1	La vallée de la Meuse	79
5.3.2	Les plateaux hesbignons	80
5.3.3	La vallée de la Mehaigne	81
<b>5.4</b>	<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>84</b>
<b>6.</b>	<b>DEMOGRAPHIE</b>	<b>85</b>
<b>6.1</b>	<b>POPULATION</b>	<b>86</b>
6.1.1	Population totale	86
6.1.2	La population par ancienne commune	88
<b>6.2</b>	<b>MOUVEMENTS DE LA POPULATION</b>	<b>90</b>
<b>6.3</b>	<b>CLASSES D'ÂGES</b>	<b>91</b>
6.3.1	Pyramide des âges de la Commune	91
6.3.2	Population de la commune par classes d'âges	92
6.3.3	Evolution de la population par classe d'âges	93
6.3.4	Coefficient de dépendance	95
6.3.5	Coefficient de vieillissement	96
<b>6.4</b>	<b>POPULATION ÉTRANGÈRE</b>	<b>98</b>
<b>6.5</b>	<b>LES MÉNAGES</b>	<b>100</b>
6.5.1	Nombre et structure des ménages	100
6.5.2	Evolution de la structure des ménages	101
<b>6.6</b>	<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>102</b>
<b>7.</b>	<b>L'EMPLOI</b>	<b>103</b>
<b>7.1</b>	<b>DEMANDE D'EMPLOI</b>	<b>104</b>
<b>7.2</b>	<b>STRUCTURE DE L'EMPLOI</b>	<b>106</b>
7.2.1	Emploi salarié	107

7.2.2	Emploi indépendant	109
<b>7.3</b>	<b>TAUX D'EMPLOI LOCAL</b>	<b>111</b>
<b>7.4</b>	<b>STRUCTURE DES REVENUS</b>	<b>112</b>
7.4.1	Revenu moyen par habitant	112
7.4.2	Revenu moyen par déclaration	113
<b>7.5</b>	<b>LES STRUCTURES D'AIDE À L'EMPLOI</b>	<b>114</b>
7.5.1	Maison de l'Emploi	114
7.5.2	Agence Locale pour l'Emploi (ALEm)	114
<b>7.6</b>	<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS DE LA COMMUNE</b>	<b>116</b>
<b>8.</b>	<b>L'ÉCONOMIE LOCALE</b>	<b>117</b>
<b>8.1</b>	<b>PÔLES D'EMPLOIS</b>	<b>118</b>
<b>8.2</b>	<b>AGRICULTURE</b>	<b>119</b>
8.2.1	Aptitudes des sols	119
8.2.2	Surface agricole utilisée	119
8.2.3	Faire valoir direct	120
8.2.4	Nombre d'exploitations agricoles et horticoles	121
8.2.5	Productions animales	121
8.2.6	Productions végétales	122
8.2.7	Productions horticoles	124
8.2.8	Emplois agricoles et horticoles	124
8.2.9	Age et succession des chefs d'exploitation	125
<b>8.3</b>	<b>FORET</b>	<b>126</b>
<b>8.4</b>	<b>CARRIÈRE</b>	<b>127</b>
<b>8.5</b>	<b>SECTEUR INDUSTRIEL</b>	<b>128</b>
8.5.1	La Raffinerie Tirlemontoise	128
8.5.2	BioWanze	128
8.5.3	Fresh Meals - Vamos	129
8.5.4	Avieta	129
<b>8.6</b>	<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>130</b>
8.6.1	Professions libérales	130
8.6.2	Commerces et PME	130
<b>8.7</b>	<b>TOURISME</b>	<b>131</b>
8.7.1	Remarques générales	131
8.7.2	Hébergement et restauration	131
8.7.3	Offre touristique	132
8.7.4	Circuits de randonnées	133
8.7.5	Projet de création d'un golf	133
<b>8.8</b>	<b>SYNTHÈSE DE PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>134</b>
<b>9.</b>	<b>LES BESOINS ET SERVICES SOCIAUX</b>	<b>135</b>
<b>9.1</b>	<b>CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE (CPAS)</b>	<b>136</b>
9.1.1	Organisation du CPAS	136
9.1.2	Les missions du CPAS	136
9.1.3	Le CPAS en quelques chiffres	139
9.1.4	Le projet pilote des synergies Commune / CPAS	139

<b>9.2</b>	<b>ENFANCE</b>	<b>140</b>
9.2.1	Service public	140
9.2.2	Service privé	140
<b>9.3</b>	<b>JEUNESSE</b>	<b>141</b>
9.3.1	La maison de quartier du Tourniquet	141
9.3.2	La maison des jeunes	141
9.3.3	Accueil Temps libre	142
9.3.4	Réussir à l'école	143
9.3.5	Cyber-public de Wanze	143
<b>9.4</b>	<b>PERSONNES AGEES</b>	<b>144</b>
<b>9.5</b>	<b>SANTE</b>	<b>144</b>
<b>9.6</b>	<b>LE PLAN DE COHESION SOCIALE</b>	<b>145</b>
<b>9.7</b>	<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>146</b>
<b>10.</b>	<b>LE LOGEMENT</b>	<b>147</b>
<b>10.1</b>	<b>REMARQUES GENERALES</b>	<b>148</b>
<b>10.2</b>	<b>NOMBRE DE LOGEMENTS</b>	<b>148</b>
<b>10.3</b>	<b>ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS</b>	<b>149</b>
<b>10.4</b>	<b>INSALUBRITÉ</b>	<b>150</b>
<b>10.5</b>	<b>TYPES DES LOGEMENTS</b>	<b>151</b>
<b>10.6</b>	<b>LOTISSEMENTS</b>	<b>152</b>
<b>10.7</b>	<b>LOGEMENTS PUBLICS</b>	<b>153</b>
<b>10.8</b>	<b>LES RÉSIDENCES SECONDAIRES</b>	<b>154</b>
<b>10.9</b>	<b>PERMIS D'URBANISME</b>	<b>155</b>
<b>10.10</b>	<b>COÛT DES LOGEMENTS ET TERRAINS À BÂTIR</b>	<b>156</b>
<b>10.11</b>	<b>PROGRAMME COMMUNAL D' ACTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT 2009-2010 (PLAN D' ANCRAGE COMMUNAL)</b>	<b>158</b>
<b>10.12</b>	<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES SUR LA COMMUNE</b>	<b>160</b>
<b>11.</b>	<b>MOBILITÉ ET RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT</b>	<b>161</b>
<b>11.1</b>	<b>LES VOIRIES</b>	<b>162</b>
11.1.1	Voiries régionales	162
11.1.2	Voiries communales	163
11.1.3	Communications vicinales	163
11.1.4	Chemins de grande communication (C.G.C.)	163
11.1.5	Voies lentes	163
11.1.6	Agglomérations	164
<b>11.2</b>	<b>LE PROJET ECOVOITURAGE</b>	<b>166</b>

<b>11.3 ACCIDENTS ET ENDROITS DANGEREUX</b>	<b>167</b>
11.3.1 Le réseau des RN sur la commune de Wanze	167
11.3.2 Le réseau des routes communales	168
<b>11.4 TRANSPORT FLUVIAL</b>	<b>170</b>
<b>11.5 TRANSPORTS EN COMMUN</b>	<b>171</b>
11.5.1 TEC	171
11.5.2 Transport ferroviaire	172
<b>11.6 PROMENADES BALISÉES</b>	<b>173</b>
<b>11.7 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>174</b>
<b>12. LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES ET LES SERVICES PUBLICS</b>	<b>175</b>
<b>12.1 LISTE DES IMPÉTRANTS</b>	<b>176</b>
<b>12.2 DÉCHETS</b>	<b>177</b>
<b>12.3 EGOUTTAGE</b>	<b>178</b>
<b>12.4 STATION D'ÉPURATION</b>	<b>179</b>
<b>12.5 POSTE</b>	<b>180</b>
<b>12.6 SERVICE INCENDIE</b>	<b>180</b>
<b>12.7 POLICE</b>	<b>181</b>
<b>12.8 CULTE</b>	<b>182</b>
<b>12.9 ENSEIGNEMENT</b>	<b>183</b>
<b>12.10 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>185</b>
<b>13. LES INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS</b>	<b>186</b>
<b>13.1 CULTURE ET LOISIRS</b>	<b>187</b>
13.1.1 Remarques générales	187
13.1.2 La lecture publique	187
13.1.3 Le centre culturel	189
Groupements associés au Centre culturel :	190
13.1.4 Les fêtes et événements annuels sur la commune	191
13.1.5 Loisirs	191
<b>13.2 SPORT</b>	<b>192</b>
13.2.1 Infrastructures	192
13.2.2 Clubs et associations	193
13.2.3 Evènements	193
<b>13.3 ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS</b>	<b>195</b>
13.3.1 Groupements patriotiques	195
13.3.2 Amicale des pensionnés et groupements des 3X20	195
13.3.3 Associations à vocation sociale	196
13.3.4 L'aide au développement	196
13.3.5 Confrérie des Chevaliers de l'Ordre des Escargots de Bétonval	197



<b>13.4</b>	<b>EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS</b>	<b>198</b>
<b>13.5</b>	<b>CANAUX D' INFORMATION</b>	<b>199</b>
<b>13.6</b>	<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS ET FAIBLESSES DE LA COMMUNE</b>	<b>201</b>
<b>14.</b>	<b>LA GESTION COMMUNALE</b>	<b>202</b>
<b>14.1</b>	<b>INSTITUTIONS COMMUNALES</b>	<b>203</b>
14.1.1	Collège	203
14.1.2	Conseil Communal	204
14.1.3	Commissions	205
14.1.4	Comités d'accompagnement	207
14.1.5	Conseil Consultatif des Aînés de Wanze (CCAW)	207
<b>14.2</b>	<b>ADMINISTRATION COMMUNALE</b>	<b>208</b>
<b>14.3</b>	<b>RÈGLEMENTS COMMUNAUX</b>	<b>208</b>
<b>14.4</b>	<b>PROPRIÉTÉS PUBLIQUES</b>	<b>209</b>
<b>14.5</b>	<b>PROGRAMME TRIENNAL</b>	<b>211</b>
14.5.1	Programme proposé pour 2010	211
14.5.2	Programme proposé pour 2011	212
14.5.3	Programme proposé pour 2012	212
<b>14.6</b>	<b>DYNAMIQUES COMMUNALES</b>	<b>213</b>
<b>14.7</b>	<b>INTERCOMMUNALES</b>	<b>214</b>
<b>14.8</b>	<b>BUDGET COMMUNAL</b>	<b>215</b>
14.8.1	Budget ordinaire	215
14.8.2	Budget extraordinaire	216
<b>14.9</b>	<b>TAXES COMMUNALES</b>	<b>218</b>
<b>14.10</b>	<b>PRIMES COMMUNALES</b>	<b>219</b>
<b>15.</b>	<b>AGENDA 21 LOCAL</b>	<b>220</b>
<b>15.1</b>	<b>PROPOSITION D' INDICATEURS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN AGENDA 21</b>	<b>221</b>
<b>15.2</b>	<b>INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>221</b>
<b>15.3</b>	<b>INDICATEURS SOCIAUX</b>	<b>223</b>
<b>15.4</b>	<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES</b>	<b>225</b>
<b>16.</b>	<b>PRESENTATION SUCCINCTE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE</b>	<b>226</b>

## **MISE EN GARDE**

Les longueurs ainsi que les superficies mentionnées dans ce rapport sont calculées avec le logiciel système d'information géographique Arcgis 9.2 sauf contre-indication. La précision des valeurs est influencée par différents facteurs, notamment :

- Projection et précision de la carte I.G.N. à 1/10 000
- Problèmes de généralisation et de représentation du fond I.G.N. à 1/10 000
- Echelle et précision des documents de références
- Précision de la digitalisation

C'est pourquoi, nous précisons aux lecteurs que les longueurs et les superficies citées ont une valeur indicative.

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

Are	are(s) (100 m <sup>2</sup> )
art.	article
A.D.E.R.	Agence de Développement d'Economie Régionale
A.D.L.	Agence de Développement Local
A.G.W.	Arrêté du Gouvernement Wallon
A.I.D.E.	Association Intercommunale pour le Démergement Et l'Épuration des communes de la province de Liège
A.I.S.	Agence Immobilière Sociale
A.L.E.	Agence Locale pour l'Emploi
A.L.G.	Association Liégeoise du Gaz
A.R.	Arrêté Royal
A.R.W.	Arrêté Régional Wallon.
A.S.B.L.	Association Sans But Lucratif
BEF	Francs Belges
Ca	Centiare(s) (1 m <sup>2</sup> )
C.A.	Chiffres absolus
C.C.A.T.M.	Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
C.G.C.	Chemin de Grande Communication
C.I.L.E.	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
C.R.A.T.	Commission Régionale de l'Aménagement du Territoire
C.R.I.E.	Centre Régional d'Initiation à l'Environnement
C.R.M.S.F.	Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles
C.R.W.	Conseil Régional Wallon
C.P.A.S.	Centre Public d'Aide Social
C.P.D.T.	Conférence Permanente pour le Développement Territorial
C.W.A.T.U.P.E	Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
C.W.A.C.	Centre Wallon d'Animation et de Coopération
C.W.E.D.D.	Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable
C.W.E.P.S.S.	Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains
D.G.A.T.L.P.	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (devenue DGO4)
D.G.A.R.N.E.	Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (idem SPW DGO3)
D.G.O.1.	Direction Générale des Routes et Bâtiments (anciennement MET)
D.G.O.2.	Direction Générale de la mobilité et des Voies Hydrauliques
D.G.O.3.	Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (anciennement DGRNE)
D.G.O.4.	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (anciennement DGATLP)
D.G.O.5.	Direction Générale des Pouvoirs Locaux, de l'action

	sociale et de la santé
D.G.P.L.	Direction Générale des Pouvoirs Locaux (devenue DGO5)
D.N.F.	Division (Département) de la Nature et des Forêts
D.P.	Députation Permanente
D.P.A.	Direction de la Prévention et des Autorisations
E.R.W.	Exécutif Régional Wallon
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FOREM	Office communautaire régional de la FORMation professionnelle et de l'Emploi
F.R.B.	Fondation Roi Baudouin
F.S.A.Gx	Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux
F.S.P.F.B.	Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique
F.S.P.E.S.B.	Fédération des Sociétés de Pêche de l'Est et du Sud de la Belgique
F.U.L.	Fondation Universitaire Luxembourgeoise
G.R.	Grande Randonnée (sentier de)
Ha	Hectare(s)
H.B.M.	Habitations Bon Marché
horeca	hôtels, restaurants, cafés
H.T.	Haute Tension
I.B.	Indice Biotique
I.B.G.	Indice Biologique Global
I.G.N.	Institut Géographique National
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
I.H.E.	Institut d'Hygiène et d'Epistémologie
I.L.A.	Initiative Locale d'Accueil
I.N.A.S.T.I.	Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
INFRABEL	Société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge (anciennement SNCB)
I.N.S.	Institut National des Statistiques
I.R.S.I.A.	Institut de Recherches Scientifiques sur l'Industrie et l'Agriculture
I.R.S.N.B.	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
km	kilomètre(s)
kilovolt(s)	
L.E.A.D.E.R.	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.
m	mètre(s)
M.B.	Moniteur Belge
M.E.T.(W)	Ministère de l'Equipement et des Transports (Wallon) (idem SPW DGO1)

MNT	Module Numérique de Terrain
M.R.W.	Ministère de la Région wallonne (devenu SPW)
M.T.	Moyenne Tension
N	Zone Naturelle (plan de secteur)
N.A.C.E.	Nomenclature des Activités Economiques des Communautés Européennes
N.B.N.	Normes Belges Normalisées
p	page
P	Plan de Parc (plan de secteur)
P.A.C.	Politique Agricole Commune
P.A.S.H.	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
P.C.A.	Plan Communal d'Aménagement
P.C.A.D.	Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (actuellement PCAR)
P.C.A.R.	Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (anciennement PCAD)
P.C.D.N.	Plan Communal de Développement de la Nature
P.C.D.R	Programme Communal de Développement Rural
P.C.G.E.	Plan Communal Général d'Egouttage
P.D.R.	Plan de Développement Rural
P.I.C.C.	Projet Informatique de Cartographie Continue
P.I.C.H.E.	Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique (plan de secteur)
P.I.P.	Périmètre d'Intérêt Paysager (plan de secteur)
P.M.E.	Petite et Moyenne Entreprise
P.P.A.	Plan Particulier d'Aménagement (actuellement P.C.A.)
P.P.N.C.	Plans Photographiques Numériques Communaux
pt(s)	points
RAVeL	Réseau Autonome de Voies Lentes
RCU	Règlement Communal d'Urbanisme
RESI	Réseau Interurbain
R.G.B.S.R.	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
R.G.B/Z.P.U.	Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme
R.G.G.	Réseau à Grand Gabarit
R.I.S.	Revenu d'Intégration Sociale
R.N.	Route Nationale
R.N.O.B.	Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique
R.P.	Route Provinciale
R.O.I.	Règlement d'Ordre Intérieur
R.R.U.	Règlement Régional d'Urbanisme
R.U.E.	Rapport Urbanistique et Environnemental
R.W.	Région wallonne
S.A.	Société Anonyme
S.A.E.D.	Site d'Activité Economique Désaffecté devenu SAR
S.A.R.	Site à Réaménager (anciennement SAED)
S.C.	Site Classé
S.C.R.L.	Société Coopérative à Responsabilité Limitée
SETHY	Service d'ETudes HYdrologiques

S.I.	Syndicat d'Initiative
S.I.G.	Système d'Information Géographique
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belge (devenue SNCB Holding ou Infrabel)
S.P.G.E.	Société Publique de Gestion de l'Eau
S.P.I.+	Agence de Développement Economique de la Province de Liège
S.P.W.	Service Public de Wallonie
S.S.C.	Schéma de Structure Communal
S.T.P.	Service Technique Provincial
T.E.C.	Transports En Commun
U.B.S.	Union Belge de Spéléologie
U.C.L.	Université Catholique de Louvain (Louvain-La-Neuve)
U.L.B.	Université Libre de Bruxelles
ULg.	Université de Liège
uvp	Unité de voiture particulière
v	volt(s)
Z.A.C.C.	Zone d'Aménagement Communal Concerté (anciennement ZAD ou zones d'extension d'habitat au plan de secteur)
Z.A.D.	Zone d'Aménagement Différé (devenue ZACC)
Z.H.I.B.	Zone Humide d'Intérêt Ecologique
Z.I.P.	Zone d'Intérêt Paysager (actuellement P.I.P)

## GLOSSAIRE

LITHOLOGIE : Etude des caractéristiques physico-chimiques des roches et des conditions dans lesquelles elles se sont formées.

POPP P.C. : Ingénieur géographe, ancien contrôleur du cadastre, qui dressa l'atlas cadastral de Belgique dès le début de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

RADIOCONCENTRIQUE (plan): Plan d'une agglomération dont les voies, rayonnant en étoile à partir d'un point, sont reliées entre elles par des artères concentriques.

TIGE : Bombement allongé correspondant aux bancs de psammites résistants (géologie, morphologie).

VIAIRE : Relatif aux voies de communications.

## **LISTE DES CARTES**

1. Carte « situation »
2. Carte « occupation du sol »
3. Carte « infrastructure - bâti »
4. Carte « patrimoine public »
5. Carte « environnement - paysage - sols »
6. Carte « mobilité - services - économie »
7. Carte « plan de secteur »



## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ADESA. 2010. Inventaire des zones d'intérêt paysager du Brabant wallon, Ministère de l'Aménagement du Territoire.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WANZE. Renseignements obtenus concernant entre autres la démographie, les voiries, les plans communaux d'aménagements, les permis d'extraction, les cours d'eau, la gestion communale, le budget communal.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORETS 1978. Les arbres remarquables de Belgique.

CAP RURALITE, Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité concernant les ménages et le logement.

CARMEUSE concernant les activités de carrière et la mise en valeur du patrimoine naturel sur la carrière Carmeuse

CHALON J. 1902. Mille cent trente arbres remarquables de Belgique, Namur.

COMMISSION WALLONNE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS. Atlas du karst wallon; Province de Namur.

fh & associés scprl architectes urbanistes 2003. Schéma de structure et règlement communal d'urbanisme de la commune de Wanze

INASEP SCRL. 1998. Plan Communal Général d'Egouttage, cartes.

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE (INS) concernant la démographie, les ménages, le logement.

INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCES SOCIALES POUR LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (INASTI) concernant les travailleurs indépendants.

MAISON DU TOURISME BURDINALE MEHAIGNE, renseignements concernant l'offre touristiques, l'hébergement, la restauration.

MINISTERE DE LA CULTURE FRANCAISE. Le patrimoine monumental de la Belgique. Liège. Arrondissement de Liège.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE (D.G.P.L.). Plans photographiques numériques communaux.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE 1998. Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. (octobre 2003) Inventaires des sites archéologiques

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. 2003 Localisation exacte des prises d'eau souterraines.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) - Atlas de la Wallonie, Namur, 2<sup>ème</sup> édition, 2003

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement. Les zones Natura, 2000

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE. Relevé des captages présents sur la commune de Wanze

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement - DEJONGHE L. (2001). Guide de lecture des cartes géologiques de Wallonie, 2ème édition, 50 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement. Etat de l'Environnement wallon. Editions 1993, 1994, 2000.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (1995). L'entretien écologique des bords de route, 15 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement - FAIRON J., BUSCH E., PETIT T., SCHUITEN M. (1995). Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments, 89 p.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE - Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (1997). Communes et biodiversité, 121 p.

Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. 1994. Carte du réseau routier à grand gabarit à l'échelle 1/300 000.

Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. 2002. Recensement de la circulation.

Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. 2002. Statistiques relatives aux accidents.

ONCLINCX F., TANGHE M., GALOUX A., WEISSEN F. (1987). La carte des territoires écologiques de la Wallonie. REVUE BELGE DE GEOGRAPHIE, fascicules 1-2, pp 51 à 59 + carte.

PARC NATUREL DES VALLEES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE concernant les activités du parc naturel.

PORT AUTONOME DE LIEGE, concernant les activités du port de Statte.

RAFFINERIE TIRLEMONTAISE concernant les activités de la Raffinerie et de l'usine BioWanze.

SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE. Archives des cartes géologiques n°145, 156 et 157.

SERVICE GEOLOGIQUE DE BELGIQUE (1901): Carte géologique de la Belgique (1/40000), planche de Gesves-Ohey 156.

SPE-luminus : <http://www.spe.be>

UNIVERSITE DE LIEGE - LABORATOIRE DE GEOLOGIE ET DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE (1976). Géomorphologie de la Belgique, 224p.

ZONE DE POLICE MEUSE HESBAYE, Renseignements obtenus concernant les comptages, la vitesse et la sécurité.

## SITES INTERNET

[www.wanze.be](http://www.wanze.be)

[www.forem.be](http://www.forem.be)

[www.capru.be](http://www.capru.be)

[www.ins.be](http://www.ins.be)

[www.lesmaisonderepos.be](http://www.lesmaisonderepos.be)

[www.wanzeco.net](http://www.wanzeco.net)

[www.carmeuse.be](http://www.carmeuse.be)

[www.carrieredevinalmont.be](http://www.carrieredevinalmont.be)

[www.spge.be](http://www.spge.be)

[www.terbeke.be](http://www.terbeke.be)

[www.avieta.be](http://www.avieta.be)

[www.tiensegroup.com](http://www.tiensegroup.com)

[www.infotec.be](http://www.infotec.be)

[www.sncb.be](http://www.sncb.be)

[www.liege.port-autonome.be](http://www.liege.port-autonome.be)

[spw.wallonie.be](http://spw.wallonie.be)

[mrw1.wallonie.be](http://mrw1.wallonie.be)

[carto1.wallonie.be](http://carto1.wallonie.be)

[cpdt.wallonie.be](http://cpdt.wallonie.be)

[ravel.wallonie.be](http://ravel.wallonie.be)

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

# **1. PRESENTATION SUCCINCTE DES** **PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA** **COMMUNE**

## **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

## **Auteur de projet**

fh & associés sprl  
société civile multiprofessionnelle d'architectes et d'urbanistes  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be

## **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

## **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

# 1.1 Présentation générale de la commune

## 1.1.1 Situation

Située en Wallonie, dans la vallée de la Meuse, entre Liège et Namur et à proximité de la ville de Huy, la commune de Wanze fait partie de l'arrondissement de Huy.

Les communes limitrophes sont :

- à l'Ouest : les communes de Héron et Burdinne
- à l'Est : les communes de Villers-le-Bouillet et Amay
- au Sud : la ville de Huy
- au Nord : la commune de Braives



A l'exception des villages de Wanze et d'Antheit, la commune est principalement rurale et composée de quelques gros villages et de divers petits hameaux.

## **1.1.2 Approche historique**

Les informations présentées ci-après sont issues pour partie du Schéma de Structure Communal de Wanze (2003).

### **WANZE:**

Wanze fait partie primitivement du comté de Moha cédé au 13<sup>ème</sup> siècle au Prince Evêque de Liège. Ce vieux mot signifie terrain marécageux. La première mention du village date des environs de 1127. Possession directe du domaine du Prince Evêque, elle possède une haute Cour de Justice dont la juridiction s'étend grosso-modo sur toutes les communes ayant appartenu primitivement au comté de Moha.

Wanze vit principalement de l'agriculture. Au 19<sup>ème</sup> siècle vient s'ajouter l'exploitation de la houille, industrie qui occupe 40 ouvriers à la fin du régime français.

En 1812, la première sucrerie belge est installée (Raffinerie Tirlemontoise). Elle est la plus importante d'Europe à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et entraîne une forte immigration. En 1947, elle emploie encore 240 ouvriers.

En décembre 2008, l'usine BioWanze est mise en service à côté de la Raffinerie Tirlemontoise, spécialisée dans la production du bioéthanol. Elle emploie quelques 120 personnes.

### **ANTHEIT:**

Le site d'Antheit est occupé dès l'époque néolithique, les Romains y établirent une garnison et une colonie ; le nom de la paroisse apparaît en 1146, le village dépendait de la Cour de Justice de Wanze et il fut donné en 1225 à l'Evêque de Liège. Les habitants doivent subir une série interminable de guerres. Durant les guerres de Louis XIV, Antheit doit loger les troupes françaises (1694).

L'abbaye du Val-Notre-Dame, située sur le territoire d'Antheit, est fondée en 1209 par le comte Albert de Moha en faveur de Cisterciens de Villers en Brabant et des Augustins de Flône. Vendue comme bien national en 1797, elle fut rachetée en 1901 par les religieuses de l'Assomption qui l'occupent toujours.

La vigne est cultivée à Antheit du 9<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> siècle. Les richesses du sous-sol sont exploitées dès 13<sup>ème</sup> siècle ; on y extrait l'alun, la houille (en 1819 on compte 50 ouvriers occupés dans ce secteur). La dernière exploitation ferme ses portes à Mâle Semaine en 1908.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la principale industrie est celle du zinc (900 ouvriers); sa prospérité amène un fort accroissement de la

population, mais la récession des années 30 l'oblige à fermer ses portes.

D'après le recensement de 1970, les carrières et les fonderies sont avec l'agriculture les principales ressources de l'ancienne commune d'Antheit. De nos jours ne subsiste que l'activité agricole.

#### BAS-OHA:

Le site est occupé dès l'époque romaine. Puis les Francs s'y installent à leur tour ; témoin : la découverte d'un cimetière aux environs du hameau de Java.

En 1157, le nom de la commune est cité pour la première fois.

Lors de la réorganisation paroissiale qui suit le concordat, Bas-Oha, Lamalle et Java sont rattachés à la paroisse de Moha dans le doyenné de Couthuin. Bas-Oha ne récupère son autonomie paroissiale qu'en 1835.

Une grande partie du territoire actuel de la commune dépendait de l'ancien comté de Moha. Avant la cession de celui-ci à la Principauté de Liège au 13<sup>ème</sup> siècle, le village possédait une Cour Foncière nommée par le Prince Evêque. Quant aux hameaux de Java et Lamalle, ils étaient du ressort de la Cour féodale de Wanze.

Jusqu'à l'époque française, le village vit exclusivement d'agriculture. Les exploitations du minerai de fer et de la houille débutent au 19<sup>ème</sup> siècle et provoquent une forte immigration. En 1947 une industrie de minéraux non métalliques occupe encore 73 personnes. D'après le recensement de 1970, l'extraction emploie encore 15 ouvriers et l'industrie de transformation 41. Actuellement toutes ces activités sont arrêtées.

En 1983, on dénombrait encore une fabrique d'objets d'étain de caractère artisanal qui occupait 27 personnes, fermée aujourd'hui.

#### HUCCORGNE:

Le site est occupé dès le paléolithique moyen, mais l'histoire du village n'est connue qu'à partir de 1210. Huccorgne a probablement fait partie du comté de Moha et a appartenu ensuite à la manse épiscopale, dépendant de la Cour de Justice de Wanze.

En 1718, le Prince Evêque cède ses droits seigneuriaux à la Baronne de Berlaimont. Le territoire actuel de Huccorgne comprend également la terre de Famelette. La forteresse de Fosseroule qui s'élevait également sur le territoire de Huccorgne relève en fief de la Cour féodale de Liège.

Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, le village ne vit que de l'agriculture. C'est à cette époque que sont ouvertes les premières carrières de pierre de taille. On y exploite également le minerai de fer, mais ces industries ont aujourd'hui fermé leurs portes. A l'heure actuelle on cultive principalement les céréales.



## MOHA:

Le chef-lieu du comté se serait formé au 9<sup>ème</sup> siècle ou au 10<sup>ème</sup> siècle entre la Meuse et la Mehaigne.

La première mention du comté de Moha date de 1059. Au début du 13<sup>ème</sup> siècle, le comté est donné à l'église de Liège, après l'extinction de la lignée masculine des Moha. Cette donation est confirmée par le Pape en 1225.

Le comté de Moha possède une Cour de Justice qui siège à Wanze, qu'il conserve après son annexion à la principauté. Il s'y élève également une forteresse qui sera rasée par les Hutois en 1376 et jamais reconstruite.

Dès le 14<sup>ème</sup> siècle, le plomb et l'argent sont exploités, mais rapidement abandonnés.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les sous-sols sont de nouveau exploités : plomb, houille et pierres. Les carrières de pierre qui existent déjà sous le régime français sont exploitées sur une plus large échelle et on y adjoint une série de pierres et fours à chaux. Ces nouvelles industries entraînent une forte immigration. Ces carrières sont toujours exploitées à ce jour mis à part L'exploitation de la houille qui prend fin à la seconde guerre mondiale.

## VINALMONT:

Le village est mentionné pour la première fois en 1137. On suppose que la localité tire son nom des vignes cultivées autrefois. Vinalmont est rattaché à la principauté de Liège au 13<sup>ème</sup> siècle et dépend également de la Cour de justice de Wanze.

Wanzoul est rattaché à l'église de Vinalmont en 1572 et cet état de choses subsiste encore de nos jours. Le village est dévasté en 1568, les français y établissent leur camp.

Le village vit surtout d'agriculture (céréales, betteraves sucrières). Avant la révolution, on y exploite des mines de houille et des carrières calcaires. A cette époque on dénombre 7 carrières et charbonnages, des briqueteries.

De nos jours, seule une carrière reste ouverte et emploie moins de 10 personnes.

### **1.1.3 Les villages et hameaux**

Les informations présentées ci-après sont également issues du Schéma de Structure Communal de Wanze.

#### **WANZE:**

Situé à +/- 1 km de Huy, Wanze a un caractère résidentiel et est considéré comme banlieue de Huy, traversé par la Meuse dans ses derniers méandres. Il comprend les hameaux de Vieille Hesbaye et Petite Wanze.

Une partie du territoire présente aussi un caractère industriel, de par la présence de deux importantes entreprises : la Raffinerie Tirlemontoise (communément appelée la « Sucrerie » de Wanze) et l'usine BioWanze (usine de production de bioéthanol, gluten). Des entreprises horticoles et divers commerces sont en outre établis le long de la chaussée de Tirlemont et de la chaussée de Wavre.

Bâtiments ou ensembles remarquables du village : l'ancien prieuré (18<sup>ème</sup> siècle), la Chapelle Notre Dame de la Délivrance (18<sup>ème</sup> siècle), l'église St. Marie-Madeleine (19<sup>ème</sup> siècle). Quelques ensembles architecturaux sont encore à signaler rue de la Vieille Hesbaye et rue Smal, un ancien relais de poste sur la chaussée de Wavre (18<sup>ème</sup> siècle).

#### **ANTHEIT:**

Situé à +/- 3 km de Huy, Antheit compte plusieurs hameaux : Champia, Mâle Semaine, Leumont, Pâturage. Tous ces hameaux sont liaisonnés par des cordons de zones d'habitat continu.

Territoire très étendu, Antheit se dessine de façon particulière. En passant par les lieux-dits de Corphalie, Leumont, ses limites contournent quasiment toute la partie Nord de Huy. Situé sur un versant boisé et visible à des kilomètres à la ronde, on découvre le charmant groupe formé par l'église, le presbytère et une ferme massive situés sur la butte d'Antheit.

Bâtiments ou ensembles remarquables : l'ancienne abbaye du Val-Notre-Dame (une des plus belles de Belgique), l'ensemble église - presbytère et la ferme St. Martin (18<sup>ème</sup> siècle).

#### **BAS-OHA:**

Situé à +/- 3,5 km de Huy, ses hameaux sont : Lamalle, Java, Oha. Territoires étendus et de reliefs variés, Bas-Oha et Java sont situés dans le bassin de la Meuse, tandis qu'Oha et Lamalle se trouvent sur le plateau hesbignon.

Bâtiments ou ensembles remarquables : la ferme blanche (18<sup>ème</sup> siècle), la Chapelle St. Ghislain (15<sup>ème</sup> siècle), le Château à

l'Horloge (18<sup>ème</sup> siècle), l'église St. Lambert reconstruite en 1939, le Château Rouge (15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle), le Château Blanc (18<sup>ème</sup> siècle), le Château Coulon (15<sup>ème</sup> siècle), la Chapelle Notre Dame des Grâces (19<sup>ème</sup> siècle).

#### HUCCORGNE:

Situé à +/- 10 km de Huy, Huccorgne compte plusieurs hameaux : le Chenia, le Thier Moulu, le Bienonsart, le Robiewez, Longpré.

Arrosé par la Mehaigne et traversé par l'autoroute et son viaduc, ce village se distingue par un relief accidenté, il est aussi dénommé pays des veaux. Riche en légendes, Huccorgne possède aussi des merveilles architecturales. L'église est remarquable par sa situation : elle domine le paysage et sépare la vallée de la Mehaigne et la vallée du ruisseau d'Elva.

De nombreux bâtiments et ensembles remarquables: le Château de Famelette (15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles), l'église St. Jean Baptiste (1907), la ferme Froidbise (remaniée au 19<sup>ème</sup> siècle), le moulin de Huccorgne, la ferme Sart-Marneffe (19<sup>ème</sup> siècle), la ferme de Beau-Regard (16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles), la ferme de Bierwart (16<sup>ème</sup> siècle), la ferme de Fosseroule (17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles), le Rocher de la Marquise (vallée du Roua dans la propriété du Château de famelette : point de vue remarquable), la Roche aux Corneilles (située le long de la route en face de l'Ermitage et de ses grottes).

#### MOHA:

Situé à +/- 7 km de Huy, ses hameaux sont : Les communes, le Taillis, St. Sauveur.

Territoire au relief accidenté, voire même rocheux à certains endroits, le village de Moha est arrosé par la Mehaigne et traversé également par l'autoroute E42 (Namur-Liège). Sur l'un de ses versants se profilent les ruines de l'ancienne forteresse médiévale de Moha.

Le village présente aussi un caractère industriel par la production à grande échelle d'une chaux de qualité exceptionnelle à partir de la pierre de ses carrières. On trouve également sur les hauteurs de la chaussée de Wavre l'entreprise Fresh Meals-Vamos (industrie alimentaire), ainsi que des commerces.

Bâtiments et ensembles remarquables : l'église Notre Dame du Rosaire (reconstruite en 1912), les ruines du Château-fort de Moha, la ferme et ses dépendances à proximité de l'église.

#### VINALMONT:

Situé à 7 km de Huy, Vilnalmont compte deux hameaux : Wanzoul et le Roua. Ce territoire occupe à la sortie de Huy vers le Nord un des avant-postes du plateau hesbignon.

Ce village est renommé pour la qualité de ses pierres calcaires extraites des carrières du Roua. Elles ont servi à la construction des anciennes maisons de Vinalmont et Wanzoul, ainsi que du Roua et ont été exportées en quantité en Belgique et dans les pays voisins.

L'entité architecturale de Wanzoul est tout à fait remarquable et relativement bien préservée en comparaison avec les autres villages de l'entité communale.

Bâtiments et ensembles remarquables : la carrière de Vinalmont, la ferme de Wanzoul (17<sup>ème</sup> siècle), la Potale St. Léonard, l'église Ste. Barbe (19<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles), le Château de Wanzoul (19<sup>ème</sup> siècle), l'église St. Pierre (18<sup>ème</sup> siècle), le Château de Vinalmont (19<sup>ème</sup> siècle) avec sa ferme (18<sup>ème</sup> siècle), la Chapelle St. Roch (16<sup>ème</sup> siècle).

#### LONGPRE :

Le hameau de Longpré, situé autrefois dans la commune de Couthuin, est implanté le long de la route régionale, à l'extrémité Nord-Ouest du territoire communal.

Le hameau de Longpré présente de nombreux bâtiments traditionnels en pierre calcaire. Il abrite d'ailleurs toujours en son sein une carrière.

Le noyau du hameau s'est étendu avec des bâtiments pavillonnaires résidentiels étant donné la situation intéressante, à proximité de l'accès autoroutier à l'E42. On y compte encore quelques exploitations agricoles mais très peu d'autres fonctions.

Bâtiments et ensembles remarquables : la Ferme du Temple, la ferme de Fousserole.

Suite à la fusion des communes de Antheit, Moha, Bas-Oha, Huccorgne, Wanze et du hameau de Longpré, se forme une seule entité : « Wanze ».

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **II. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES, SOCIALES ET ECONOMIQUES**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## 2. RÉPARTITION DES FONCTIONS SUR LE TERRITOIRE

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## 2.1 Remarques générales

La commune de Wanze présente une superficie de 43.95 km<sup>2</sup> (soit 4 395 ha).

Les zones d'occupation du sol sont déterminées sur base de la carte topographique 1/10000, ainsi que des photos aériennes en couleur (vol 1995). Ces données sont complétées par des observations ponctuelles sur terrain.

Tableau détaillé de l'occupation du sol en 2009 :

En hectare	Région wallonne	Wanze	Arr. Huy	Braives	Burdinne	Héron	Huy	Villers-le-Bouillet
<b>Surface totale</b>	1.684.429,22	4.395,47	65.936,16	4.399,67	3.256,99	3.831,80	4.774,44	3.270,62
<b>Surface agricole selon cadastre</b>	900.591,39	2.608,44	40.282,45	3.557,75	2.608,08	2.947,44	1.727,60	2.471,42
<b>Autres terrains non bâtis 1</b>	546.079,35	741,80	16.178,92	282,58	322,47	406,23	1.741,83	190,38
<b>Terrains bâtis et terrains connexes, dont :</b>	237.758,48	1.045,23	9.474,80	559,35	326,44	478,12	1.305,01	608,82
- terrains résidentiels	90.562,16	495,42	3.984,19	262,26	152,70	240,02	478,93	267,11
- terrains industriels	16.156,49	83,71	617,66	15,79	6,14	6,10	118,41	54,86
- terrains utilisés pour carrières, puits, mines ...	2.294,82	34,43	179,08	0,00	0,00	0,00	18,04	0,00
- terrains commerciaux	4.996,68	18,31	144,45	7,22	5,61	2,60	32,78	8,36
- terrains utilisés pour des services publics (a)	7.070,71	17,73	286,94	8,48	7,19	3,15	66,11	9,21
- terrains à usage mixte	7.448,20	6,51	100,93	8,27	2,66	5,61	23,36	1,02
- terrains utilisés pour les transports et les communications	89.128,74	311,34	3.447,76	212,27	106,52	194,32	464,81	213,51
Terrains occupés par les infrastructures techniques	862,66	1,53	22,64	0,06	0,22	0,82	4,00	1,20
- terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts	19.238,01	76,25	691,16	45,01	45,38	25,51	98,56	53,57

Source : INS, 2009

(1 - « autres terrains non bâtis », dénomination de l'INS qui correspond généralement aux espaces boisés, friches ...).

L'occupation du sol à Wanze suit la même évolution que la Wallonie, à savoir une diminution des surfaces rurales au profit de l'urbanisation.

Tableau comparé de l'occupation du sol en 2009 (%) :

En hectare	Wallonie	Prov. Liège	Arr. Huy	Wanze	Burdinne	Braives	Héron	Huy	Villers-le-Bouillet
Surface totale	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Surface agricole selon cadastre	53,4	51,0	61,1	59,3	80,0	80,8	77,5	36,2	75,6
Autres terrains non bâtis	32,4	32,1	24,5	16,9	9,9	6,4	10,6	36,5	5,8
Terrains bâtis et terrains connexes	14,0	16,9	14,4	23,8	10,0	12,7	12,5	27,3	18,6

Source : INS, données 2009

Ce tableau fait apparaître une des caractéristiques majeures de Wanze à savoir une commune à double facette : à la fois rurale et urbaine.

La commune de Wanze se caractérise par :

- une part de terrains bâtis (23.8%) élevée en comparaison avec les communes comparables (hormis Huy) et la Wallonie ;
- une part d'espaces agricoles (59.3%) bien plus faible que les communes rurales qui l'entourent (Braives, Burdinne et Héron).



## **2.2 Répartition des fonctions non bâties**

### **2.2.1 Agriculture**

L'espace agricole occupe environ 59.3 % de la surface totale du territoire (soit 2.608 hectares).

Des surfaces agricoles sont présentes sur tous les villages. Elles se répartissent de la manière suivante ;

- au Nord et à l'Est, sur Vinalmont, Wanzoul et Antheit
- sur la façade Ouest du territoire, à Huccorgne, Moha et Bas-Oha
- au centre, sur Wanze et Moha

### **2.2.2 Forêt**

Les données concernant les surfaces occupées par les forêts ne sont plus publiées à ce jour.

Cependant, les chiffres de 2005 montrent que la surface des forêts représentait 14% de la surface totale du territoire (la surface agricole représentait alors 60.3% de la surface du territoire).

Les forêts sont présentes principalement sur les entités de Antheit, Moha, Huccorgne et Bas-Oha.

### **2.2.3 Carrières, anciennes carrières, rochers**

Les surfaces occupées par les carrières représentent 2.46% de la superficie totale du territoire communal (calculé par le logiciel SIG, le cadastre renseigne quant à lui moins de 1%).

La commune compte trois carrières exploitées. La plus importante est située au Nord du village de Moha (sur une bande qui s'étend du village de Longpré au bois de Hama). Elle est exploitée par la société Carmeuse pour la production de la chaux vive et d'empierrements pour le génie civil.

La société Carrière de Vinalmont exploite un gisement de calcaire appelée « pierre de Vinalmont » pour la construction, à Wanzoul (Ouest du hameau du Roua).

La société Briot exploite à Longpré le calcaire de Meuse dont la pierre extraite, appelée communément "pierre de Longpré", est également utilisée pour la construction.

A noter que l'INS présente la superficie totale des carrières dans la section « terrains bâtis et terrains connexes » (cf. tableau détaillé de l'occupation du sol en 2009 ci-dessus).

#### **2.2.4 Plans d'eau**

Le territoire de Wanze est traversé du Nord vers le Sud par la Mehaigne et ses affluents, laquelle se jette dans la Meuse à hauteur du village de Wanze (à proximité de Huy).

On observe le principal plan d'eau sur l'entité de Moha, à l'intérieur des carrières de Carmeuse. Il existe d'autres plans d'eau privés sur le territoire communal, notamment dans les villages de Bas-Oha, Huccorgne et Wanze.

## **2.3 Répartition des fonctions bâties**

En 2009, les espaces urbanisés occupent 23.8% de la superficie totale du territoire communal.

### **2.3.1 Résidentiel**

Les terrains résidentiels représentent 11.3% de la surface totale du territoire.

Pour l'ensemble des entités, à l'exception des voiries et des bâtiments, on peut considérer que la zone d'habitat se positionne en zones constituées essentiellement soit de prairies, soit de labours, soit quelquefois de forêts essentiellement feuillues, alors qu'historiquement la périphérie de ces villages était constituée essentiellement de vergers périphériques et protecteurs de ces zones d'habitat.

A l'échelle du territoire communal, on observe les noyaux résidentiels les plus importants sur les villages de Wanze (sur les bords de Meuse et à la confluence avec la Meuhaigne) et de Antheit, dans la continuité du tissu urbain de la ville de Huy.

### **2.3.2 Artisanal et Industriel**

Bien que ne représentant que 1.9% de la surface totale du territoire, les terrains industriels sont très présents dans le paysage (ne comprend pas les superficies des carrières, tableau de l'occupation du sol, INS, 2009).

Les principales infrastructures industrielles sont situées à Wanze, sur les bords de Meuse (la « Sucrerie » de Wanze et BioWanze).

### **2.3.3 Equipement communautaire**

Les équipements communautaires sont des infrastructures accessibles aux habitants de la commune pour l'exercice d'activités sportives, culturelles ou associatives.

Ces équipements (salles communales, aires de jeux pour enfants, équipements sportifs et culturels ...) sont bien répartis sur le territoire communal ; il en existe sur toutes les entités.

### **2.3.4 Commerce**

Les terrains occupés par des commerces représentent 0.42% de la superficie totale de la Commune. Ils sont majoritairement présents sur l'entité de Wanze, aux abords de la place Faniel, et le long de la chaussée de Tirlemont (N64) et de la chaussée de Wavre.

## **2.4 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

Une des caractéristiques majeures de Wanze est d'être une commune à double facette : à la fois rurale et urbaine.

Au Nord se trouvent des zones rurales (grands espaces agricoles) et au Sud des zones bâties plus denses, particulièrement dans les villages de Wanze et Antheit où se concentrent les activités commerciales (abords de la place Faniel et chaussée de Tirlemont, dans la continuité de la ville de Huy).

Les terrains industriels (hors carrières) représentent moins de 1% de la superficie de la commune, mais les installations marquent localement le paysage.

La Commune comprend une importante zone de carrières s'étendant d'Ouest en Est, de Longpré à Wanzoul.

La Commune dispose en outre d'un bon niveau d'équipements communautaires, bien répartis sur le territoire.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

### **3. L'ENVIRONNEMENT BÂTI, LES PLANS** **RÉGLEMENTAIRES, LES RÈGLEMENTS** **D'URBANISME ET SCHÉMAS** **D'AMÉNAGEMENT**

**Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

**Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

**Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

**Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin - Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

### 3.1 Le plan de secteur

L'objet principal du plan de secteur est de définir les affectations du sol au 1/10 000ème (1cm=100mètres), afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace (source : SPW).

La Commune de Wanze est couverte par le plan de secteur de Huy - Waremme n°40 approuvé par l'Arrêté de l'Exécutif du 20 novembre 1981. La Commune de Wanze se situe sur les 4 planches suivantes :

Braives (41/6)  
 Jehay-Bodegnée (41/7)  
 Couthuïn (48/2)  
 Huy (48/3)

La carte du plan de secteur est établie sur base de la légende du C.W.A.T.U.P.E. (décret du 18/09/2002 actualisé) et sur le nouveau fond I.G.N. au 1/10.000 ème. De ce fait, des corrections et déformations ont été nécessaires afin d'adapter les limites des différentes zones à ce fond. Celles-ci sont principalement dues à une « véracité » topographique et géographique supérieure par rapport à l'ancien fond I.G.N. Le plan qui a force de loi reste le plan de secteur publié par la Région wallonne au 1/10000 ème.

#### Superficies des différentes zones du plan de secteur (en hectares) de la Commune de Wanze :

*Calculs réalisés sur base de la version vectorielle de production du plan de secteur au 1er janvier 2005.*

Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	1146	26,0%
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	27	0,6%
	Zone de loisirs	5	0,1%
	Zones d'activité économique	60	1,4%
	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	0	
	Zone d'extraction	318	7,2%
	<i>Sous-total</i>	<b>1556</b>	<b>35,3%</b>
Zone d'aménagement communal concerté		91	2,1%
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	2049	46,5%
	Zone forestière	562	12,8%
	Zone d'espaces verts	71	1,6%
	Zone naturelle	0	
	Zone de parc	43	1,0%
	Plan d'eau	32	0,7%
	<i>Sous-total</i>	<b>2758</b>	<b>62,6%</b>
<b>Total</b>		<b>4404</b>	<b>100%</b>

Source : CPDT, données MRW/DGATLP

### **3.1.1 Zones destinées à l'urbanisation**

Selon les chiffres du plan de secteur (cf. 3.1), ces zones représentent 35.3% du territoire. Elles sont réparties sur tout le territoire communal avec des spécificités selon les zones.

#### Zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural :

Les zones d'habitat et les zones d'habitat à caractère rural occupent environ 26% de la superficie du territoire (1.153 ha).

Elles sont majoritairement implantées en fond de vallée, dans les villages de Wanze et Antheit.

#### Zones de services publics et d'équipements communautaires :

Ces zones occupent environ 30 ha à savoir 0.7 % du territoire communal.

4 zones de services publics et d'équipements communautaires sont reprises au plan de secteur :

- Les cimetières de Antheit, Moha et Wanze
- Le Fond de Vallée à Moha
- Le site portuaire à Wanze, situé à l'Est des installations industrielles de BioWanze
- La zone au Sud de Bas-Oha (occupée par la Meuse)

#### Zones de loisirs :

Les zones de loisirs n'occupent que 0.1% du territoire (5 ha).

Sont repris au plan de secteur :

- Site du terrain de football de Bas-Oha
- Site du centre nautique Hesbaye-Condroz entre Bas-Oha et Java, sur la rive gauche de la Meuse
- Site des pistes de pétanque à la Bruyère
- Camping de Bas-Oha situé sur la rive gauche de la Meuse
- Camping de Moha sur la rive droite de la Meuse

#### Zones d'activité économique :

Ces zones occupent environ 61 ha du territoire (soit 1.4 %).

Les sites repris sont :

- les installations de la Raffinerie Tirlemontoise (« sucrerie » de Wanze) et de l'usine BioWanze au Sud
- le parc de la SPI+ sur la route vers Villers-le-Bouillet à Vinalmont au Nord-Est de la commune



- la petite zone située entre la Mehaigne et la R.N. 68 au Nord de Moha ; elle est occupée par la société Carmeuse
- la zone d'activité économique mixte située au lieu-dit « Le Tilleul » au Sud de Moha

#### Zones d'extraction

Les zones d'extraction (carrières) occupent 7.2% du territoire, soit 320 ha. Sont reprises au plan de secteur les zones suivantes:

- Moha-Wanzoul (rive gauche)
- Moha-Longpré (rive droite)
- Le Roua (sablière + site classé)
- Corphalie
- Longpré
- La Tirlemontoise

#### **3.1.2 Autres zones : Zones d'aménagement communal concerté (ZACC)**

Ces zones occupent environ 91 ha à savoir 2 % du territoire communal. Sont reprises au plan de secteur les zones suivantes :

- Les Tombes (12.5 ha)
- Chapelle St-Pierre (5.5 ha)
- Bas-Oha (6.6 ha)
- Java (10.3 ha)
- Fontaine St-Lambert (9.3 ha)
- Vinalmont (12.1 ha)
- Mâle Semaine (6.2 ha)
- Chaussée de Wavre Naxhelet (25.3 ha)

### 3.1.3 Zones non-destinées à l'urbanisation

Selon les chiffres du plan de secteur (cf. 3.1), ces zones représentent 62.6 % du territoire. Elles sont majoritairement constituées de vastes espaces agricoles.

#### Zones agricoles :

Les zones agricoles occupent environ 46.3% du territoire communal, à savoir 2.055 ha.

#### Zones forestières :

Les zones de bois ou forêts occupent 12.6% du territoire communal (soit 561 ha).

Les forêts soumises au régime forestier (parcelles boisées appartenant aux communes, régions, CPAS et fabriques d'église) sont peu représentées sur le territoire communal. Sont repris au plan de secteur les bois suivants :

- bois communal « Les trois journaux » (nom d'usage, situé à Huccorgne sur le versant abrupt, orienté vers le Sud du bois ;
- bois communal de « Taille-Gueule » à Huccorgne ;
- bois du « Champia » à Wanze appartenant au Ministère des Finances ;
- bois de Champia (en partie) situé au nord de l'église d'Antheit appartenant à la fabrique d'église de la paroisse Saint-Martin à Antheit ;
- bois « des Ferrieres » à Longpré appartenant au CPAS de Liège.

Les autres bois sont des propriétés privées.

#### Zones d'espaces verts :

Ces zones occupent 1.6%, soit 72 ha du territoire communal. Sont reprises au plan de secteur les zones suivantes (du Sud au Nord) :

- Berge de la Meuse en rive gauche au Sud du Bois de Sart Gérin
- Berge de la Meuse en rive gauche en aval du Parc du Château Rouge
- Solde des bassins de décantation de la sucrerie à l'Est de la liaison routière Huy-E41
- Extrémités Sud/Est de la commune au Sud de Leumont
- Terrain de petite surface à St Joseph (Sud de Moha)
- Sous la zone d'extraction de Corphalie
- Le Setia : fond humide et versant Sud de la vallée de la Mehaigne à l'Est de Moha
- Carrière au lieu dit Ste Gertrude au Nord-Ouest de Moha

- Ruisseau de Fosseroule au Sud-Est de la carrière de Carmeuse (rive droite de la Meuse)
- Versant rive gauche de la Meuse surplombant l'aire de stockage "La Tirlemontoise" de Carmeuse à Moha
- Versant rive gauche de la Meuse comprenant Le Rocher de La Marquise et la Roche aux Corneilles, ainsi que l'aval du vallon du Roua et un ancien bassin de décantation de Carmeuse
- Parc de la Ferme de Sart (centre pénitencier de Marneffe) à Huccorgne

#### Zones de parc :

Les zones de parc occupent 43 ha soit 1% de la Commune de Wanze. Sont reprises au plan de secteur les zones suivantes (du Sud au Nord) :

- le Parc du Château Rouge ;
- le Parc du Château de Vinalmont ;
- le Parc du Château de Wanzoul.

#### Plans d'eau :

Ces zones occupent 1% du territoire communal (soit 47 ha). Sont repris au plan de secteur :

- cours d'eau de première catégorie: la Meuse, la Meuse
- cours d'eau de deuxième catégorie: le Ry d'Acosse (Wanze); ruisseau du Fond de Roua ou de la Fosse de Prêle (Huccorgne, Vinalmont et Moha); ruisseau de Fosseroule ou Longpré, Lavoir ou Forseilles (Moha et Huccorgne); ruisseau de Bourie (Bas-Oha); ruisseau de la Burdinale ou ruisseau de Waret ou des Vallées (Huccorgne); ruisseau de la Basse Judie ou de Doyar (Antheit et Vinalmont); ruisseau d'Huccorgne
- cours d'eau de troisième catégorie: ruisseau de la Fontaine du Bois Champia (Wanze); ruisseau de la Raide Vallée (Moha); le Ry d'Acosse (Antheit); ruisseau du Fond d'Elvas (Huccorgne); ruisseau de la Fontaine Saint-Lambert (Bas-Oha); ruisseau de Masinge (Lamalle); ruisseau de Nazimont (Java).

### **3.1.4 Autres inscriptions au plan de secteur**

#### A Périètres d'intérêt paysager (P.I.P)

Les périètres d'intérêt paysager (P.I.P.) forment des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ils sont complétés par les points de vue remarquables (P.V.R) qui sont des lieux ponctuels ou parfois linéaires (les lignes de vue remarquable ou L.V.R.), d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle (source : ADESA).

Il en existe 6 sur la Commune de Wanze qui sont principalement situés sur Huccorgne, Moha, Vinalmont et Bas-Oha.

#### B Périètres d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique (P.I.C.H.E.)

Un "P.I.C.H.E." est implanté à Vinalmont et comprend le Château de Vinalmont, l'église, la Ferme de la Tour et la place des Héros.

#### C Autoroute existante

L'E42 est reprise.

#### D Routes de liaison existantes

La N64 (chaussée de Tirlemont) joignant Statte à l'E42 via Wanze et Vinalmont et l'extrémité Ouest de la route joignant le pont Père Pire à l'E42 (chaussée de Wavre) sont reprises.

On remarque que toutes les routes de liaison régionale existantes ne sont pas représentées ou seulement en partie :

- la N.65 (chaussée de Waremmé)
- la N.612 (reprise dans la N.643 aujourd'hui, tronçon entre le pont Père Pire et la jonction avec la N.643a)
- la N.643 (chaussée de Wavre)
- la N.643a (chaussée de Wavre)
- la N.652 (de Moha - rue du Val Notre-Dame à Huccorgne - route de l'Etat)

#### E Périètres de réservation et route de liaison en projet

Est reprise en périmètre de réservation l'assiette de la voie rapide joignant le pont de Ben-Ahin à l'E 42. Cette voie rapide, inscrite à l'état de projet sur le plan de secteur, est aujourd'hui en service.

#### F Lignes de chemin de fer existantes

Sont reprises la ligne Namur-Liège et la ligne en direction de Huccorgne.

La ligne en direction de Huccorgne est ferrée entre Statte (Huy) et Moha - à hauteur des installations de Carmeuse - puis déferrée ensuite vers Huccorgne).

#### G Lignes électriques à haute tension aériennes existantes

Il existe plusieurs lignes qui traversent la commune (1kV = 1.000 volts):

- 2 lignes 70 kV
- Câble de drainage entre les sous-stations Avernas et Bois l'Image
- F.O. entre les sous-stations Avernas et Bois l'Image
- Câble de 150kV entre les sous-stations Avernas et Bois l'Image

Des servitudes relatives à l'existence de ces lignes et à l'accès aux pylônes, sur les entités de Antheit, Bas-Oha et Wanze sont d'application.

#### H Canalisations existantes d'importance au moins régionale

Une canalisation est reprise au plan de secteur : Fluxys traversant la commune à l'Est

D'autres canalisations sont présentes sur le territoire (notamment Vivaqua, Raffinerie Tirlemontoise, C.I.B.E. ...) mais elles ne sont pas reprises au plan de secteur.

### **3.1.5 Révisions du plan de secteur**

D'importantes révisions sont à noter :

- Extension de la zone d'extraction : Planche 41/6 - Inscription d'une zone d'extension pour la S.A. Carmeuse à Moha et Van den Wildenberg - Arrêté du 18.07.1996
- Tracé d'une ligne haute tension enterrée : Avant-projet - 03/04/2009 - Inscription d'une ligne électrique à haute tension de HUY (Tihange) à HANNUT (Avernas-le-Baudouin). La ligne est aujourd'hui en fonctionnement.

### **3.1.6 Révision provisoire du plan de secteur**

- Arrêté du Gouvernement Wallon du 22/11/2007 adoptant provisoirement la révision partielle du plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue de l'inscription d'une zone d'extraction à Florennes (Hemptine) en ce qu'il confirme la décision du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> avril 2004 et adoptant provisoirement la révision du plan de secteur de Namur en vue de l'inscription d'une zone d'espaces verts sur le territoire de la commune de Sambreville (Falisolle), d'une zone agricole, d'une zone forestière et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de Fosse-la-ville (Le Roux), du plan de secteur de Dinant-Ciney-Rochefort en vue de l'inscription d'une zone agricole, d'une zone forestière d'intérêt paysager, d'une zone forestière et d'une zone d'espaces verts sur le territoire de la commune d'Anhée et du plan de secteur de Huy-Waremme en vue de l'inscription d'une zone d'espaces verts, d'une zone agricole et d'une zone naturelle sur le territoire de la commune de Wanze (Moha).

## **3.2 Patrimoine public**

Le territoire wanzois compte 721 parcelles appartenant à des acteurs publics, soit 6.9% de la superficie totale (3.06 km<sup>2</sup>). (source matrice cadastrale, 1<sup>er</sup> janvier 2009)

La part des propriétés des 3 principaux acteurs publics représente 63.5% de la superficie totale du patrimoine public. Il s'agit de :

- la Commune de Wanze (23.6%) dont les propriétés sont situées principalement sur les villages de Wanze notamment les parcelles du lotissement « La Bergère » et « Derrière la Ferme » et au niveau des anciens terrains de football, en vue de la réalisation d'une maison de repos, Antheit, Bas-Oha et Huccorgne ;
- le CPAS de Liège (20,9%) qui détient des parcelles sur le village d'Huccorgne
- la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Martin qui détient des parcelles sur les villages de Wanze (19%) et Antheit

A noter que les propriétés appartenant aux Fabriques d'église représentent 25 % de la superficie totale du patrimoine public (soit 1.7 % de la superficie totale de la commune).

Enfin, la SWL (Société Wallonne du Logement) possède des terrains à bâtir sur les villages de Bas-Oha, Wanze et Antheit.

## **3.3 Lotissements**

La Commune de Wanze comprend plusieurs lotissements dont certains sont en cours de réalisation.

### Lotissements réalisés

- rue Thier de Belle Vue : lotissement LISEIN FIRMIN approuvé le 12.02.79
- rue Thier de Belle Vue : lotissement LISEIN-RIGO approuvé le 04.02.97
- rue Fond du Ry (Bas-Oha) : lotissement BRUGGEMAN - 13 lots, approuvé le 06.11.2001
- rue Fond du Ry (Bas-Oha) : lotissement LEMESRE \_ 14 lots, approuvé le 17.06.2003
- rue du Taillis (Moha) : lotissement ROQUET, 1 lot, approuvé le 29.04.2003
- rue des Tombes (Antheit) : lotissement BOUTON, 2 lots, approuvé le 17.06.2003
- rue des Mâles Vignes (Antheit) : lotissement MULLER, 3 lots, approuvé le 09.12.2003
- rue Raide Vallée (Moha) : lotissement REUSON, 1 lot, approuvé

- le 30.09.2003
- rue Poncelet (Antheit) : lotissement ROBERT-GATELIER, 1 lot, approuvé le 20.01.2004
  - rue Rouge Flamme (Antheit) : lotissement PAYS DE HUY, 4 lots, approuvé le 15.01.2004
  - rue Foulia (Longpré) : lotissement BRUGGEMON, 5 lots, approuvé le 06.04.2004
  - rue J. Mulquet (Antheit) : lotissement EVRARD, 2 lots, approuvé le 09.03.2004
  - rue des chênes (Antheit) : lotissement BELLIERE, 1 lot, approuvé le 09.03.2004
  - Rue A. David (Bas-Oha) : lotissement REYNAERTS, 3 lots, approuvé le 06.04.2004
  - Rue Clénia (Huccorgne) : lotissement DELORGE ? 2 lots, approuvé le 14.12.2004
  - Chaussée de Wavre (Moha) : lotissement MORAY, 2 lots, approuvé le 08.03.2005
  - rue G. Dispa (Bas-Oha) : lotissement STAQUET, 6 lots, approuvé le 16.01.2007
  - rue de la Résistance (Antheit) : lotissement BEGUIN-SCHIEPERS, 10 lots, approuvé le 15.05.2007
  - rue N. Graindorge (Bas-Oha) : lotissement DERCLAYE-FRESOULS, 2 lots, approuvé le 05.02.2008
  - rue sous les Roches (Wanze) : lotissement ETABLISSEMENTS HORTICOLES DE WANZE, 34 lots, approuvé le 18.11.2008
  - route des paturâges (Antheit) : lotissement ROBERT, 3 lots, approuvé le 24.02.2009
  - rue G. Dispa (Bas-Oha) : lotissement COLEE, 3 lots, approuvé le 10.03.2009
  - rue du canal (Moha) : lotissement DEBOEUR, 3 lots, approuvé le 29.06.2010

Lotissement en cours de réalisation :

- lotissement sur les lieux-dits « La Bergère » et « Derrière la ferme » de 11,5 hectares sur l'entité de Wanze qui comprend 180 logements, un terrain de jeux, un potager collectif, une zone commerciale, des voies lentes pour piétons et cyclistes. En outre, il est prévu environ 230 emplacements de parking public.
- lotissement « Sous les roches », 34 lots sur l'entité d'Antheit.



## **3.4 Patrimoine et sites archéologiques**

### **3.4.1 Biens immobiliers classés**

Antheit :

- Val Notre-Dame - Abbaye du Val Notre-Dame : hôtellerie, logis abbatial, colombier, ferme abbatiale (ouvrage d'entrée, logis), rue du Val Notre-Dame, n° 396 (29/05/1952)

Bas-Oha :

- Château Rouge (façades, toitures, cheminées, papiers peints de la salle à manger), dépendances (façades et toiture), pavillon (façades, toitures, peintures du plafond) et mur d'enceinte, rue Romainville, n° 11 (02/06/1985)
- Château Coulon (façades et toitures), rue Romainville, n° 22 (21/12/1977)

Moha :

- Ferme de Froidmont : certaines parties de la maison et de ses dépendances : portail d'entrée, aile Nord-Ouest, porcherie, puits, écuries, annexe sud-est (façades, murs-pignons et toitures); intérieur du logis : cheminées de style Empire, cage d'escalier et totalité du magasin; intérieur de l'annexe prolongeant le logis : cheminée de Style Régence et Empire ; murs de clôture, piliers d'entrée et ceux de l'accès au potager, rue de l'Eglise, n° 225 (15/12/1988)
- Ruines du château fort, rue du Madot (13/10/1980)

Vinalmont :

- Potale, rue Albert Ier, contre le n° 12 (14/05/1984)
- Potale Notre-Dame de Bon Voyage, rue de Villers, face au n° 2, anciennement chapelle de Vinalmont (01/08/1933)

Wanze :

- Potale, rue Georges Smal, face au n° 2 (13/07/1987)

### **3.4.2 Zones de protection**

- Huccorgne : Rochers, dits Roche aux Corneilles (30/12/1933)
- Le Roua : Rochers, dits Roche de la Marquise (15/03/1936)
- Le Roua : Carrières, Fond du Roua (18/11/1985)
- Moha : Ruines du château fort, rue du Madot et alentours (13/10/1980)

### **3.4.3 Patrimoine monumental de Belgique**

Les éléments suivants sont repris du Schéma de Structure Communal de Wanze (2003).

Il s'agit d'un inventaire de bâtiments (bâtiments avec ou sans annexe(s) et éléments du petit Patrimoine) à protéger de façon prioritaire.

Les bâtiments repris dans l'ouvrage "le Patrimoine Monumental" sont au nombre de 174 :

- Wanze : 26 bâtiments
- Antheit : 30 bâtiments
- Bas-Oha : 20 bâtiments
- Huccorgne : 17 bâtiments
- Java : 6 bâtiments
- Lamalle : 6 bâtiments
- Longpré : 2 bâtiments
- Moha : 42 bâtiments
- Vinalmont : 11 bâtiments Wanzoul : 14 bâtiments

### **3.4.4 Sites archéologiques**

Le seul site archéologique concernant la Commune de Wanze représenté sur le plan de secteur « originel » est positionné à proximité du site classé du Rocher de la Marquise. Il s'agirait de la Grotte du Docteur.

Cependant, l'implantation imprécise au plan de secteur ne correspond pas exactement à l'implantation réelle de cette grotte qui est située à l'Est du massif de la Roche aux Corneilles, face au Rocher de la Marquise.

## **3.5 Le Schéma de Structure**

La Commune dispose également d'un Schéma de Structure Communal (SSC) approuvé le 4 décembre 2003 et entré en vigueur le 22 décembre 2003.

## **3.6 Les règlements**

### **3.6.1 Règlement communal d'urbanisme**

La Commune de Wanze dispose d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU), approuvé le 4 décembre 2003 et entré en vigueur le 22 décembre 2003.

### **3.6.2 Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural**

Néant.

## **3.7 Plan communal d'aménagement**

Deux P.C.A. (plan communal d'aménagement) sont en application sur la Commune de Wanze :

- P.C.A. n°1 BIS- 1 TER approuvé par le Ministre Liénard le 11/12/1989. Il se situe à Wanze même, compris entre la chaussée de Tirlemont, la chaussée de Wavre et la Mehaigne. Son objet était de pouvoir construire des surfaces commerciales et des bâtiments à appartements multiples dans une zone d'habitat. Y sont actuellement construits : une surface commerciale, deux immeubles d'appartements et des immeubles sur les chaussées de Wavre et Tirlemont. La hauteur des immeubles à appartements est de 10 mètres maximum, la hauteur des surfaces commerciales est de 7 mètres maximum.
- P.C.A. « La Bergère et Derrière la ferme » approuvé par arrêté ministériel du 19 novembre 2004. Il s'agit d'un site de 15 hectares, situé également à Wanze en entrée de village entre la chaussée de Wavre, le Thier Belle Vue et les rues A. Galand et G. Smal. Son objet était double : une partie commerciale et une partie résidentielle. L'objectif est de réaliser un développement harmonieux du centre urbain de Wanze.

## **3.8 Plan communal de mobilité**

La Commune de Wanze a réalisé un Plan Communal de Mobilité (PCM) en 1996 et un plan cyclable en 1998. La révision des deux plans doit être entamée en 2010.

Le plan communal de mobilité, appelé à Wanze "plan des déplacements" est un outil planologique d'étude et de programmation des déplacements des personnes et des marchandises au sein d'une entité communale.

Ce plan a été l'objet d'un projet pilote organisé par la Direction Générale des Pouvoirs Locaux de la Région wallonne. Afin de coordonner le développement urbanistique et économique de l'entité et la capacité de réponse du réseau routier, cette étude a été réalisée en coordination avec le schéma de structure.

### **3.9 Périmètre de reconnaissance économique**

Il existe un périmètre de reconnaissance économique sur la Commune de Wanze, approuvé par arrêté ministériel du 5 mai 1969.

Il s'agit de la zone industrielle de Villers-le-Bouillet-Vinalmont, affectée à une occupation industrielle. Cette zone est majoritairement située sur le territoire de Villers-le-Bouillet.

### **3.10 Remembrement**

Néant.

### **3.11 Site à réaménager (SAR)**

Les SAR (arrêtés et projetés) sont les suivants :

#### La ferme « Mottet » - SAR arrêté:

Ce site est localisé rue G. Smal à Wanze centre. Il couvre une superficie d'environ 1ha 55a.

Il fait l'objet d'un projet de réaffectation d'une ancienne exploitation agricole en centre administratif communal en y intégrant également le CPAS, aujourd'hui implanté à Antheit. Les travaux sont en cours. À noter que cet ensemble de bâtiments est repris au Patrimoine monumental de Belgique.

#### Sitel - SAR de fait :

Le site, également appelé la « Halle des viandes », est d'une superficie de 1ha19a. Il est situé rue A. Dignef à Wanze. Aucun projet n'est arrêté à ce jour sur ce site.

D'autres sites (serres et exploitation agricole à Bas-Oha, Caserne « Binamé » à Antheit, cimenterie rue Pierre à Bas-Oha, Espérance à Moha) ont été proposés mais ne répondent pas ou plus à la définition de SAR. L'ancien moulin Delvaux a quant à lui été aménagé par un privé en plusieurs logements.

### **3.12 Site de réhabilitation paysagère et environnementale**

Néant.

### **3.13 Rénovation urbaine**

Néant.

### **3.14 Revitalisation urbaine**

On compte deux opérations de revitalisation urbaine sur la Commune de Wanze :

- quartier Saint-Jean, approuvé par arrêté ministériel du 17 juin 1999. L'objectif était la construction de logements (49 appartements) et de commerces en rez d'immeuble dans le centre de Wanze.
- quartier dit « Derrière la ferme », approuvé par arrêté ministériel le 6 décembre 2006.

### **3.15 Site SEVESO**

Les entreprises sont classées «Seveso» suivant les quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les entreprises en «Seveso seuil bas» (ou petit Seveso) ou en «Seveso seuil haut» (ou grand Seveso).

Le site de BioWanze - Raffinerie Tirlemontoise est classé en site Seveso seuil bas (source : environnement.wallonie.be).

Il existe également un site SEVESO à Amay, à proximité de la limite communale de Wanze. Il s'agit de EPC Belgique (anciennement Dynamichaines) situé rue du Bois de Huy à Amay, classé site SEVESO seuil bas.

### **3.16 Terrils**

Néant.

### **3.17 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La Commune dispose d'un patrimoine bâti de grande valeur (biens classés et repris à l'inventaire du patrimoine) et présent sur tout le territoire.

Elle dispose de plusieurs outils réglementaires et de planification dont un Schéma de Structure Communal (SSC), un Plan Communal de Mobilité et un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).

8 sites constituent des ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté) au plan de secteur pour une superficie totale de 91 ha, ce qui représente une importante potentialité mais nécessite une vue globale du développement de la commune.

De plus, plusieurs projets d'envergure ont été menés ou sont en cours sur la Commune : 2 PCA, des sites à réaménager (SAR) dont la ferme « Mottet » qui doit accueillir le futur centre communal administratif intégrant le CPAS, le site SITEL très bien situé dans Wanze centre et 2 opérations de revitalisation urbaine bien avancées sur le terrain.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **4 . L' ENVIRONNEMENT NATUREL**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés sprl 2010

## 4.1 Cadre géologique et pédologique

### 4.1.1 Géologie

La commune de Wanze se situe dans la Hesbaye liégeoise (régions limoneuses). Les régions limoneuses, des bas plateaux aux grandes étendues fertiles et au climat moyen, sont situées au Nord du sillon Sambre-Meuse. Les sols sont constitués de roches meubles (craie secondaire) et de roches cohérentes à dures de type schiste, phyllade, grès, quartz primaire du Nord de la Meuse.

Le limon a concouru à la construction de maisons jadis en torchis et en colombage. Sa terre à brique a permis la fabrication des briques et des tuiles. Localement, les affleurements de roches dures primaires ont conduit à utiliser des pierres dans la construction. L'éventail des matériaux est ici très large.

La Hesbaye Liégeoise est cernée de toute part par des cours d'eau. Le Geer au Nord, la Mehaigne à l'Ouest et la Meuse au Sud et Sud-Est. Elle s'individualise par une topographie très calme et un réseau hydrographique atrophié qui dévoile un sous-sol perméable et sec, qui lui a d'ailleurs valu le nom de "Hesbaye sèche". Son épaisse couverture de limon lui offre pratiquement les meilleurs sols agricoles du pays.

De vastes campagnes ouvertes mollement ondulées et parsemées de villages enserrés dans une auréole de vergers assurent à la Hesbaye liégeoise le plus bel exemple de "paysage openfield" du pays.

Le plateau culmine à 205 m à Villers-Le-Bouillet et également à 205 m à Vinalmont.

A l'Ouest de la Hesbaye Liégeoise, la Mehaigne et ses affluents de rive droite entaillent profondément le plateau, mettant ainsi à nu les schistes et les phyllades Siluriens. En prenant sa source à Saint-Denis, la Mehaigne s'écoule d'abord dans une direction Nord, Nord-Est jusqu'à Moxhe où elle prend ensuite une direction Sud-Est, Sud traversant ainsi le sommet du plateau avant de se jeter dans la Meuse à la limite de la Commune de Wanze et de la ville de Huy.

La retombée de plateau vers la vallée de la Meuse est brusque de Moha à Liège. De la ligne de crête culminant plus ou moins à 200 m, le versant s'abaisse sur une distance de 3 à 4 km jusqu'au niveau de la Meuse situé à 60 - 70 m. De nombreux affluents entaillent fortement ce versant mosan.

La rareté des cours d'eau du plateau hesbignon s'explique par l'existence d'un sous-sol perméable où l'eau s'infiltrerait aisément.

La craie secondaire constitue les 2/3 du sous-sol de la Hesbaye liégeoise. Elle est recouverte de dépôts sableux tertiaires que l'on retrouve non loin de Vinalmont et du Roua, mais surtout d'une épaisse couverture de limon nivéo-éolien souvent dénommée "terres à



briques". Sur les pentes de 5 à 10 %, le drainage étant excessif, les rendements vont dépendre de la répartition des pluies.

Dans la vallée de la Meuse, les sols alluviaux sont plus propices aux herbages, voire aux petits bois. L'encaissement de la Meuse et de ses affluents a mis au jour les schistes et phyllades Siluriens sur lesquels s'est développé un sol limono-caillouteux favorable aux pâtures et aux bois sur les fortes pentes.

Jusqu'à sa confluence dans la Meuse, la Meuse traverse successivement du Nord au Sud les calcaires et dolomies dévonien, les schistes et les psammites famennien, les calcaires et dolomies carbonifères et enfin, les schistes psammites et grès houillers qui constituent le sous-sol du versant mosan jusqu'à Vivegnis.

#### **4.1.2 Pédologie**

Les plateaux de la commune de Wanze sont principalement occupés par des sols limoneux de type Aba, sols limoneux à horizon B textural, qui sont d'excellents sols de prairies et de cultures possédant un drainage naturel favorable ou encore du type ADa, sols limoneux faiblement ou modérément gleyifiés à horizon B textural, qui sont également d'excellents sols de prairies et cultures, mais qui, dans le dernier cas, nécessitent un drainage artificiel pour obtenir de bons rendements.

On y rencontre également des sols sablo-limoneux, limono-caillouteux ou argileux, en moindre mesure. Ceux-ci sont moins aptes aux cultures et doivent être orientés suivant leur charge, leur état de gleyification, leur situation et leur drainage possible, vers une utilisation en prairies et/ou en forêts.

Enfin les vallées et les dépressions sont également dominées par les sols limoneux qui sont généralement, par leur situation, modérément à fortement gleyifiés. Ces sols vont principalement être orientés vers une utilisation en prairies ou éventuellement en forêts, avec dans le premier cas l'obligation d'un drainage artificiel.

On y rencontre néanmoins de très bons sols sur limon, type Abp et sur limon sableux, type Lbp, qui sont d'excellents sols de cultures et de pâtures.

## **4.2 Ressources minérales du sous-sol**

La commune est traversée par une large bande post-calcaire et dolomitique du calcaire carbonifère (Viséen et Tournaisien). On retrouve également cette bande calcaire au lieu-dit Corphalie et entre ces deux bandes plusieurs km de roches schisteuses et gréseuses du houiller qui forment en fait le coeur du synclinal.

L'affleurement dans le bassin de la Mehaigne et sur le versant mosan des roches cohérentes, conduit vers le Sud, à l'utilisation des moellons en grès ou en calcaire dans la construction des maisons rurales.

Historiquement la Commune a connu plusieurs foyers d'activités liées aux richesses naturelles de sous-sols :

- la houille à Mâle Semaine
- Exploitation du gisement plombo-zincifère de Corphalie
- Filon de minerai de fer non loin de Couthuïn
- Grès houillé non loin de Java
- Diverses petites sablières
- Exploitations de pierres calcaires (Vinalmont)

Aujourd'hui, seules subsistent les carrières d'extraction de calcaire ou « pierres de Meuse » à Moha, Vinalmont et Longpré pour la production de chaux, de pierres de construction et de pierres de concassage et dont les variétés sont réputées. Ces pierres sont d'un gris foncé terne à blanc éclatant ; noir profond à gris moyen ou gris bleu en coupe fraîche.

## **4.3 Phénomènes karstiques**

L'atlas du Karst recense 30 phénomènes karstiques sur la commune. Ceux-ci sont principalement des cavités et des abris sous-roche. Ils sont majoritairement situés entre Moha et Robiewez.

Notons qu'aucune cavité souterraine d'intérêt scientifique n'existe sur le territoire.

## 4.4 Hydrogéologie et hydrologie

### 4.4.1 Captages et zones de prévention

Tableau des captages :

CODE	DENOMINATION	X	Y	ACTIF	TITULAIRE	ACTIVITE	NATURE
41/6/8/003	THIERS MOULU	206213	140494	O	BADOT RENE	PARTICULIER (INDETERMINE)	PUITS TRADITIONNEL
41/6/9/001	RUE ROUVREUX 6	209493	139990	O	BERNARD-PEETERS CH.	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS FORE
41/6/9/002	CARRIERE DE MOHA - RIVE GAUCHE	207960	139020	O	S.A.CARMEUSE	CARRIERE	CARRIERE
41/7/7/001	RUE DES VALLEES	211160	139100	N	M. ET MME DIERICKS	PARTICULIER (INDETERMINE)	A DETERMINER
41/7/7/002	RUE URBAIN MATAGNE	211160	139730	O	MADAME DELBROUCK	PARTICULIER (NON RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	A DETERMINER
41/7/7/003	RUE BASSE	210970	138970	O	MAHY ALAIN	ACTIVITE AGRICOLE (SAUF ELEVAGE)	PUITS FORE
41/7/7/004	RUE ALBERT 1ER 4	210909	139459	O	FONTAINE JACQUES	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL
41/7/7/005	RUE DOYARD 12	211520	139328	O	VAN MALDEGEM EMILIE	PARTICULIER (NON RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	A DETERMINER
41/7/7/007	VINALMONT P1	211016	140724	N	S.W.D.E.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU: SOCIETES ET INTERCOMMUNALES	PUITS FORE
48/2/2/003	LAMALLE	206790	137170	O	VERLEE MARC	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS FORE
48/2/2/004	LAMALLE- ANCIENNE FERME	206791	137190	O	VERLEE MARC	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/2/005	LONGPRE	205405	138051	O	MOUSSET PHILIPPE	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/2/006	RUE ARMAND BERTRAND 15	206813	135234	O	FASTRE JEAN MARC	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/2/007	LA FONTAINE	206962	137271	O	LACROIX MARCEL	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/2/010	CARRIERE DE MOHA - RIVE DROITE	206635	137960	O	S.A.CARMEUSE	CARRIERE	CARRIERE
48/2/3/001	PUITS RONDIA	209132	135693	O	BIOWANZE S.A.	ACTIVITE INDUSTRIELLE	PUITS FORE
48/2/3/006	RUE D'OHA 5	209341	136119	O	LAMBOTTE JEAN PAUL	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	A DETERMINER
48/2/3/009	RUE D'OHA 20	209265	136090	O	CHAMPAGNE JEAN	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	A DETERMINER
48/2/3/014	CHAUSSÉE DE WAVRE 159	209037	136535	O	DE DORLODOT MARIE HELENE	PARTICULIER (INDETERMINE)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/3/015	RUE BASSE VOIE 2	208187	135052	O	VERLEE DIRK	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/3/017	THIER BELLE VUE 17	209215	136504	O	BERTHOLET ANDRE L. A.	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL

					GH.	DISTRIBUTION)	
48/2/3/022	RUE CHARLES BORMANS 13	208045	135006	O	GUSTIN ROGER	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL
48/2/3/024	SNCB	209524	135728	O	RAFFINERIE TIRLEMONTAISE SA	ACTIVITE INDUSTRIELLE	PUITS FORE
48/2/6/001	BAS-OHA P5	208289	134755	O	S.W.D.E.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU: SOCIETES ET INTERCOMMUNALES	PUITS FORE
48/2/6/004	BAS-OHA P4	208180	134654	O	S.W.D.E.- SOCIETE WALLONNE DES EAUX	DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU: SOCIETES ET INTERCOMMUNALES	PUITS FORE
48/3/1/013	LUMINAIRE	211252	137201	O	BEGUIN ANTOINE	ACTIVITE AGRICOLE (SAUF ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/014	RUE WAUTERS 30	210063	136478	O	DEVILLERS PAUL	PARTICULIER (INDETERMINE)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/015	RUE DE LEUMONT 42	210608	136497	O	GAILLARD ANDRE	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/016	CHAUSSÉE DE TIRLEMONT 58	210370	136465	O	CHARLIER ODETTE	PARTICULIER (RACCORDE A LA DISTRIBUTION)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/017	RUE VIEILLE HESBAYE 21	210335	137192	O	MD.LACROIX VVE DUCHESNE JULIA	PARTICULIER (INDETERMINE)	PUITS FORE
48/3/1/018	RUE REINE ASTRID 12	211241	138133	O	SCHIEPERS CHRISTIAN PIERRE GHISLAIN	ACTIVITE AGRICOLE (ELEVAGE)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/019	RUE OSCAR LELARGE	210147	135820	O	LAPIERRE DOMINIQUE	PARTICULIER (INDETERMINE)	PUITS TRADITIONNEL
48/3/1/021	PUITS FORÉ EJFEW	212087	136888	O	ADMINISTRATION COMMUNALE DE WANZE	ADMINISTRATION PUBLIQUE (NON DISTRIBUTION)	PUITS FORE

Source : DGO3/ Etat de l'environnement

La base de données de la DGO.3 recense 33 captages sur le territoire de la commune de Wanze, dont 2 sont non-actifs. Deux captages actifs ont comme activité la distribution publique d'eau. Ils sont situés à Bas-Oha et sont gérés par la S.W.D.E.

#### Zones de prévention

Une zone de prévention de captage arrêtée est présente sur le territoire communal. Elle est consécutive à l'Arrêté ministériel relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine, dénommés BAS-OHA P4 et BAS-OHA P5 (M.B. 17.05.2006).

De nombreuses (18) zones de prévention éloignées forfaitaires se juxtaposent et émanent de captages présents sur l'entité de Huy couvrent le Sud-Ouest du territoire communal de Wanze.

### **4.4.2 Situation hydrographique**

#### Bassin hydrographique

La commune de Wanze est entièrement comprise dans le bassin hydrographie « Meuse Aval ».

Cours d'eau principaux :

Nom du cours d'eau	Objectif qualité	Longueur
La BURDINALE	non fixé	442 00 m
La MEHAIGNE	non fixé	14.227 00 m
Ruisseau de BOURIE	non fixé	227 00 m
Ruisseau de FORSEILLES	non fixé	2.684 00 m
Ruisseau de FOSSEROLLE	non fixé	1.367 00 m
RUISSEAU DE LA BASSE JUDIE	non fixé	2.741 00 m
Ruisseau du FOND DE JOTTEE	non fixé	406 00 m
Ruisseau du FOND DU ROUA	non fixé	5.492 00 m
Ry d'ACOSSE	non fixé	873 00 m
		28.459 00

Source : DG03 / Etat de l'environnement

Qualité physico-chimique des cours d'eau :

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité			
			2003	2004	2005	2006
40160	Ruisseau Forseilles	Matières azotées ho nitrates	indispo	indispo	Mauvais	Mauvais
40160	Ruisseau Forseilles	Matières organiques oxydables	indispo	indispo	Très bonne	Mauvais
40160	Ruisseau Forseilles	Matières phosphorées	indispo	indispo	Moyenne	Mauvais
40160	Ruisseau Forseilles	Nitrates	indispo	indispo	Mauvais	Mauvais
4130	Mehaigne	Matières azotées ho nitrates	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
4130	Mehaigne	Matières organiques oxydables	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
4130	Mehaigne	Matières phosphorées	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
4130	Mehaigne	Nitrates	indispo	indispo	Moyenne	Moyenne

Source : DG03 / Etat de l'environnement

On observe sur ce tableau une nette dégradation de la qualité de l'eau sur le ruisseau du Forseilles en 2006.

Une altération due à la présence de matières organiques oxydables pourrait avoir pour origine une vanne défectueuse du pipeline de la Raffinerie Tirlemontoise qui passe près du ruisseau du Forseilles (source : entretien avec Madame Lambert, Contrat Rivière Mehaigne et affluents). D'autres facteurs peuvent être à l'origine de cette pollution et il est difficile de les détailler, en l'absence d'informations disponibles.

Qualité Biologique des cours d'eau :

La qualité de la Mehaigne est considérée comme moyenne par la DG0.3.

## **4.5 Statut juridique des cours d'eau**

Les informations présentées dans ce paragraphe sont issues du schéma de structure (2003).

(source : Atlas des cours d'eau)

On distingue les cours d'eau navigables des cours d'eau non navigables.

Cours d'eau navigable :

- la Meuse

Au sein des cours d'eau non navigables, l'Atlas des cours d'eau distingue 3 catégories :

Cours d'eau de première catégorie:

- la Meuse

Cours d'eau de deuxième catégorie:

- Le Ry d'Acosse (Wanze)
- Le ruisseau du Fond de Roua ou de la Fosse de Prêle (Huccorgne, Vinalmont et Moha)
- Le ruisseau de Fosseroule ou Longpré, Lavoir ou Forseilles (Moha et Huccorgne)
- Le ruisseau de Bourie (Bas-Oha)
- Le ruisseau de la Burdinale ou ruisseau de Waret ou des Vallées (Huccorgne)
- Le ruisseau de la Basse Judie ou de Doyar (Antheit et Vinalmont)
- Le ruisseau d'Huccorgne

Cours d'eau de troisième catégorie:

- Le ruisseau de la Fontaine du Bois Champia (Wanze);
- Le ruisseau de la Raide Vallée (Moha);
- Le Ry d'Acosse (Antheit);
- Le ruisseau du Fond d'Elvas (Huccorgne);
- Le ruisseau de la Fontaine Saint-Lambert (Bas-Oha);
- Le ruisseau de Masinge (en partie) (Lamalle);
- Le ruisseau de Nazimont (en partie) (java).

Il existe également des cours d'eau non-classés sont :

- Le ruisseau des Mâles Vignes (Wanze);
- Le ruisseau du Val-Notre-Dame ( Vinalmont);
- Le ruisseau Le Page (Moha);
- Le ruisseau du Pré à la Fosse (Moha);
- Le ruisseau du Fond du Ry ou des Brebis (Bas-Oha);
- Le ruisseau de Masinge (en partie) (Bas-Oha);
- Le ruisseau de Nazimont (en partie) (Bas-Oha);
- Le ruisseau de la Fontaine du Bois de Champia (Bas-Oha).

Il existe également des cours d'eau non repris à l'atlas.

## **4.6 Zones inondables**

La Région Wallonne dans le cadre du plan « PLUIES » a établi une cartographie des aléas d'inondation par débordement de cours d'eau.

L'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. Il ne concerne pas les inondations trouvant leur origine dans du ruissellement, du refoulement d'égouts, de la remontée de nappe phréatique ou de phénomènes apparentés.

La cartographie de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais.

En ce qui concerne Wanze plus de 7% du territoire est repris en aléa d'inondation. La répartition entre les différents risques se décline de la manière suivante :

- Risque faible : 3,1% du territoire (137 ha)
- Risque moyen : 1,5 % du territoire (65 ha)
- Risque élevé : 2,7 % du territoire (120 ha)

La vallée très encaissée de la Mehaigne, depuis son entrée septentrionale sur le territoire communal jusqu'à l'Ermitage avec un fond de vallée très étroit, est soumise à un risque d'inondation important. Les villages de Moha et Huccorgne sont "protégés" des risques élevés par deux zones « tampons inondables » non urbanisées (situées en amont de ces deux villages).

Notons cependant que le village de Moha a déjà connu des inondations importantes touchant plusieurs dizaines d'habitations.

Le village de Wanze, et ce depuis le Val Notre-Dame, est particulièrement concerné par des risques d'inondation (moyens et élevés), en particulier à la confluence de la Mehaigne et de la Meuse. Ces dernières années, Wanze a subi des inondations importantes avec une certaine récurrence.

Les parties de Java et Bas-Oha bordant la Meuse sont soumises à un risque d'inondation élevé.

Notons que les petits ruisseaux présents sur le territoire génèrent des risques d'inondation faibles et ce principalement lorsqu'ils ont un lit étroit et soumis à une forte pente.

## **4.7 PCDN**

Néant.

## **4.8 Mesures agri-environnementales**

En 2007, 23 producteurs ont implanté au moins une mesure agro-environnementale sur la commune de Wanze (source : DGO3).

## **4.9 Zones et éléments d'intérêt écologique protégés**

### **4.9.1 Réserves naturelles**

Il n'existe aucune réserve naturelle agréée, ni réserve naturelle domaniale ou réserve forestière sur le territoire wanzois.

### **4.9.2 Zones Natura 2000**

Les sites Natura 2000 recouvrent 48,6 ha du territoire de Wanze. Trois sites sont présents :

- Vallée de la Burdinale (BE33008) (290 ha) dont 8 ha sur le territoire de Wanze ;
- Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières (BE33009) (225 ha) dont sur le territoire de Wanze (32 ha) ;
- Vallée de la Meuse à Huy et vallon de la Solières (BE33009) (225 ha) dont 8 ha sur le territoire de Wanze.

### **4.9.3 Zones Humides d'Intérêt Biologique**

Néant.

### **4.9.4 Arbres et haies remarquables**

La DG0.3 a recensé les arbres et haies remarquables sur la commune. La base de données reprend :

- 129 arbres remarquables
- 6 groupes d'arbres remarquables
- 8 alignements d'arbres remarquables
- 3 haies remarquables
- 3 sites



## **4.10 Sites d'intérêt biologique**

### **4.10.1 Sites de grand intérêt biologique (S.G.I.B.)**

La Région wallonne (<http://biodiversite.wallonie.be>) recense officiellement 6 sites de grand intérêt biologique :

- 698 - Sablière 'Noël' (Braives; Wanze)-Sablière de Wanzoul-Broyotte
- 699 - Sablière 'Roua' (Wanze; Braives)
- 1050 - Corphalie (Wanze; Amay)
- 1660 - Bois de Hama et Rocher de la Marquise (Wanze)
- 1896 - Carrière Robiéwez (Wanze)
- 1998 - Bois de Mozon (Braives; Huccorgne)

### **4.10.2 Sites d'intérêt biologique**

Dans le cadre de l'étude du schéma de structure, d'autres sites ont été identifiés d'intérêt biologique. Ils sont de 6 types : les affleurements rocheux, les bois, les milieux humides, le maillage bocager, le réseau hydrographique et les vergers à haute tige.

La position des sites d'intérêt biologique montre qu'ils appartiennent quasiment tous aux zones de fond de vallée ou de versant.

L'occupation des sols sur ces zones sont des prairies dans les fonds, des prairies et des bois sur les versants.

Ces sites peuvent être classés en trois catégories en fonction de leur intérêt :

#### Sites de très grand intérêt biologique :

- le bois communal de Huccorgne
- le rocher de la Marquise et environs, Huccorgne
- la roche aux Corneilles et environs, Huccorgne
- la haie des pauvres, Huccorgne
- l'étang de la carrière Carmeuse, Moha
- la tranchée du vicinal à Huccorgne et l'accotement rocailleux et la petite station d'Orchis pourpre
- le château féodal de Moha et les anciens fours à chaux
- le Setia, Antheit
- le vallon du Roua à Huccorgne et la carrière de sable
- la Fontaine Saint-Lambert à Bas-Oha
- Java - Bas-Oha
- Corphalie à Antheit
- le bief du Val Notre-Dame à Antheit

Sites de grand intérêt biologique :

- le bois "les Croupettes" à Huccorgne
- Robièwéz à Huccorgne
- le bois de Moha
- Wérihet
- la vallée de la Mehaigne entre Moha et le Val-Notre-Dame, au pied du bois de Robaumont
- le bois au Nord de Nahelet
- la carrière abandonnée du Roua
- Potaies à Vinalmont
- Vieille Hesbaye à Wanze
- le bassin de décantation de la « sucrerie » de Wanze
- la berge de la Meuse à Corphalie - Antheit

Site d'intérêt biologique moyen :

- le bois les Trois Journaux à Huccorgne
- l'extrémité des Plaines de la Burdinale à Huccorgne
- la Ferme le Temple à Longpré
- le ruisseau de Fosseroule à Moha
- le Pont du Soleil à Vinalmont
- Champia à Antheit

#### **4.10.3 Combles et clochers**

La Commune participe à l'opération Combles et Clochers ; les églises ont été aménagées.

L'opération combles et clochers a été mise en place par la Région wallonne dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en 1995.

Il s'agit de réaliser les aménagements visant à favoriser l'occupation des combles et des clochers de bâtiments publics par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs afin de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction (source : [www.environnement.wallonie.be](http://www.environnement.wallonie.be)).

#### **4.10.4 Gestion écologique des bords de route**

La Commune de Wanze s'est engagée depuis 1996 dans ce programme mis en place dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature en 1995 par le Service Public de Wallonie (DGO3).

L'objectif de ce programme est de rendre les bords de route plus accueillants pour la vie sauvage : les règles d'or de l'entretien écologique des bords de route sont l'abandon de l'usage des herbicides et la fauche extensive et tardive (source : DGO3).

#### **4.10.5 Contrat Rivière « Mehaigne »**

Les informations présentées ci-après sont issues du rapport annuel 2009 de l'ASBL Contrat Rivière Mehaigne et ses affluents.

Le Contrat Rivière prévoit un ensemble d'actions à mener dans le cadre du programme 2008-2010 :

- Améliorer la qualité des eaux sur le bassin de la Mehaigne
- Déterminer des mesures afin de minimiser les inondations
- Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides
- Améliorer l'information et la participation des citoyens, en particulier des riverains

Le bassin de la Mehaigne compte 12 communes dont Wanze, Braives, Burdinne, Héron, Huy et Villers-le-Bouillet.

A noter que le 14 juin 2010 s'est tenue l'assemblée générale constitutive de la nouvelle ASBL « Contrat de Rivière Meuse aval et affluents », fruit de la fusion de 3 contrats de rivières actifs ; Haut-Geer, Hoyoux et Mehaigne. Le nouveau périmètre concerne 27 communes. A l'avenir, ce périmètre pourrait s'étendre aux 63 communes du bassin de la Meuse aval (couvrant les communes traversées par la Meuse de Andenne à la frontière hollandaise).



## 4.11 Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne

L'initiative de la proposition de la création d'un parc naturel dans les vallées de la Burdinale et de la Mehaigne en Hesbaye, découle de l'action d'une association créée dans cet objectif en 1980. Il s'agit de l'ASBL "Etudes et Promotion du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et la Mehaigne" dont le siège social est établi à Burdinne.

Le Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne regroupe 22 villages et hameaux (soit une zone de 10.500 hectares) des entités de Braives, Burdinne, Héron et Wanze ; ± 15 000 habitants vivent dans le Parc Naturel.

Pour la Commune de Wanze 2.730 hectares sont repris dans le Parc (62 % du territoire), qui correspond à la zone rurale de la commune (±25 % de la totalité du parc naturel). Sont exclus du Parc les villages de Bas-Oha, Wanze ainsi que les hameaux de Java et Lamalle, et partiellement le village d'Antheit.

Les limites Sud du Parc sont la chaussée de Wavre, depuis Longpré en passant par le lieu-dit "Le Tilleul" reprenant le chemin de Naxhelet et rejoignant la vallée de la Mehaigne au droit du Val-Notre-Dame. Ensuite, jonction jusqu'à la chaussée de Tirlemont au droit du lieu-dit "les Tombes" en continuant et en englobant la butte de Antheit, pour prendre la direction de Villers-le-Bouillet en englobant le Bois de Champia.

La gestion des bords de rivière n'est pas de la compétence du Parc Naturel mais entre dans le cadre du contrat de Rivière.

Actions menées par le parc naturel en matière d'environnement qui concernent la commune de Wanze :

- urbanisme : le parc naturel participe à la sous-commission « Aménagement du Territoire et Urbanisme »
- mission de conseil technique, de coordination trans-communale (comité de travail environnement qui regroupe des acteurs des 4 communes) sur le périmètre du parc sur la gestion de l'environnement
- rédaction d'un texte (préconisation) des « lignes de conduite en matière d'installation d'élevages intensifs sur le territoire du parc naturel »
- tailles de haies, d'arbres fruitiers, broyages, plantation de haies : service payant à destination des habitants des communes du parc
- action de sauvegarde : des saules têtards (2006-2007), des vieux vergers (2009)
- actions de formation proposées aux habitants : taille, greffage, potager, vins et fruits ...

- projet de collaboration avec IEW pour la mise en place d'un observatoire citoyen du paysage (dans le cadre de la participation citoyenne)
- actions nature : hirondelles (2006), papillons diurnes (2007), hérissons et petits mammifères (2008), libellules (2009)
- événementiel : marché du terroir, fête des plantes ...

Principaux éléments remarquables (bâties et non bâties) implantés dans le Parc Naturel : Huccorgne :

- Ferme de Beauregard
- Ferme de Bierwart
- Ferme Froidbise
- Château de Famelette
- Rocher de la Marquise
- Roche aux Corneilles
- la Mehaigne

Moha :

- Ruines du Château féodal de Moha

Wanzoul :

- Château de Wanzoul. Très beau village bien conservé ; les maisons en pierres calcaires de Vinalmont y sont nombreuses et voisinent avec des maisons en briques à chaînages en pierres calcaires.

Vinalmont :

- Château de Vinalmont

Antheit :

- église et presbytère
- ancienne abbaye du Val-Notre-Dame

Longpré :

- Ferme du Temple
- Ferme de Fosseroule

## **4.12 Energies renouvelables**

### **4.12.1 Eoliennes**

SPE-Luminus a installé un parc d'éoliennes à cheval sur les limites communales avec Villers-le-Bouillet. Deux de celles-ci de puissance maximale de 3 MW sont implantées depuis juillet 2007 sur le territoire wanzois (au lieu-dit Bois de Pas). Elles présentent un mât d'une hauteur de 85 mètres et un rotor de 77 mètres de diamètre pour une hauteur totale de 123 mètres.

Ce sont environ 1500 familles qui bénéficient de cette électricité verte.

### **4.12.2 Panneaux photovoltaïques**

Les 31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme se sont équipées en panneaux photovoltaïques dans le cadre de l'opération « 31 communes au soleil » avec l'aide du Feder et de subsides wallons.

Sur le territoire wanzois, les écoles communales de Bas-Oha et d'Antheit en sont équipées pour des puissances respectives de 5kWc.

L'énergie annuelle produite sera de plus de 8000 kWh.

Ce projet « 31 communes au soleil », soutenu par la Wallonie et les fonds Feder pourrait connaître un prolongement ; la SPI+ travaille en effet sur un projet de création d'un fonds, avec le solde budgétaire, afin que les communes puissent jouer le rôle de tiers-investisseur dans le cadre de placement de panneaux photovoltaïques sur les entreprises.

### **4.12.3 Energie hydro-électrique**

Plusieurs privés possèdent des centrales hydroélectriques sur la Mehaigne. Notons celle de Carmeuse et celle du Pont Jehoulet à Moha.

## **4.13 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La Commune dispose d'un patrimoine naturel de qualité avec plusieurs sites de grand intérêt biologique et mais aucun site n'est repris en « réserve naturelle ».

Il faut rester vigilant sur la disparition progressive des vergers et des haies qui sont des éléments essentiels au maintien et au développement de la biodiversité et participent à la résistance des sols au phénomène d'érosion.

Les sols sont particulièrement aptes à l'agriculture.

Wanze fait partie du Parc Naturel des vallées de la Burdinale et de la Meuse, ce qui constitue une reconnaissance du patrimoine naturel présent sur la commune.

On trouve à Wanze à la fois un paysage de vallée encaissée et un paysage « openfield ».

Mais on observe aussi une disparition des vergers haute tige.

La Commune est active en matière d'énergies renouvelables ; installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et installation d'éoliennes.

La Commune doit faire face à un risque important d'inondation dans les bassins de la Meuse et de la Moselle.



COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **5. LA STRUCTURE PAYSAGÈRE**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés sprl 2010

## 5.1 Un peu d'histoire

En se référant aux cartes élaborées par le Comte de Ferraris (1771 à 1778) on peut comparer aisément la structure paysagère ainsi que l'occupation du sol de la commune.

Ainsi les campagnes labourées étaient quasi exclusives jusqu'à proximité des villages et des fonds alluviaux des vallées. Elles étaient piquetées de petites réserves de chasse et de quelques parcs de châteaux comme aujourd'hui. Même piquetage aussi d'importantes fermes isolées avec leurs îlots de verger, sur le rebord mosan et vers la Meuse. Les prés, le plus souvent marécageux, en tous cas humides, se contenaient strictement dans les vallées et les abords des cours d'eaux.

Les maisons étaient régulièrement et quasi exclusivement entourées de jardins et de vergers familiaux bien cultivés et soigneusement encadrés de haies vives. Cette auréole de verdure ne comportait pratiquement aucune prairie sans arbres fruitiers. Elle formait toujours une zone bien compacte, aux limites rectilignes de 50 à 250 m en arrière des maisons.

Celles-ci disparaissent donc derrière les arbres et c'est la masse de ceux-ci que l'on apercevait des campagnes labourées aux larges horizons entièrement dégagés.

La carte de synthèse paysagère du 18<sup>ème</sup> siècle de Ferraris indique donc la localisation et la forme des complexes villageois composés de maisons et de vergers.

Il faut insister sur le fait que les campagnes labourées du 18<sup>ème</sup> siècle et d'aujourd'hui sont complètement dépourvues de clôtures. Elles constituent donc un "openfield" c'est-à-dire un paysage ouvert parfait. Ces champs complètement ouverts trouvent leur origine dans les contraintes collectives de l'ancien régime, tant à cause de l'organisation des champs en communauté que du troupeau commun qui devait pouvoir se déplacer librement pour la vaine pâture. En revanche, les vergers, jardins familiaux et enclos, attenants aux maisons, sont exploités individuellement par chaque famille.

Les bois et les abords de la Meuse et de la Meuse ont été partiellement défrichés depuis le 18<sup>ème</sup> siècle en raison de la croissance démographique qui s'est manifestée en liaison avec le développement économique du sillon mosan, mais les peupleraies actuelles n'existaient pas à l'époque de Ferraris. Encore mieux qu'aujourd'hui les cours d'eaux étaient bordés de lignes d'arbres continues souvent des aulnes et des saules.

## **5.2 Contexte paysager actuel**

### **5.2.1 Les espaces non bâtis**

Les surfaces non urbanisées caractérisent le paysage communal de Wanze. Ce sont principalement les terres agricoles qui dessinent le paysage non bâti. Ces terres agricoles sont parfois associées à un réseau de haies et d'arbres isolés.

De nos jours, les structures agricoles ont été complètement bouleversées. Les petits paysans ont complètement disparu, ils ont cédé la place à quelques grands et moyens agriculteurs installés dans la plupart des grands bâtiments de ferme du 18<sup>ème</sup> siècle. Les cultures et les élevages ont subi des évolutions variées.

Les prairies constituaient l'auréole herbagère autour des villages. Cette auréole s'est étendue au maximum au moment où les prairies ont atteint leur plus grand développement, c'est-à-dire dans les années 50. A ce moment, les herbages se sont installés à plus grande distance des lieux habités, le long des chemins ruraux. Une telle localisation permettait un accès aisé pour les troupeaux et pour les travaux d'entretien.

De même à cette période, les prairies sont apparues de façon régulière dans les vallons dits "secs" car dépourvus de cours d'eau ou simplement occupés par un "Roua" qui sont en réalité des creux où les sols colluviaux se ressuient moins bien au printemps. Ce furent des sites herbagers nouveaux il y a 30 ou 40 ans, souvent remis à la culture aujourd'hui.

### **5.2.2 L'habitat**

Les constructions, qu'elles soient isolées ou groupées font partie intégrante du paysage rural. Elles s'y intègrent facilement quand elles sont constituées de matériaux du pays (calcaire, schiste, ardoise, ...), comme c'est le cas des constructions rurales traditionnelles qui forment des ensembles cohérents et renforcent de ce fait la qualité du paysage. Par contre, elles y apportent une note discordante quand elles se caractérisent par la dispersion, la modification importante du relief naturel du terrain, le manque de simplicité ou les couleurs trop vives.

Dans la commune de Wanze, de manière générale, on constate que les villages en vue lointaine présentent souvent une harmonie au sein du paysage. Toutefois, il suffit d'un seul bâtiment indiscret dans le champ de vision pour que la qualité du paysage en soit altérée plus ou moins profondément.

Parfois, les constructions agricoles, par leur implantation isolée au milieu de la campagne et par leur important gabarit, provoquent dans le paysage des plaies disgracieuses.

A l'intérieur même des villages traditionnels, de nouvelles constructions ou des constructions transformées peuvent être en déséquilibre par rapport à l'unité du village traditionnel par leur implantation, leur gabarit ou leurs matériaux. L'implantation linéaire et répétitive des nouveaux bâtiments à l'extérieur du noyau villageois peut faire éclater la compacité du village. Ce phénomène est généralisé en Région wallonne, même sur les communes appliquant depuis quelques années une réglementation adaptée.

Les villages restés totalement homogènes sont devenus rares sur le territoire. Le noyau du village de Wanzoul est bien préservé tout comme une partie du village de Vinalmont et le petit hameau du Roua.

Notons la particularité paysagère du village de Huccorgne accroché de manière remarquable aux versants de la vallée de la Mehaigne.

Le village de Moha, quant à lui, présente un noyau traditionnel intéressant dans la vallée de la Mehaigne et remontant sur les versants, cependant certaines extensions récentes ont un impact négatif sur le paysage. Notons aussi le hameau des Communes pour son implantation particulière sur le versant escarpé en face de Moha.

Dans la vallée de la Meuse, les villages de Java et l'Ouest de Bas-Oha ainsi que le village de Lamalle, s'inscrivent bien dans le paysage.

Les villages de Wanze et d'Antheit et une partie de Bas-Oha situés non loin de la ville de Huy doivent être considérés comme péri-urbains avec d'une part de l'habitat mitoyen et semi-mitoyen plutôt de type urbain, et d'autre part avec de nombreuses habitations contemporaines de type pavillonnaire qui se sont insérées dans le tissu discontinu périphérique autrefois rural et qui l'ont étiré dans toutes les directions. Ces ensembles marquent le paysage par leur répétitivité, leurs discontinuités locales et le côté souvent linéaire de leur implantation. En final, ces villages manquent souvent de points de repère. Soulignons cependant le caractère structuré et centralisé du noyau de Wanze-même et la présence de points de repère tels que la Colline de Leumont et la butte d'Antheit.

### **5.2.3 Les infrastructures routières, ferroviaires, techniques et industrielles**

#### Les infrastructures routières

Le réseau routier marque le paysage, en particulier les 6 grands axes de communication, de part leur morphologie et le trafic que ces derniers engendrent :

- l'autoroute E42 Liège-Namur
- la N643
- la N612
- la N64
- la N652
- la N65

Plusieurs ouvrages d'art sont présents dans le paysage communal :

- Les deux importants viaducs de l'autoroute E 42 Liège-Namur ont été réalisés pour l'un au droit de la vallée de la Meuse très encaissée à cet endroit, et pour l'autre au droit du ruisseau du Lavoir ;
- Le pont Père Pire, pont suspendu à haubans, de la N643 qui enjambe la Meuse pour relier Ben-Ahin à la Commune de Wanze.

#### Les infrastructures ferroviaires

Deux lignes de chemin de fer traversent le territoire wanzois :

- la ligne 125 Liège-Namur traverse le sud du territoire de la commune de Wanze en longeant la Meuse (gare à Bas-Oha) ;
- la ligne 127, utilisée par la société Carmeuse pour l'acheminement de ses produits, entre Moha et la gare de Statte (Huy).

#### Les infrastructures techniques

Notons la présence d'éoliennes situées au-dessus du village de Vinalmont et dans la commune de Villers-le-Bouillet, visibles depuis l'E42 et depuis les villages environnants.

#### Les infrastructures industrielles

Il existe plusieurs infrastructures industrielles dont les gabarits impactent le paysage proche et lointain. Citons notamment :

- les installations de Bétonac au Nord de Vinalmont, à proximité de la chaussée de Tirlemont
- les carrières de Carmeuse à Moha

- les installations de la Raffinerie Tirlemontoise et de BioWanze au sud de la commune, sur les bords de Meuse à Bas-Oha

Citons enfin les tours de refroidissement de la centrale nucléaire située à Tihange qui marquent notamment le paysage sur la vallée vue depuis Vinalmont.

## **5.3 Les unités paysagères**

Les éléments suivants sont issus du Schéma de Structure Communal de Wanze (2003).

Nous considérons comme unité paysagère un ensemble paysager homogène délimité par une perception visuelle de l'ensemble et non délimité par des limites de crête.

La classification est basée sur les critères suivants :

- l'aspect visuel plus ou moins homogène de la végétation (monocultures, forêts mixtes, landes, pâturages,...) et sa répartition dans l'espace (grandes étendues continues, bocages, petites cultures d'épicéas disséminées dans le paysage,...)
- le degré de l'influence humaine (des landes en friche, occupation touristique, exploitation intensive par l'agriculture,...)
- la largeur et la profondeur du champ visuel du spectateur. Cette impression visuelle est fortement influencée par la force du relief (crêtes, lignes de crête, vallées,...), par la végétation (haies, arbres, forêts,...) et par l'influence de la présence humaine (routes, voies de chemin de fer, tours, bâtiments, pylônes,...). La troisième dimension jouera ici un rôle prédominant.

On distingue sur le terrain 3 grandes unités paysagères:

- la vallée de la Meuse
- les plateaux hesbignons
- la vallée de la Meuhaigne avec deux sous-zones : la vallée de la Meuhaigne en aval du Val-Notre-Dame et la vallée de la Meuhaigne en amont du Val-Notre-Dame

### **5.3.1 La vallée de la Meuse**

Cette unité paysagère est délimitée par le plateau hesbignon en partie Nord et en partie Est par la confluence de la Meuhaigne et de la Meuse au droit de Statte. Elle inclut le village de Bas-Oha et la partie Sud-Ouest de Wanze.

La vallée de la Meuse est très présente dans le paysage wanzois bien qu'elle ne fasse que border sa limite Sud. Le bassin de la Meuse traverse d'Ouest en Est la partie Sud de la commune de Wanze (le territoire communal ne comprend que la rive gauche de la Meuse).

La Meuse reprend les eaux (en partant d'Ouest en Est) du village de Bas-Oha, du hameau de Lamalle, ainsi que ceux d'une partie du village de Wanze et indirectement tout ce qui provient de son affluent, la Meuhaigne.

Le fond de vallée sur la rive gauche est assez étroit avec une largeur variant de 100 à 250 m, à l'exception du point de confluence entre la Meuse et la Mehaigne nettement plus large. Elle présente sur sa grande partie des flancs assez escarpés, constitués par des roches calcaires, et très pentus (15 à 30 %) pour toute la zone de Java Bas-Oha et la partie Sud du lieu dit "Les Pâturages".

Cette vallée présente un grand intérêt paysager pour la qualité de son patrimoine bâti (châteaux, fermes), de son patrimoine planté (parcs) et de la présence d'une berge située entre la route communale et la Meuse.

Elle est aussi constituée de différentes petites vallées perpendiculaires à l'axe de la Meuse qui sont reprises en sous-unités paysagères :

- Vallée du ruisseau de Nazimont;
- Vallée du ruisseau de Masinge;
- Vallée du ruisseau du Fond du Ry;
- Vallée du ruisseau de Saint-Lambert;
- Vallée du ruisseau de Champia.

Eléments de paysage intéressants :

- Rive gauche de la Meuse;
- Vallée de Nazimont;
- Font St Lambert;
- Vallée de Champia.

Eléments de paysage remarquables :

- Ensemble des Châteaux blanc et rouge, parc et chemin de halage à Bas-Oha
- Ensemble des châteaux et fermes et parc de Lamalle
- Pont Père Pire

Elément intérieur à la Commune avec impact visuel fort :

- la Raffinerie Tirlemontoise
- l'usine BioWanze

Le versant Nord de la Vallée de la Meuse est repris au plan de secteur en zone d'intérêt paysager depuis l'Ouest de la commune jusqu'à la vallée du Fond du Ry y compris.

### **5.3.2 Les plateaux hesbignons**

Le plateau hesbignon est en fait traversé du Nord en Sud par le bassin de la Mehaigne et subdivisé d'Est en Ouest par les vallées de la Fosseroule et du Roua, affluents de la Mehaigne.

Sur le territoire de la commune de Wanze, on dénombre 4 plateaux dont la déclivité est inférieure à 10 % et qui correspondent aux zones de culture et sont de ce fait très peu boisés, à l'exception de quelques ensembles de feuillus disséminés çà et là. Ils sont recouverts d'une riche nappe limoneuse, conférant à cette aire une grande capacité céréalière.



Ces plateaux sont (du Nord au Sud) :

- le plateau du lieu-dit "Tilleul de Famelette" situé au Nord de la vallée du Roua
- le plateau de Wanzoul et du Fond de Seraing, situé au Sud de la vallée du Roua, depuis Moha jusqu'à la limite de la commune de Villers-le-Bouillet
- le plateau situé au droit du lieu-dit "Le Sart", délimité à l'Est par les vallées de la Fosseroule et du Fond d'Elvas
- le plateau situé au droit des lieux-dits "Saint -Sauveur, le Tilleul, Campagne des Croix" et Lamalle, délimité par la limite de crête de la vallée de la Meuse ainsi que par la limite de l'unité paysagère de la vallée de la Mehaigne et du ruisseau Raide Vallée

La limite administrative des régions agricoles Hesbaye - Condroz reprend les délimitations de ces plateaux. Les terres situées dans la vallée de la Mehaigne ont été considérées comme étant condrusiennes du fait de leur teneur plus élevée en pierres calcaires que les terres limoneuses du plateau hesbignon.

Il est plus que probable qu'à terme les quelques zones boisées restent des exceptions dans le paysage ponctuant celui-ci de massifs feuillus, accentuant de ce fait les perspectives ainsi que les lignes d'horizon.

Nous sommes ici en présence de paysages très largement ouverts (appelés "openfield") dont la texture et les couleurs sont très variables en fonction des saisons du fait de leurs labours et de leurs plantations inter-saison. Dans ces zones, les vergers anciennement présents en périphérie des villages ont presque totalement disparu au bénéfice des cultures.

### **5.3.3 La vallée de la Mehaigne**

La Mehaigne traverse le territoire communal du Nord en Sud en passant par une direction Est-Ouest entre Moha et la Val-Notre-Dame. De multiples affluents viennent s'y jeter.

La vallée de la Mehaigne s'encaisse fortement dans le plateau hesbignon et engendre de ce fait un contraste paysager du plus grand intérêt : les prairies sèches, humides et marécageuses, versants largement boisés, affleurement de roches très variées, bocages, saules têtards, vergers et chemins en creux propice à engendrer une grande diversité de la flore et de la faune.

Le bassin de la Mehaigne se répartit en fait en 2 zones assez distinctes que l'on dénomme respectivement vallée de la Mehaigne en aval du Val-Notre-Dame et vallée de la Mehaigne en amont du Val-Notre-Dame.

### La vallée de la Mehaigne en amont du Val Notre-Dame :

Cette zone peut être répartie également en 2 sous-zones :

- la première située de Huccorgne jusqu'à Moha : zone constituée de vallées aux versants très abrupts, où la Mehaigne sillonne le fond de vallée assez étroit, d'une largeur de 50 à 150 mètres maximum ;
- la seconde située entre le village de Moha et le lieu-dit Val-Notre-Dame, constituée d'une vallée qui s'élargit assez fortement de 100 à 200 mètres avec un versant Sud assez escarpé et un versant Nord aux pentes plus douces.

### La vallée de la Mehaigne en amont du Val Notre-Dame :

Le bassin de la Mehaigne reprend (du Nord au Sud) les eaux des villages de Longpré via le ruisseau de Fosseroule ; les eaux de Huccorgne, Moha, Wanzoul et Roua via le ruisseau dénommé le Roua ; Vinalmont via le ruisseau du Val-Notre-Dame, tous affluents de la Mehaigne.

Les bassins versants de cette partie de la Mehaigne sont couverts pour la plupart de bois dans toutes les zones escarpées, de quelques pâtures dans les zones de pentes assez fortes allant de 10 à 15 % et de cultures soit en fond de vallée, soit sur les pentes allant de 0 à 10 %.

Eléments de paysage remarquables (de Nord au Sud) :

- ensemble vallée et moulin de Huccorgne
- ensemble château, ferme et parc de Famelette
- ensemble des fermes Bierwart et Hauregard à Huccorgne
- ensemble du fond de vallée de la Mehaigne entre Huccorgne et Moha comprenant : la Haie des Pauvres, le Rocher de la Marquise (classé), la Roche aux Corneilles (classé) et le lieu-dit "l'Ermitage"
- ensemble château, ferme, parc et village de Wanzoul
- ensemble château, ferme, église et parc de Vinalmont
- ruines du Château-fort de Moha (classé)
- ensemble château et parc dénommé "Le Temple" à Longpré
- Bois Robaumont
- ensemble Val-Notre-Dame

Eléments de paysage intéressants :

- vallée de la Mehaigne à Huccorgne
- ensemble Le Sart à Huccorgne
- ancienne carrière à Moha
- raide Vallée à Moha
- plantation vallée du Roua

On constate donc qu'une grande partie des éléments de paysage remarquables de la commune se situent dans cette unité. Plusieurs tronçons de la vallée de la Mehaigne sont repris comme zones d'intérêt paysager au plan de secteur (Huccorgne, l'Ermitage, Val Notre-Dame).

Eléments extérieurs ou intérieurs à la commune avec impact visuel fort:

- Ensemble carrière, four et extraction Carmeuse
- Viaduc autoroutier de Huccorgne
- Usine à tarmac Betonac

Dans cette unité paysagère, l'implantation de la carrière Carmeuse est d'un impact important bien que le programme de réhabilitation paysagère et de plantation soit très efficace.

#### La vallée de la Mehaigne en aval du Val Notre-Dame :

Cette unité paysagère se situe entre le Val-Notre-Dame et le point de confluence de la Mehaigne et de la Meuse situé au Sud du village de Wanze. Elle comprend les villages de Wanze et Antheit.

Cette unité paysagère est constituée par un flanc Est, aux vallons multiples assez plans, où coulent divers petits ruisseaux (Doyar, Acosse, Fontaine du Bois Champia) et par son flanc Ouest, aux pentes plus escarpées. L'élargissement assez considérable de la vallée de la Mehaigne dans cette zone serait dû à l'implantation antérieure de méandres de la Meuse qui aurait fortement érodé cette zone.

On peut considérer cette unité comme étant relativement homogène, à l'exception de la butte de Leumont et de la butte d'Antheit, formant des promontoires très caractéristiques. Le paysage est marqué par des pâtures ou champs de labour, à l'opposé de la vallée de la Mehaigne en amont du Val-Notre-Dame, essentiellement faite de bois et fonds de vallées.

Eléments de paysage remarquables :

- Rocher du Mont Falise sur le territoire de la ville de Huy - Ensemble de la butte d'Antheit, avec son église, la ferme, le presbytère et tout le site concerné

Eléments de paysage intéressants :

- Vallée de Notre-Dame de Lourdes
- Vallée du Doyar

Eléments extérieurs ou intérieurs à la commune avec impact visuel fort:

- Ensemble de la centrale nucléaire de Tihange
- Ensemble constitué par les ensembles industriels de la Raffinerie Tirlémontoise et l'usine Biowanze

Dans cette unité, nous ne constatons aucune zone d'intérêt paysager reprise au plan de secteur.

A noter l'Atlas des Paysages de Wallonie élaboré par la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) présente les grands ensembles paysagers et les unités paysagères de la Wallonie. La commune de Wanze y figure comme appartenant à deux ensembles paysager ; « Plateaux Brabançons et Hesbignons » et l'ensemble paysager « Mosan ».

## **5.4 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

On distingue 3 grandes unités paysagères: la vallée de la Meuse, les plateaux hesbignons et la vallée de la Meuse (avec ses deux sous-zones : la vallée de la Meuse en aval du Val-Notre-Dame et la vallée de la Meuse en amont du Val-Notre-Dame). La commune présente donc une grande variété de paysages.

Les villages ont conservé un caractère rural et présentent une certaine harmonie en vue lointaine. On observe cependant que des nouvelles constructions ont un impact visuel non négligeable dans le paysage. Les gabarits, matériaux et les principes d'implantation employés sont parfois en déséquilibre par rapport à l'unité bâtie du village.

Les infrastructures industrielles (installations de la Raffinerie Tirlemontoise, BioWanze, Betonac, Carmeuse et la centrale nucléaire de Tihange - hors des limites communales), certaines installations techniques (éoliennes, viaducs) marquent également le paysage proche et lointain.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **6. DEMOGRAPHIE**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés sprl 2010

## 6.1 Population

### 6.1.1 Population totale

#### Structure de la population totale

La Commune de Wanze compte 13 075 habitants au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 (source : administration communale), dont 48,6% d'hommes (soit 6 357 habitants) et 51,4% de femmes (soit 6 718 habitants).

La densité de population s'élève à 297 habitants/km<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Comparaison des densités de population au 1<sup>er</sup> janvier 2008:

Densité	Population	Hab/km <sup>2</sup>
Wallonie	3 456 775	205
Province de Liège	1 053 722	273
Arrondissement Huy-Waremme	179 675	175
Wanze	12 938	295
Burdinne	2 895	89
Braives	5 660	129
Huy	20 295	425
Héron	4 656	122
Villers-le-Bouillet	6 175	189

Source : ins

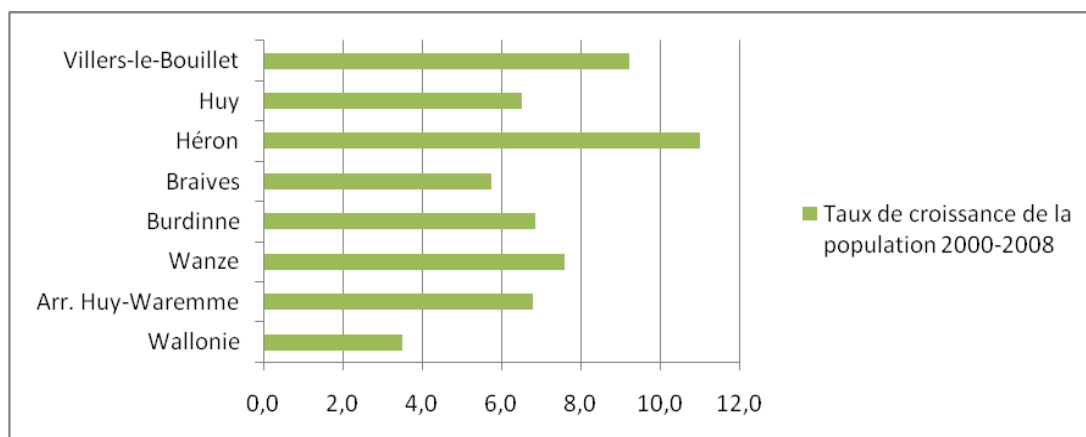
Bien qu'elle soit composée pour partie d'espaces ouverts, la Commune de Wanze a la troisième plus forte densité de population à l'échelle de l'arrondissement de Huy. Sa densité de population est également supérieure à la celle de la province de Liège.

Ces premiers éléments illustrent une des particularités de Wanze ; une commune marquée par un paysage rural avec un centre urbain relativement dense (Wanze, Antheit), à l'articulation d'une zone urbaine dense (Huy) et de zones rurales (Héron, Braives).

#### Evolution de la structure de la population totale

La croissance de la population sur Wanze est de +8,7% entre 2000 et 2010 soit un gain de 1 049 habitants.

Comparaison des taux de croissance de la population, 2000-2008 (dernières données disponibles):

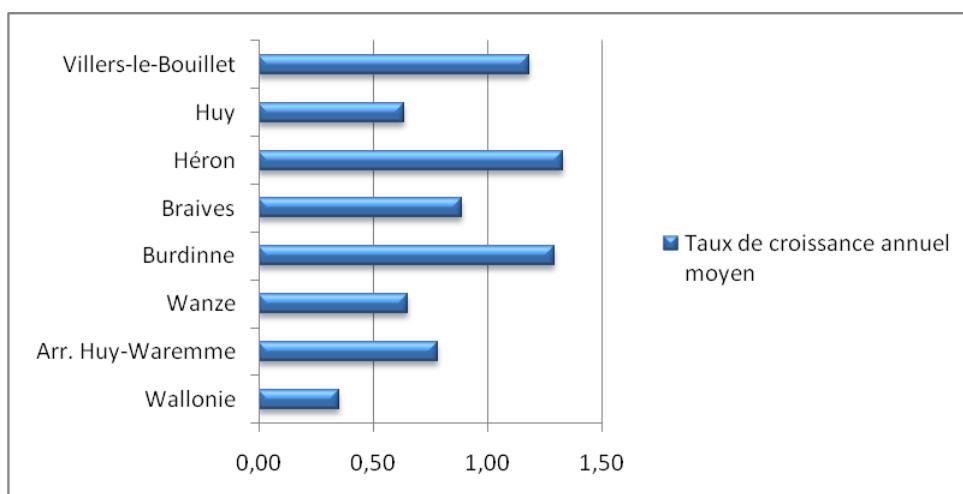


Source : données INS

Le taux de croissance de la population de Wanze (+7,6%) est légèrement supérieur à celui de l'arrondissement Huy-Waremme (+6.8%) et bien supérieur à celui de la Région wallonne (+3.5%).

Cependant, le taux de croissance de la population de Wanze est plus faible que celui des communes de Villers-le-Bouillet (+9.2) et Héron (+11%) sur la période 2000-2008.

Comparaison du taux de croissance annuel moyen de la population, 2000-2008:



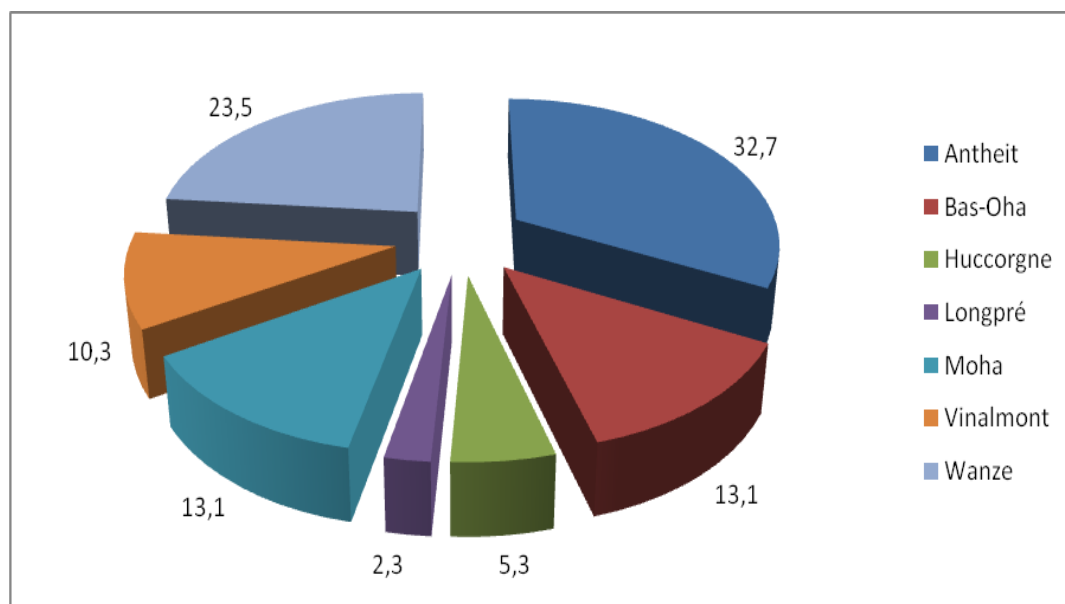
Source : données INS

Le taux de croissance annuel moyen pour Wanze s'élève à +0,65% sur la période 2000-2008, ce qui est supérieur à la Région wallonne (+0,35%), mais inférieur à l'arrondissement de Huy-Waremme (+0,78%).

## 6.1.2 La population par ancienne commune

### Structure de la population par ancienne commune

Répartition de la population par ancienne commune, au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 (en % de la population totale de la commune de Wanze) :



Source : administration communale de Wanze

Des 6 villages qui composent la commune (Wanze, Antheit, Bas-Oha, Vinalmont, Huccorgne, Moha), les deux plus peuplés sont Antheit (4.278 hab.) et Wanze (3.078 hab.). Ces deux villages concentrent respectivement 32,7% et 23,5% de la population, soit à eux seuls plus de 50% de la population totale de la Commune.

Le hameau de Longpré compte 2,6% de la population totale de la Commune (305 habitants).

Population et densité de population par village en 2010 :

Entité	Population totale	Densité de population (habitants/km2)	superficie
Antheit	4 278	599	714
Bas-Oha	1 718	245	701
Huccorgne	687	81	843
Longpré	305	277	110
Moha	1 709	310	551
Vinalmont	1 346	126	1 069
Wanze	3 078	756	407

Source : administration communale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la densité de population sur la Commune de Wanze est de 297 habitants/km2.



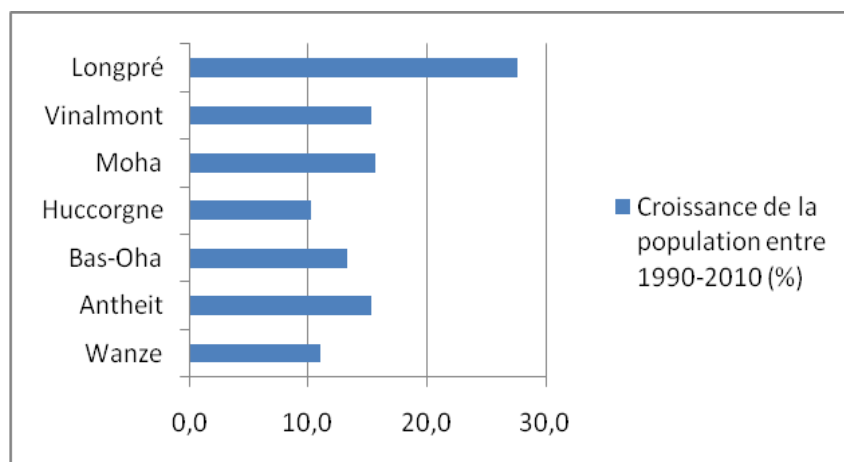
On observe de fortes disparités selon les villages ; Wanze et Antheit ont des densités très élevées, respectivement de 756 et 599 habitants/km<sup>2</sup> alors que les villages de Vinalmont et Huccorgne ne comptent respectivement que 126 et 81 habitants/km<sup>2</sup>.

Evolution de la population par village entre 1990 et 2010

	1990	2007	2008	2009	2010
Wanze	2772	3002	3020	3048	3 078
Antheit	3708	4227	4292	4290	4 278
Bas-Oha	1517	1670	1686	1712	1 718
Huccorgne	623	676	684	690	687
Moha	1477	1655	1680	1694	1 709
Vinalmont	1167	1326	1320	1315	1 346
Longpré	239	266	279	296	305
Total	11503	12822	12938	13045	13 121

Source : administration communale

Comparaison des taux de croissance de la population entre 1990 et 2010 :



Source : administration communale

Le graphique de la croissance de la population par village (ancienne commune) montre une augmentation relativement modérée de la population, comprise entre +11% (Wanze) et +15.7% (Moha), sauf à Longpré où l'on observe une croissance de +27.6%.

## **6.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION**

Depuis 1990, la Commune de Wanze voit sa population augmenter tous les ans (sauf en 1999, - 64 habitants). En moyenne, 80 nouveaux habitants sont arrivés chaque année entre 1990 et 2009.

Evolution du solde naturel et du solde migratoire sur la Commune de Wanze entre 1990 et 2009 :

	Solde naturel	Solde migratoire
1990	+25	+19
1995	-15	+104
1996	-9	+133
1997	-28	+45
1998	21	+39
1999	-39	-25
2000	+8	+116
2001	-4	+145
2002	-7	+223
2003	-19	+49
2004	+5	+52
2005	-10	+139
2006	+10	+121
2007	+10	+98
2008	+20	+113
2009	+21	+71

*Source : CAPRU, données INS / administration communale*

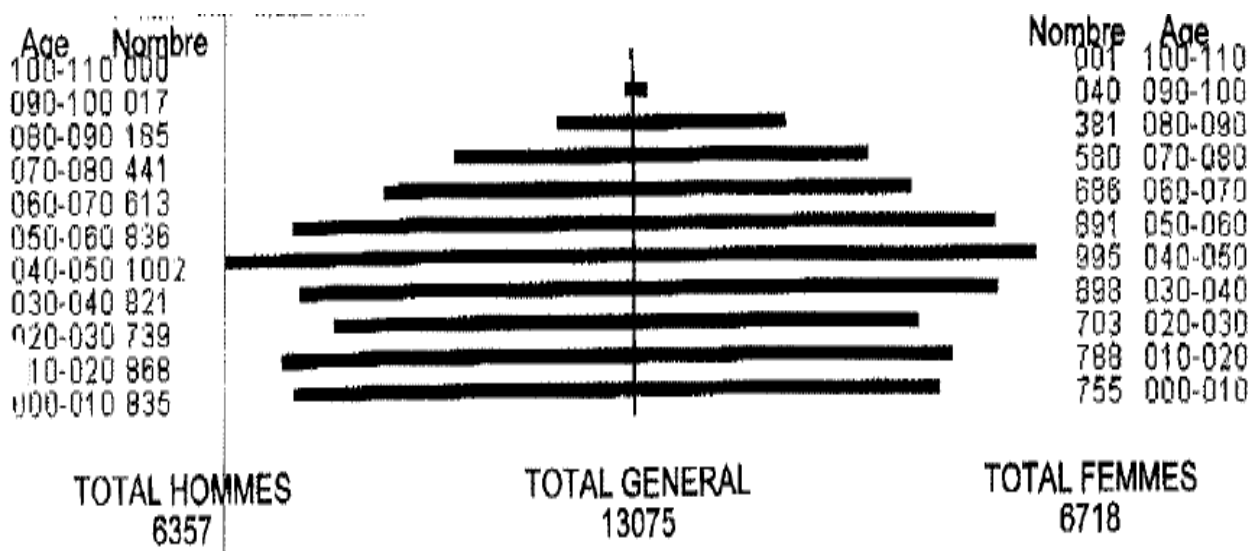
L'augmentation annuelle de la population wanzoise est la conséquence d'un solde migratoire largement positif entre 1990 et 2009. Le solde migratoire est la différence entre les arrivées (ou entrées) et les départs d'habitants (ou sorties).

Le solde naturel est quant à lui très variable sur la période 1990-2009 (de - 39 à + 25 habitants) et globalement négatif ; - 1,5 habitants en moyenne par an entre 1990 et 2005, c'est-à-dire moins de naissances que de décès. A noter cependant que depuis 2006, la Commune connaît un solde naturel positif.

## 6.3 Classes d'âges

### 6.3.1 Pyramide des âges de la Commune

Pyramide des âges de la Commune de Wanze, 2009:



Source : administration communale

La configuration de la pyramide des âges de Wanze est très similaire à celle de la région wallonne. Celle-ci est d'ailleurs typique des pays occidentaux fortement industrialisés avec un vieillissement de la population par le haut de la pyramide des âges, c'est-à-dire un allongement de la durée de vie (source : Atlas de la Wallonie).

On observe sur la pyramide des âges de 2009, une augmentation des classes d'âges les plus jeunes, ce que confirme le solde naturel positif depuis 2006 sur la Commune. Les classes d'âges comprises entre 40 et 60 ans sont les plus importantes.

Une étude prospective sur « la structure de la population à l'horizon 2020, 2040 et 2060 », réalisée par la banque Dexia a été publiée en mai 2010 par le Bureau Fédéral du Plan.

Cette étude démontre que le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond à l'échelle de Wallonie comme de la Belgique. En 2007, les pensionnés représentent 17,3% de la totalité de la population ; on estime qu'ils représenteront 30% en 2050 en Belgique.

**Evolution du nombre de personnes en maisons de repos et en MRS sous l'influence du seul facteur démographique**

	2007	2020	2050	en indice (2007=100)	
				2020	2050
Flandre	62.008	94.820	197.892	153	319
Wallonie	46.254	63.287	131.448	137	283
Bruxelles	14.595	16.981	29.445	116	202
<b>Belgique</b>	<b>122.857</b>	<b>175.088</b>	<b>358.785</b>	<b>143</b>	<b>293</b>

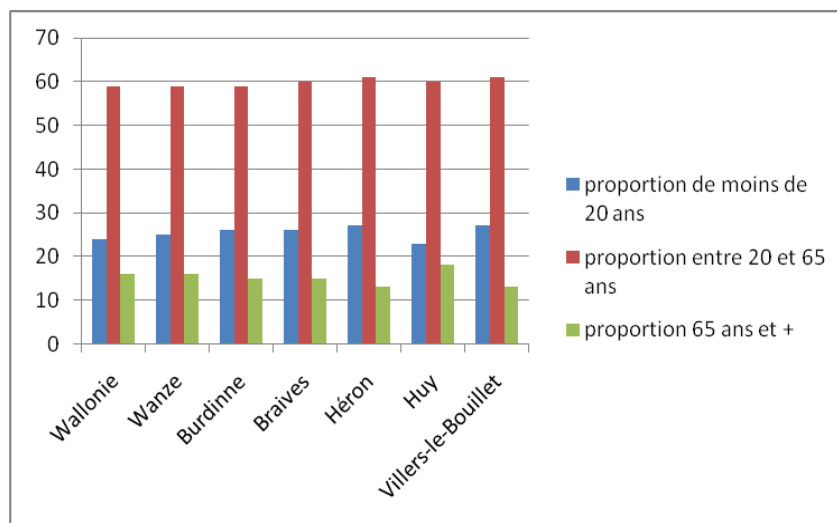
Source : Bureau fédéral du Plan

L'étude précise que le vieillissement de la population, à l'échelon local, aura des conséquences sur les ressources des communes (notamment une érosion du produit de l'impôt), sur les dépenses à consentir (nouveaux services d'aide à la personne, extension et modernisation des maisons de repos, adaptation des infrastructures ...).

Cette évolution implique une réflexion sur l'adaptation de l'ensemble des politiques locales (logement, mobilité, loisirs, aménagement des espaces et services publics).

### 6.3.2 Population de la commune par classes d'âges

Comparaison de la population par classes d'âges en 2008 :



Source : CAPRU, données INS

Ce graphique comparatif montre que la structure de la population à Wanze est comparable à celle de la ville de Huy et plus généralement de la Wallonie.

Concernant la classe d'âges des 20-64 ans, on observe peu de variations entre les communes comparées (de 58,8% à 60,9% de la population totale).

C'est sur les proportions d'habitants de - de 20 ans et de 65 ans et + que l'on observe les différences les plus marquées.

Ainsi, la proportion des - de 20 ans à Wanze (16,2%) est inférieure à celle des communes de Braives, Burdinne, Héron et Villers-le-Bouillet qui atteignent en moyenne 26,2%.

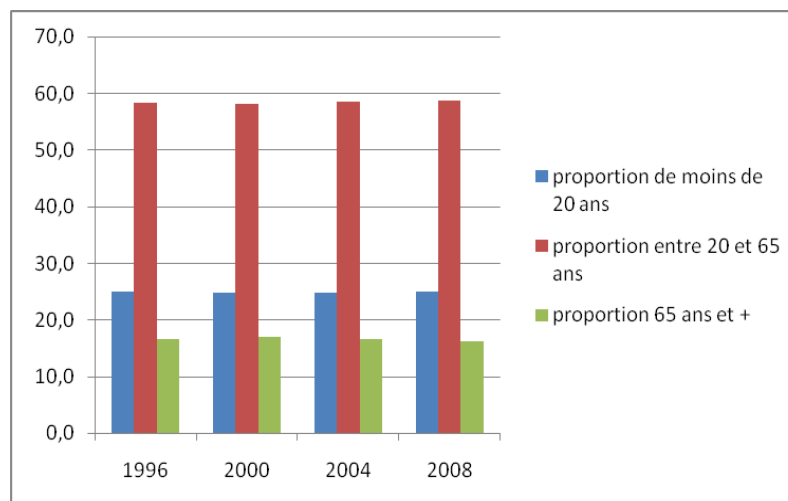
De la même manière, la proportion de la classe d'âges des 65 ans et + est supérieure à Wanze par rapport aux communes précitées.

A noter qu'à Villers-le-Bouillet et à Héron, on compte un peu plus de 2 personnes de - 20 ans pour 1 personne de 65 ans et +. Pour la Commune de Wanze, ce ratio est d'environ 1,5 personnes de - 20 ans pour 1 personne de 65 ans et +.

### 6.3.3 Evolution de la population par classe d'âges

La structure de la population est plutôt stable depuis 2000 sur la commune, c'est-à-dire que les proportions de classes d'âges évoluent peu les unes par rapport aux autres.

Evolution de la population par classe d'âges (en proportion) sur la période 1996 - 2008:



Source : CAPRU, données INS / administration communale de Wanze

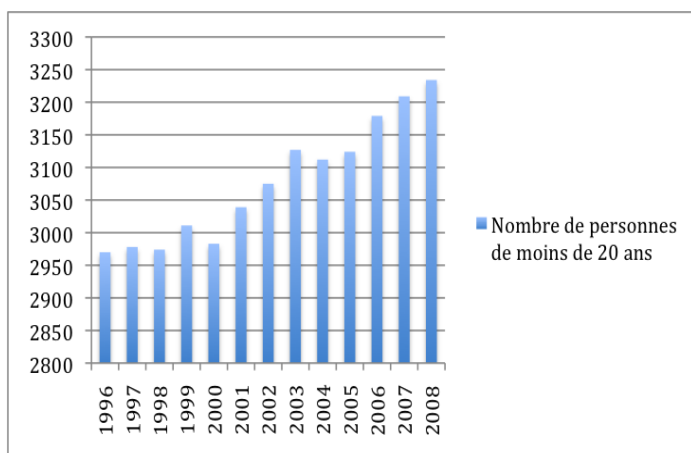
En 2008, la population se répartit comme suit :

- 25% pour la classe d'âges des moins de 20 ans
- 58,8% pour la classe d'âges des 20 - 64 ans
- 16,2 % pour la classe d'âges des 65 ans et +

En 2000, les proportions étaient les suivantes :

- 24,8% pour la classe d'âges des moins de 20 ans
- 58,2% pour la classe d'âges des 20-64 ans
- 17% pour la classe d'âges des 65 ans et +

Evolution de la classe d'âges des - de 20 ans entre 1996 et 2008 :

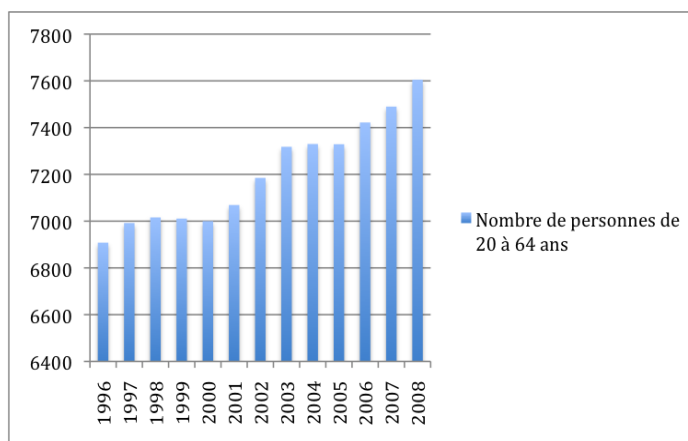


Entre 2000 et 2008, la classe d'âge des moins de 20 ans est en progression. A noter, que cette progression s'accroît depuis 2006.

Source : données ins

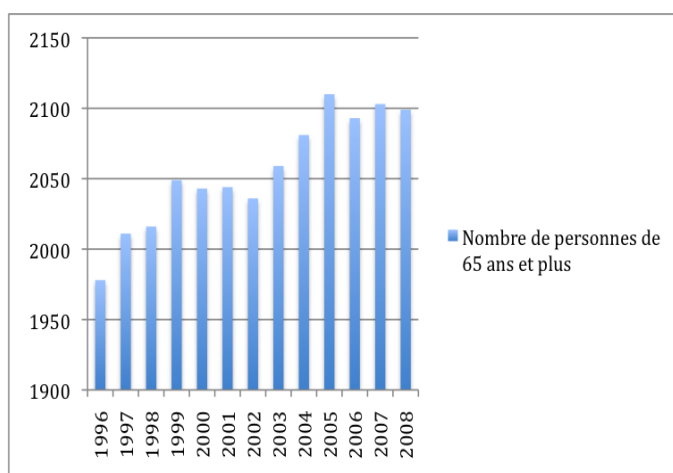
Evolution de la classe d'âges 20 - 64 ans entre 1996 et 2008 :

La classe d'âges des 20 - 64 ans progresse de manière quasi constante depuis 2000.



Source : données ins

Evolution de la classe d'âges des 65 ans et + entre 1996 et 2008 :



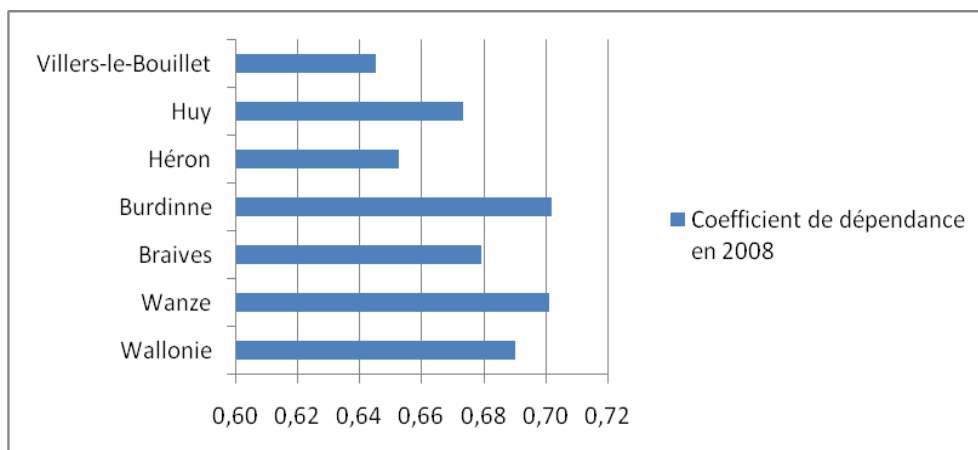
Source : données INS

Après une progression entre 1996 et 2005, on assiste depuis 2006, à une très légère baisse du nombre de personnes dans la classe d'âge des 65 ans et plus. Cette observation devra être confirmée dans les années à venir.

### 6.3.4 Coefficient de dépendance

Le coefficient de dépendance exprime le taux de personnes de moins de 20 ans et de plus de 65 ans dont les revenus dépendent des cotisations de la tranche de population de 20 à 64 ans.

Comparaison du coefficient de dépendance, 2008 :



Source : capru, données INS

Le coefficient de dépendance diminue à Wanze ; il est de 0,70 en 2008 contre 0,71 en 2000, ce qui signifie que le taux potentiel de remplacement des actifs est globalement en hausse à Wanze.

Evolution comparée du coefficient de dépendance entre 2000 et 2008 :  
(dernières données disponibles)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Wanze	0,74	0,72	0,73	0,72	0,72	0,72	0,71	0,69	0,68
Braives	0,74	0,72	0,73	0,72	0,72	0,72	0,71	0,69	0,68
Burdinne	0,75	0,75	0,76	0,74	0,71	0,72	0,72	0,71	0,70
Héron	0,70	0,71	0,71	0,71	0,71	0,70	0,69	0,67	0,65
Huy	0,71	0,71	0,71	0,70	0,70	0,69	0,69	0,68	0,67
Villers-le-Bouillet	0,69	0,68	0,68	0,66	0,66	0,66	0,66	0,65	0,65

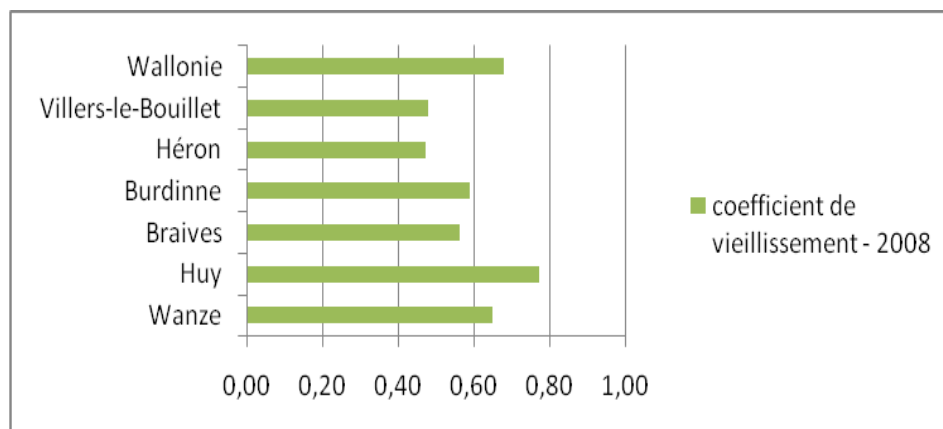
Source : Capru, données INS

On observe une diminution générale du coefficient de dépendance dans les communes comparées sur dernière décennie. Ce phénomène peut s'expliquer par l'attractivité de la région auprès d'une population relativement jeune (couples avec jeunes enfants).

### 6.3.5 Coefficient de vieillissement

Le coefficient de vieillissement est le rapport entre les personnes de 65 ans et + et celles de - de 20 ans. Il donne une mesure du vieillissement de la structure par âge d'une population.

Comparaison du coefficient de vieillissement, 2008 :



Source : données INS

Le coefficient de vieillissement à Wanze (0.65) est légèrement inférieur à celui de la Région wallonne et de la ville de Huy, c'est-à-dire que la structure de la population de Wanze tend moins au vieillissement que dans les entités précitées.

En revanche, le coefficient de vieillissement de la commune de Wanze est plus élevé que celui des communes de Braives, Burdinne, Héron et Villers-le-Bouillet. Cette observation confirme le graphique de la comparaison par classes d'âges (section 6.3.2.) ; la proportion de classe d'âges de 65 ans et plus dans ces communes est plus faible que la commune de Wanze.

Evolution comparée du coefficient de vieillissement entre 2000 et 2008 : (dernières données disponibles)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Wanze	0,68	0,67	0,66	0,66	0,67	0,68	0,66	0,66	0,65
Braives	0,65	0,66	0,63	0,62	0,61	0,60	0,61	0,58	0,56
Burdinne	0,62	0,63	0,63	0,62	0,62	0,61	0,61	0,59	0,59
Héron	0,52	0,49	0,5	0,49	0,49	0,47	0,47	0,48	0,47
Huy	0,79	0,79	0,78	0,78	0,78	0,79	0,78	0,77	0,77
Villers-le-Bouillet	0,48	0,48	0,49	0,48	0,48	0,49	0,48	0,47	0,48

Source : Capru, données INS

On observe dans ce tableau une diminution générale du coefficient de vieillissement durant la dernière décennie, qui peut s'expliquer, comme pour la diminution du coefficient de dépendance par l'attractivité de la région auprès d'une population relativement jeune.



Qu'en est-il de l'avenir ?

L'étude de la structure de la population à l'horizon 2020, 2040 et 2060, présentée dans le paragraphe 6.3.1., nous donne une tendance à l'échelle de l'arrondissement de Huy.

Evolution (prospective) du coefficient de vieillissement aux horizons 2020, 2025 et 2030 sur l'arrondissement de Huy :

	2010	2020	2025	2030
Arrondissement de Huy	0.63	0.78	0.86	0.96

*Source : données de l'étude Dexia « structure de la population à l'horizon 2020, 2040 et 2060 », mai 2010*

On observe une forte augmentation du coefficient de vieillissement dès 2020 à l'échelle de l'arrondissement de Huy. On peut raisonnablement supposer que la commune de Wanze va connaître la même évolution.

## 6.4 Population étrangère

Population étrangère à Wanze, 2010 :

NATIONALITE	Reg 1	Reg 2	Reg 3	Total	Reg 5
101 Albanie	0	1	0	1	0
103 Allemagne (Rép.féd.)	0	10	0	10	0
109 Espagne	0	17	0	17	0
111 France	7	94	0	101	0
112 Royaume-Uni	1	9	0	10	0
113 Luxembourg (Grand-Duché)	0	8	0	8	0
114 Grèce	0	2	0	2	0
122 Pologne ( Rép. )	7	2	0	9	0
123 Portugal	1	5	0	6	0
124 Roumanie	0	1	0	1	0
128 Italie	0	137	0	137	0
129 Pays-Bas	0	12	0	12	0
132 Serbie-et-Monténégro	1	2	0	3	0
142 Bélarus	0	1	0	1	0
143 Ukraine	1	1	0	2	0
148 Macédoine (Ex-République yougoslave de)	2	2	0	4	0
149 Bosnie-Herzégovine	1	0	0	1	0
152 Serbie	2	4	0	6	0
153 Kosovo	1	1	0	2	0
169 Yougoslavie	1	0	0	1	0
218 Chine	0	3	0	3	0
225 Kazakhstan	1	0	0	1	0
235 Thaïlande	1	0	0	1	0
262 Turquie	0	1	0	1	0
304 Cameroun	1	0	0	1	0
306 Congo (Rép. dém.)	1	4	0	5	0
309 Côte d'Ivoire	2	0	0	2	0
315 Guinée	1	0	0	1	0
317 Maurice	0	1	0	1	0
320 Sénégal	1	0	0	1	0
324 Madagascar	1	0	0	1	0
327 Rwanda /Rép./	1	0	0	1	0
334 Togo	0	1	0	1	0
351 Algérie	2	4	0	6	0
354 Maroc	1	5	0	6	0
401 Canada	1	1	0	2	0
402 Etats-Unis d'Amérique	1	0	0	1	0
900 Apatride	7	0	0	7	0
	47	329	0	376	0

Source : administration communale

Reg 1 = registre des étrangers

Reg 2 = registre de la population

Reg 3 = registre des personnes en attente

En 2010, la population étrangère représente 2.9 % de la population totale de la Commune, avec 352 habitants. Elle est en grande majorité composée de ressortissants européens (87% de la population d'origine étrangère installée sur la Commune de Wanze).

Les étrangers les mieux représentés sont les Italiens et les Français (plus de la moitié des étrangers) ; ces derniers sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à s'installer sur la Commune (+ 31% entre 2007 et 2010), alors que la population d'origine italienne est stable.

Evolution des populations étrangères entre 1990 et 2008:

		2000	2004	2005	2006	2007	2008
Région	belges	3.009.669	3.072.037	3.087.580	3.101.400	3.118.939	3.134.740
Wallonne	étrangers	329.847	308.461	308.362	312.578	316.940	322.035
	% étrangers	9,9%	9,1%	9,1%	9,2%	9,2%	9,3%
Wanze	belges	11.642	12.174	12.217	12.358	12.459	12.553
	étrangers	384	349	346	336	343	385
	% étrangers	3,2%	2,8%	2,8%	2,6%	2,7%	3,0%
Arr. de Huy	belges	95.909	98.857	99.676	100.063	100.906	101.758
	étrangers	4.111	3.852	3.889	3.909	3.850	4.012
	% étrangers	4,1%	3,8%	3,8%	3,8%	3,7%	3,8%

Source : données INS

La part de la population étrangère sur la Commune de Wanze progresse légèrement depuis 2004 ; elle est inférieure à celle de la Région wallonne (9.3% en 2008).

## 6.5 Les ménages

### 6.5.1 Nombre et structure des ménages

On compte 5.342 ménages sur la Commune de Wanze en 2010.

La taille du ménage moyen est de 2,4 personnes (2010), ce qui est légèrement supérieur à la Région wallonne (2.31 personnes par ménage en moyenne en 2008).

Structure des ménages en 2010 à Wanze :

Nombre de personnes par ménage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Registre de la population	1.555	1.730	898	780	257	91	19	7	3	2
Registre des étrangers	5	2	2	0	0	0	1	0	0	0
Nombre de ménages	1.560	1.732	900	780	257	91	20	7	3	2

*Source : administration communale, service population*

Les caractéristiques des ménages wanzois en fonction de leur taille sont les suivantes :

- 29,1% des ménages (soit 1.560) sont composés de 1 personne ;
- 32,3% des ménages (soit 1.732) sont composés de 2 personnes ;
- 16,8% des ménages (soit 900) sont composés de 3 personnes ;
- 14,6% des ménages (soit 780) sont composés de 4 personnes ;
- 7,1% des ménages (soit 380) sont composés de 5 personnes et plus.

Les ménages monoparentaux représentent 27,8% (12% monoparentaux hommes et 15,8% monoparentaux femmes) de l'ensemble des ménages, ce qui reste inférieur à la moyenne de la Wallonie, où les ménages monoparentaux représentent 34% de l'ensemble des ménages.

## 6.5.2 Evolution de la structure des ménages

Evolution de la structure des ménages sur la commune de Wanze entre 2000 et 2010

(Les chiffres du nombre de personnes par ménages sont exprimés en pourcentage)

Nombre de personnes par ménage	2000	2007	2008	2009	2010
1	25,5	28,3	28,7	28,3	29,1
2	33,1	32,5	32,3	32,2	32,3
3	19,5	18,2	17,0	17,4	16,8
4	14,2	13,7	14,3	14,6	14,6
5 et +	7,6	7,3	7,6	7,5	7,0
Nombre total de ménages	4.781	5.222	5.260	5.280	5.352

*Source : données de l'administration communale*

La structure des ménages à Wanze est relativement stable depuis 2000 (on comptait alors en moyenne 2.5 personnes par ménage).

En 2010, la classe des ménages de taille inférieure à 3 personnes représente 61,4% des ménages contre 64,2% en Wallonie.

Ce chiffre est en légère progression ; en 2000, les ménages de taille inférieure à 3 personnes représentaient 58,6% des ménages de la Commune de Wanze.

Les personnes seules sont en augmentation (+3.6% entre 2000 et 2010), comme en Région wallonne.

On doit donc retenir pour les besoins en logements que ceux-ci sont de plus en plus occupés par des ménages de 1 et 2 personnes.

## **6.6 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La Commune a une densité de population (297 hab/km<sup>2</sup>) plus élevée qu'en Région wallonne avec des variations importantes selon les villages, ce qui confirme son caractère mixte à la fois rural et urbain.

Wanze est une commune à croissance de population modérée avec une structure de population par classe d'âge relativement stable.

Sur la dernière décennie, la classe d'âge des moins de 20 ans tend à progresser et celle des 65 ans et plus à diminuer. Cependant, une étude prospective sur l'évolution de la structure de la population présentée par Dexia (mais 2010) démontre que le vieillissement progressif de la population est une tendance de fond à l'échelle de la Région wallonne et de la Belgique.

Selon cette étude, le coefficient de vieillissement de l'arrondissement de Huy (rapport entre la classe d'âges des 65 ans et plus et de la classe d'âges des moins de 20 ans) devrait augmenter fortement entre 2010 et 2020 ainsi qu'entre 2020 et 2030. On peut penser que la Commune de Wanze va suivre la même évolution.

Le solde naturel est positif depuis 2006 et le solde migratoire est largement positif ce qui confirme l'attractivité de la commune. On observe que le pourcentage de population étrangère (2.9%) est inférieur à celui de la Région wallonne (9.3%) et de l'arrondissement de Huy (3.8%).

La structure des ménages est relativement stable depuis 2000 (2.4 personnes en 2010, 2.5 personnes en 2000) et la classe des ménages de taille inférieure à 3 personnes progresse : 61,4% des ménages en 2010 (58.6% en 2000). Le nombre de personnes seules est également en augmentation (+3.6% entre 2000 et 2010), comme en Région wallonne.

On peut donc retenir pour l'avenir des besoins en logements pour des ménages de 1 et 2 personnes.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Namur  
Province de Namur

## **7. L'EMPLOI**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Roi Baudouin, 80 5350 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateur**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## 7.1 Demande d'emploi

### Précision méthodologique

Pour présenter la situation du marché de l'emploi en Wallonie, 3 sources existent :

- le Bureau International du Travail (BIT) avec l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) ;
- l'Office National de l'Emploi (Onem) avec les paiements d'allocations ;
- le Forem avec les demandeurs d'emploi.

Seul le Forem publie ses statistiques à l'échelle infra-régionale, sur la base des demandeurs d'emploi inoccupés. Les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) regroupent :

- les personnes demandeurs d'emploi qui perçoivent des allocations de chômage (travail à temps plein ou temps partiel) ou des allocations d'attente ;
- les jeunes en stage d'attente d'allocations à la sortie des études ;
- les « inscrits obligatoirement », à savoir les chômeurs exclus temporairement des allocations de chômage et les demandeurs d'emploi à charge du CPAS ;
- les « inscrits librement », qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais qui peuvent bénéficier des services du Forem.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, de mars 2006 à mars 2010, selon le sexe et par tranche d'âge :

Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) est de 717 pour le mois de mars 2010, soit 12,24 % de la population active (1).

Wanze	Tranche d'âge	2006	2007	2008	2009	2010
Hommes		336	322	277	315	359
	-de 25 ans	91	92	72	88	102
	25 - 54 ans	227	213	178	202	221
	55 ans et +	18	17	27	25	36
Femmes		428	390	362	355	358
	- de 25 ans	79	68	77	75	75
	25 - 54 ans	329	302	249	252	240
	55 ans et +	20	20	36	32	43
Total DEI		764	712	639	670	717

Source : INS, données du FOREM

(<sup>1</sup>) La population active s'entend de la part de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).



Comparaison de la demande d'emploi en pourcentage de la population active, septembre 2009 :

Demande d'Emploi en % de la population active	Femmes	Hommes	Total (%)
Wanze	12,7	10,8	11,7
Braives	12,3	9,2	10,7
Burdinne	10,7	9,5	10
Héron	14,5	9,6	11,8
Huy	19,5	18,6	19
Villers-le-Bouillet	16,5	9,9	12,9
Arrondissement Huy-Waremme	14,1	11,1	12,4

Source : Forem

En septembre 2009, le pourcentage de demandeurs d'emploi à Wanze s'élève à 11,7% de la population active. Pour l'arrondissement de Huy, ce pourcentage s'élève à 12,4 %.

La région de Huy-Waremme connaît des disparités en termes d'économie, d'emploi et de chômage. Les communes du Condroz et de la Hesbaye connaissent une situation socio-économique plus favorable. A l'inverse, les communes situées le long de la Meuse présentent de moins bons résultats - probablement en raison de leur passé industriel.

Les communes les plus urbanisées tendent à la fois à offrir plus d'emplois et à concentrer une partie de la population éloignée de l'emploi, comme c'est le cas de la ville de Huy qui présente un pourcentage de demande d'emploi élevé (19%).  
(source : forem)

## 7.2 Structure de l'emploi

Reconstituer l'emploi d'une commune est relativement difficile, car les sources permettant d'appréhender l'emploi indépendant et l'emploi salarié sont différentes. De plus, la distinction n'est pas établie entre l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel. C'est la raison pour laquelle, il est préférable d'analyser séparément les évolutions en termes d'activités indépendantes et d'activités salariales.

Cependant, à titre d'information, il est intéressant de noter qu'une étude récente sur l'emploi menée par l'INS à l'échelle de la Région wallonne montre une augmentation de l'emploi à temps partiel au cours des 10 dernières années (1999-2009).

La quasi-totalité des secteurs d'activités sont concernés par cette augmentation et plus particulièrement :

- les services domestiques (76,9%)
- la santé et l'action sociale (48,2%)
- l'hôtellerie et la restauration (43,2%)
- le commerce de gros et de détail (30,3%)
- les services sociaux, collectifs et personnels (30,9%)

A côté des secteurs d'activités, il convient de distinguer les secteurs économiques :

- le secteur primaire comprend l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière
- le secteur secondaire, regroupe les activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire (industrie manufacturière, construction)
- le secteur tertiaire produit des services

## 7.2.1 Emploi salarié

Au 31 décembre 2007, 4 646 habitants de la commune de Wanze occupent un emploi salarié sur le territoire communal ou en dehors.

Le nombre d'emplois salariés sur la commune est de 2 214 (au 31 décembre 2007) ; ces emplois sont occupés par des résidents comme des non résidents (personnes qui travaillent à Wanze mais n'y habitent pas).

Répartition des postes de travail salarié à Wanze au 31.12.2007 :

Document fourni par l'administration communale

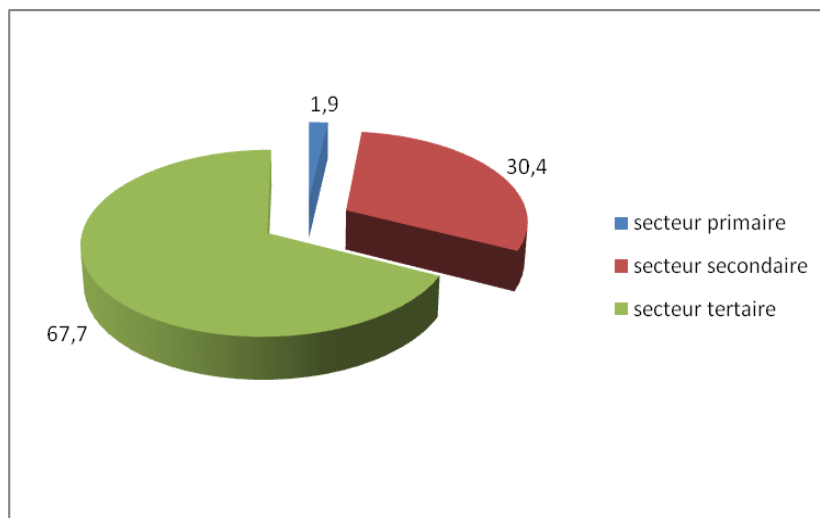
NACE2L	Intitulé NACE2L	Total effectifs
A	Agriculture, chasse, sylviculture	31
B	Pêche, aquaculture	0
CA	Extraction de produits énergétiques	0
CB	Extraction de produits non énergétiques	5
DA	Industrie agricole et alimentaire	356
DB	Industrie textile et habillement	0
DC	Industrie du cuir et de la chaussure	0
DD	Travail du bois et fabrication d'articles en bois	1
DE	Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie	10
DF	Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires	0
DG	Industrie chimique	4
DH	Industrie du caoutchouc et des plastiques	0
DI	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	84
DJ	Métallurgie et travail des métaux	12
DK	Fabrication de machines et équipements	14
DL	Fabrication d'équipements électriques et électroniques	0
DM	Fabrication de matériel de transport	0
DN	Autres industries manufacturières	0
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0
F	Construction	95
H	Hôtels et restaurants	32
I	Transports et communications	38
J	Activités financières	33
K	Immobilier, location et services aux entreprises	275
L	Administration publique	129
M	Education	189
N	Santé et action sociale	510
O	Services collectifs, sociaux et personnels	79
P	Services domestiques	0
Q	Activités extraterritoriales	0
<b>Total</b>		<b>2.214</b>

Source : données ONSS, statistiques décentralisées / Forem

Le secteur le plus représenté en termes d'emploi est le secteur de la santé et de l'action sociale (27%) (3 maisons de repos, une résidence service, un CPAS, ...) suivi par celui de l'industrie agricole et alimentaire (Fresh Meals, la sucrerie, Avieta,...) (19%) et le secteur Immobilier, la location et les services aux entreprises (14%).

Nous pouvons souligner ici le service aux personnes et l'industrie comme les deux plus importants pourvoyeurs de main d'œuvre salariée à Wanze.

Répartition des postes de travail salarié à Wanze au 31.12.2007 :



Source : données du forem

Au 31.12.2007, le secteur tertiaire est prépondérant sur la commune, en particulier les activités de la santé et de l'action sociale, l'administration publique (129 salariés) et l'éducation (189 salariés) ainsi que les activités immobilières, location et services aux entreprises.

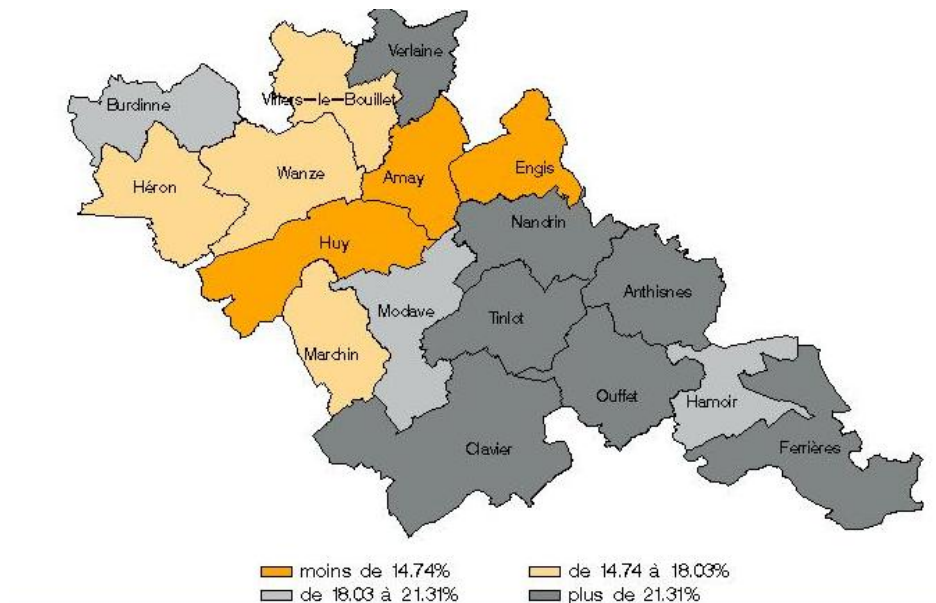
L'industrie agricole et alimentaire (secteur secondaire) compte 356 salariés, c'est le deuxième secteur en termes d'emplois. Citons notamment la société Vamos (248 personnes employées en 2010 dont 35 intérimaires en moyenne), la Raffinerie Tirlemontoise qui compte 100 travailleurs (en période de campagne, soit de septembre à janvier), la société Biowanze qui emploie 120 salariés et la société Avieta (90 salariés en 2010).

Le secteur primaire compte 77 personnes salariées dans la carrière de Carmeuse, environ 20 personnes dans les deux autres carrières et quelques ouvriers agricoles salariés (la distinction salarié/indépendant n'est pas disponible dans le recensement agricole).

## 7.2.2 Emploi indépendant

Le nombre d'indépendants travaillant à Wanze est de 894 (affiliés et conjoints aidants) en 2008 (INASTI). Ils représentent 15,3% de la population active de la commune, ce qui est inférieur à l'arrondissement de Huy.

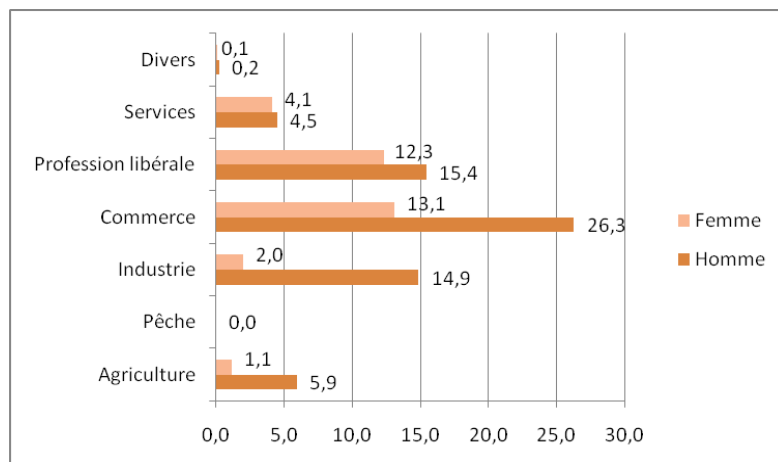
Carte du ratio des affiliés au régime d'indépendant par rapport à la population active sur l'arrondissement de Huy au 31.11.2008 :



Source : INASTI

Le nombre total d'emplois indépendants est en progression constante sur la période 2002-2008 (+ 14,3%). Ce phénomène concerne toutes les branches de l'économie locale. Ainsi, on enregistre une croissance à deux chiffres chez les professions libérales (+ 16,6%), le secteur des services (+12,8%), mais également l'agriculture (12,8%) et le commerce (+10,5%).

Répartition des emplois indépendants par branche d'activités en 2008 :



Source : INASTI

A Wanze, le secteur du commerce comporte la plus forte proportion d'emplois indépendants (39,4%), suivi par les professions libérales (27,7%) et le secteur de l'industrie (15,4%).

Enfin, l'emploi indépendant concerne plus les hommes que les femmes ; pour une indépendante on compte deux indépendants sur la commune.

## 7.3 Taux d'emploi local

Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée (selon le lieu de résidence) et la population en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Il informe sur la participation effective de la population à l'emploi.

Emploi total à Wanze par tranche d'âge, sur la période mars 2006-mars 2010:

Année	Tranche d'âge	Population en âge de travailler	Total actifs occupés	Chômeurs DEI	Taux d'emploi
Mars 2007	15-24 ans	1562	377	160	61,2%
	25-49 ans	4444	3522	436	
	50-64 ans	2399	1247	116	
	Total	8404	5146	712	
Mars 2008	15-24 ans	1562	388	149	62.1%
	25-49 ans	4444	3607	351	
	50-64 ans	2399	1224	139	
	Total	8404	5219	639	
Mars 2009	15-24 ans	1562	378	159	61.7%
	25-49 ans	4444	3590	368	
	50-64 ans	2399	1220	143	
	Total	8404	5188	670	
Mars 2010	15-24 ans	1562	360	177	61.2%
	25-49 ans	4444	3576	382	
	50-64 ans	2399	1205	158	
	Total	8405	5141	717	

Source : données du FOREM

Total actifs occupés = emplois salariés + emplois indépendants

On observe que le taux d'emploi à Wanze se maintient au même niveau au cours des 4 dernières années (entre 61.2% et 62.1% au cours de la période 2007-2010).

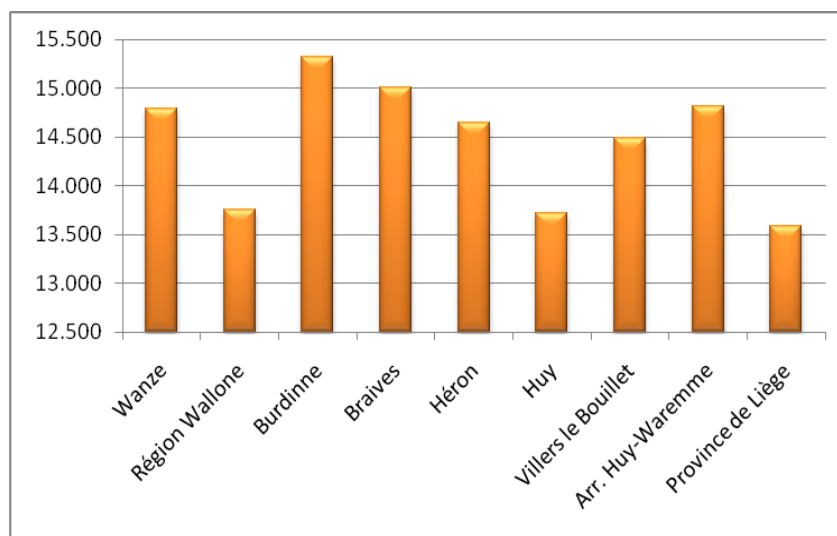
Ce taux d'emploi reste supérieur en moyenne au taux d'emploi de la Région wallonne (56.4% en 2007), ce qui signifie que sur la commune de Wanze, la part des personnes en âge de travailler et qui ont un emploi est supérieure à la moyenne de la Région wallonne.

## 7.4 Structure des revenus

L'étude des revenus de la population nous fournit une information précieuse concernant le niveau de vie des habitants. Il constitue un bon baromètre du développement économique de la Commune, lorsqu'on compare les chiffres à ceux de la Région wallonne.

### 7.4.1 Revenu moyen par habitant

Comparaison du revenu moyen par habitant en 2008 :



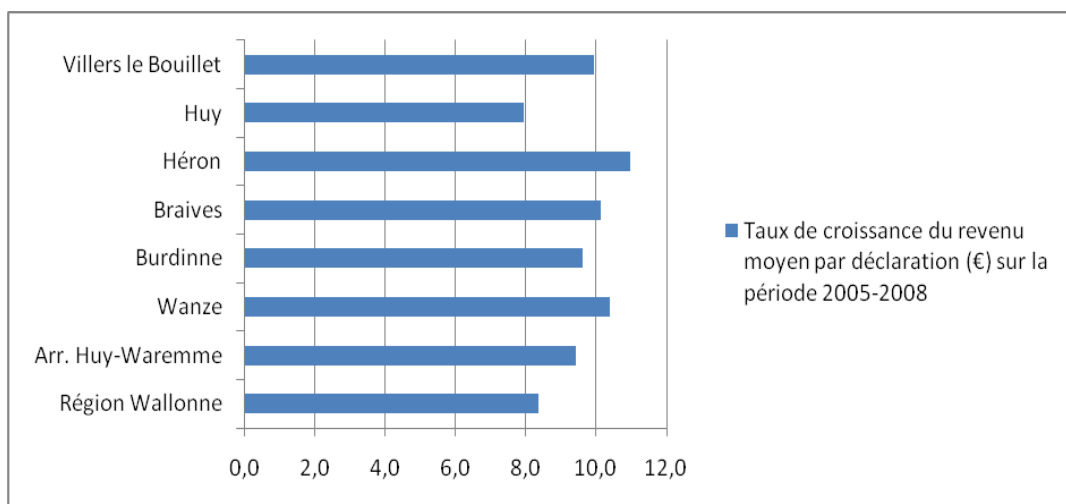
Source : INS

Ce graphique montre que le revenu moyen annuel par habitant de la commune de Wanze en 2008 (14 792 €) est comparable à celui de l'arrondissement de Huy-Waremme (14 809 €) et est largement supérieur à celui de la province de Liège (+ 8,9%) et de la Région wallonne (+ 8,9%). Cette tendance s'observe depuis 2000.



## 7.4.2 Revenu moyen par déclaration

Taux de croissance comparé du revenu moyen par déclaration (en €) sur la période 2005-2008 :



Source : INS

Le revenu moyen par déclaration (en €) a fortement augmenté sur la Commune de Wanze au cours de la période 2005-2008 (+10.4 %).

On observe également une croissance à deux chiffres sur les communes de Héron (+11%) et Braives (+10,1%).

Enfin, le taux de croissance du revenu moyen par déclaration de l'arrondissement Huy-Waremme (+9.4%) est supérieur à celui de la Région wallonne (+8.4%).

Pour compléter ces données, on peut ici reprendre les données du recensement de 2001 sur l'origine géographique des revenus des Wanzois. Ces chiffres sont les derniers disponibles ; bien qu'anciens, ils donnent une tendance sur la destination des trajets domicile-travail.

Ainsi, en 2001, l'ensemble des travailleurs domiciliés à Wanze avaient des revenus du travail provenant de :

- la commune de Wanze (20,3%)
- un rayon de moins de 20 km en Région wallonne (42,6%)
- un rayon de 20 à 40 km en Région wallonne (24,7%)
- un rayon de 40 à 60 km en Région wallonne (3,9%)
- plus de 60 km en Région wallonne (1,8%)
- l'extérieur de la Région wallonne (6,7%)

Toujours en 2001, les 5 entités qui procuraient le plus de revenus du travail aux habitants de Wanze étaient : Huy (22,7%), Wanze (20,3%), Liège (10,2%), Région bruxelloise (5,5%) et Namur (5,3%).

## **7.5 Les structures d'aide à l'emploi**

### **7.5.1 Maison de l'Emploi**

La Maison de l'Emploi est le fruit d'un partenariat entre la commune, le CPAS et le Forem. Il s'agit d'un service ouvert à toutes les catégories de population ; chercheurs d'emplois, employeurs, salariés, stagiaires ...

La maison de l'emploi propose un ensemble de services aux personnes en recherche d'emploi :

- conseil et aide personnalisée
- accompagnement dans les démarches
- mise en contact avec un des partenaires de la Maison de l'Emploi (agences d'intérim, agence de développement local, ...)
- offres d'emploi mises à jour quotidiennement.
- des informations sur les métiers, les filières de formation, l'installation comme indépendant, les aides à l'embauche...
- la logistique nécessaire à une recherche d'emploi efficace : ordinateurs connectés à Internet, téléphone, fax, photocopieuse, imprimante
- de la documentation sur la rédaction du CV et de la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, les entreprises, les secteurs...

### **7.5.2 Agence Locale pour l'Emploi (ALEm)**

L'agence locale pour l'emploi (ALEm), créée en 1995, est située sur l'entité de Wanze. Elle est active dans le secteur des services de proximité avec 2 sections : les chèques ALE et les titres-services. En 2009, ces deux activités ont généré un chiffre d'affaire de près d'un million d'euros.

Les travailleurs ALE sont des chômeurs complets indemnisés depuis minimum 2 ans s'ils ont moins de 45 ans et depuis 6 mois s'ils ont plus de 45 ans ou des bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale) et inscrits depuis un jour comme demandeur d'emploi.

#### **Chèques ALE :**

Les chèques ALE (5,95 € déductible à 30 %) permettent d'obtenir une aide:

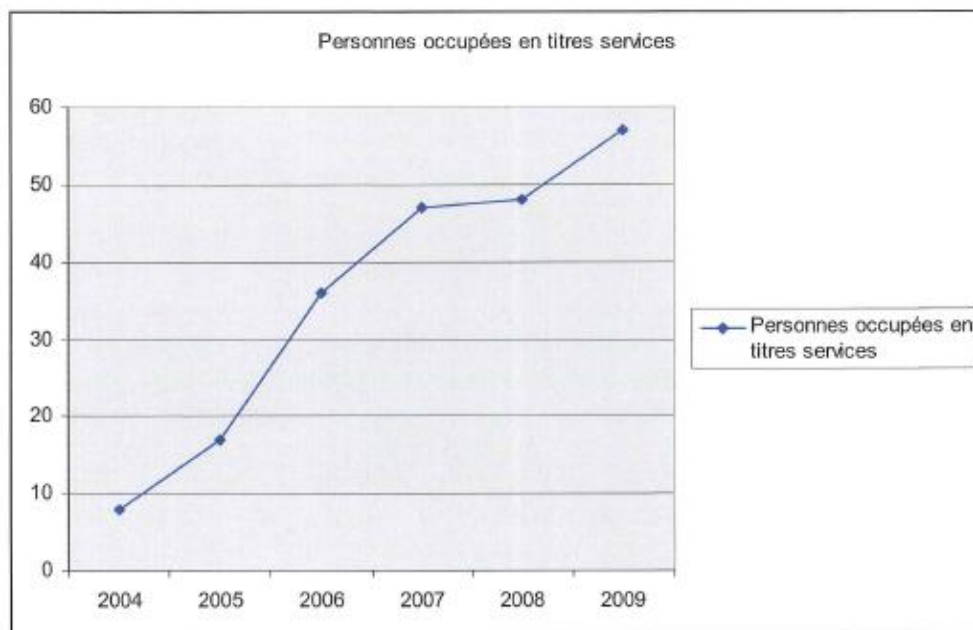
- au jardinage,
- aux petits travaux d'entretien,
- à la garde d'enfants,
- à l'accomplissement de formalités administratives.

En 2009, cette section compte 33 travailleurs actifs pour 148 utilisateurs dont 11 utilisateurs personnes morales.

#### Titres-services :

Les titres-services est une section créée en 2004.

#### Evolution du nombre de personnes occupées en titres-services : Via l'ALEM



Source : ALEm de Wanze

Les utilisateurs bénéficient pour 7.50 €/heure (5.25 € après déduction fiscale) de prestations d'aides ménagères à domicile ou de repassage en atelier. L'objectif est de créer des emplois pour des travailleurs en priorité peu qualifiés.

Cette section de l'ALEm « Wanze Press'net » compte en 2009, 52 travailleurs et 2 employés administratifs (28 équivalents temps plein).

L'activité d'aide-ménagères a été mise en place en octobre 2004 ; elle comprend 40 aide-ménagères (20 équivalents temps plein) pour un peu plus de 200 utilisateurs.

Un atelier de repassage existe depuis 2005. La réhabilitation d'un bâtiment communal et l'achat de matériel professionnel ont permis un développement important de cette activité ; aujourd'hui on compte 17 temps partiels (10 équivalents temps plein) pour 400 utilisateurs de ce service. Cet atelier est le plus important de l'arrondissement de Huy-Waremme.

D'autres entreprises agréées pour les titres services sont installées sur le territoire communal à Wanze, Bas-Oha, Moha et Antheit.

## **7.6 Synthèse des principaux atouts de la commune**

Le nombre de demandeurs d'emploi (717 en mars 2010, soit 12.24% de la population active) et le taux d'emploi (62.1 en 2010) sur la commune sont relativement stables sur les 4 dernières années. Wanze compte plusieurs structures d'Aide à l'emploi : la Maison de l'Emploi et l'Agence Locale d'Aide à l'Emploi ainsi que le CPAS qui mène des actions dans ce sens.

On observe une augmentation de l'emploi indépendant (phénomène général à l'échelle de la Région wallonne) principalement dans les secteurs du commerce, les professions libérales et l'industrie.

Le secteur tertiaire est le premier pourvoyeur d'emplois sur la commune (67.7% de l'emploi salarié total). Les principaux secteurs sont la santé, l'administration communale et le CPAS et l'enseignement.

Le secteur secondaire est le second pourvoyeur d'emploi (30.4%), grâce la présence de plusieurs industries agro-alimentaires sur le territoire de la commune.

Le revenu moyen par habitant sur Wanze (14 792 € en 2008) est comparable à celui de l'arrondissement mais largement supérieur à celui de la Région wallonne (8.9% de plus à Wanze).

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **8. L'ÉCONOMIE LOCALE**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 - 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scrl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fabienne hennequin & associés sprl 2010

## 8.1 Pôles d'emplois

La commune compte plusieurs pôles d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire communal :

- le Parc d'Activités Economique (PAE) de Villers-le-Bouillet /Vinalmont (principalement situé sur Villers-le-Bouillet) qui est situé au Nord-Est de la Commune de Wanze. 1.238 personnes y travaillent dans 103 entreprises.  
Le PAE est d'une superficie totale de 136.89 ha, dont 19.34 ha sur la Commune de Wanze (calculé sur base du programme Design Cad, source SPI+). En 2010, 21 parcelles (soit 15,4 ha) ont été vendues sur Wanze, 3.9 hectares sont encore disponibles.  
Un projet d'extension de ce PAE est à l'étude qui concerne Villers-le-Bouillet.
- le centre de Wanze (autour de la Place Faniel) qui concentre des commerces classiques (alimentaire, habillement, restauration), des commerces de grande distribution (bricolage, alimentation) et le marché hebdomadaire. Ce centre tend à se développer (nouvelles activités commerciales) ;
- le lieu-dit « Le Tilleul » (Moha) sur lequel sont implantées une dizaine d'entreprises, dont Vamos du groupe Freshmeals, l'un des principaux employeurs de la commune ;
- l'ancien site de l'entreprise Gonthier (chaussée de Tirlemont) qui regroupe différents commerces ;
- le site des carrières de Moha, exploité par la société Carmeuse les bords de Meuse où se concentrent des activités industrielles d'envergure, dont la Raffinerie Tirlemontoise et l'usine BioWanze ainsi que les infrastructures portuaires liées à ces activités.

## 8.2 Agriculture

On comptait 39 exploitations agricoles en 2009 sur la commune de Wanze pour une superficie agricole utilisée de 2.420 hectares. Il apparaît, suivant les tout derniers chiffres fournis par la Commune que ce nombre est en baisse et atteindrait le nombre de 31 exploitations en 2010.

En 2008, la taille moyenne des parcelles cultivées s'élevait à 4,92 hectares et la taille moyenne des prairies de 1,98 hectares.

Les points suivants sont développés selon les derniers chiffres officiels disponibles datant de 2009.

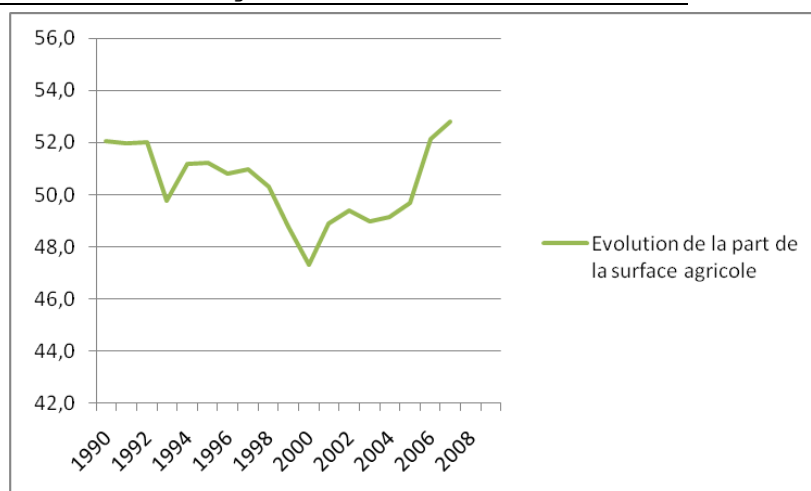
### 8.2.1 Aptitudes des sols

Le bilan d'aptitude pédologique de la commune de Wanze est, dans son ensemble, assez positif. La plupart des sols sont très aptes aux prairies, cultures et forêts. On n'y rencontre que très peu de sols véritablement inaptes à toute exploitation agricole (type podzol, sols bruns ou encore gley).

### 8.2.2 Surface agricole utilisée

Il convient de remarquer que la surface des terres agricoles utilisées, comptabilisées dans les statistiques, concernent aussi bien les terres agricoles situées dans ou hors de la Commune et dont l'exploitant agricole réside dans l'entité de Wanze.

Evolution de la surface agricole utilisée à Wanze :



Source : données du recensement agricole et horticole, 2009

Entre 1990 et 2000, la surface agricole utilisée a diminué de 9% (208 ha). Il apparaît cependant depuis 2000, qu'une augmentation significative de la surface ait eu lieu. Il est délicat d'en déterminer l'origine sachant que les terres exploitées sont recensées sur la commune du siège de l'exploitation et non nécessairement sur leur situation dans la commune.

Superficie moyenne par siège d'exploitation :

Année	1999	2002	2005	2008
Superficie moyenne par siège d'exploitation	48.78	53.01	52.04	59.54

*Source : recensement agricole et horticole, 2009*

On observe sur ce tableau une augmentation constante de la superficie moyenne des exploitations agricoles, soit 22% sur la période 1999 - 2008. Cette tendance est générale sur la Wallonie.

### **8.2.3 Faire valoir direct**

Situation juridique des terres exploitées en 2010 :

	Total SAU (hectares)	SAU en propriété (hectares)	SAU en location (hectares)	Autres (hectares)
Total	2.141	910	1.096	134

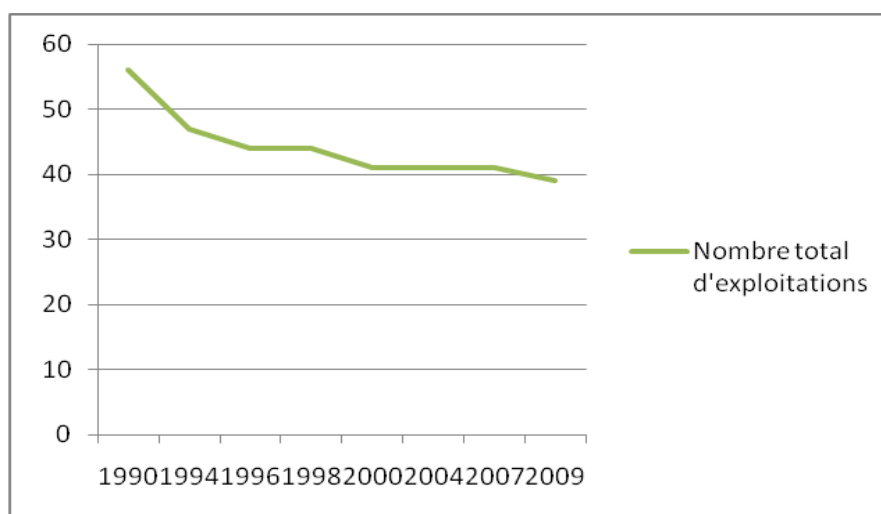
*Source : administration communale de Wanze*

On observe en 2010, que plus de la moitié des SAU (surfaces agricoles utilisées) sont en location (51.2%).



## 8.2.4 Nombre d'exploitations agricoles et horticoles

Evolution du nombre total d'exploitation à Wanze de 1990 à 2009 :



Source : recensement agricole et horticole, 2009

Le graphique ci-dessus montre une diminution du nombre d'exploitations sur la commune de Wanze. Entre 1990 et 2009, le nombre total d'exploitations agricoles et horticoles a diminué de 30% (15 exploitations).

Le service communal de l'ADL chargé du recensement annuel donne le tout dernier chiffre de 31 exploitations en 2010 contre 39 entre 2009.

Cependant ces chiffres sont à interpréter avec précaution. Le recensement agricole et horticole tient compte des sièges d'exploitations. Il est donc possible que des exploitations agricoles aient changé de siège d'exploitation suite au rachat par un exploitant dont le siège n'est pas sur la commune de Wanze (et inversement).

## 8.2.5 Productions animales

Evolution du cheptel à Wanze entre 1998 et 2009 :

Animaux (nombre)	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2009
bovins	1939	1870	2285	2207	2028	2027	-	2206	2276	2357
porcins	230	22	40	15	0	-	4	8	8	8
ovins	78	16	116	73	69	90	-	66	71	139
équidés	9	20	17	26	27	21	-	66	70	-
volailles	8000	8000	1800	650	650	608	3383	6132	100	0
caprins	0	0	0	4	0	4	-	4	4	4

Source : recensement agricole et horticole, 2009

Au vu du tableau ci-dessus, l'élevage de bovins, largement majoritaire, est en progression depuis 2003 (+ 16 % entre 2003 et 2009).

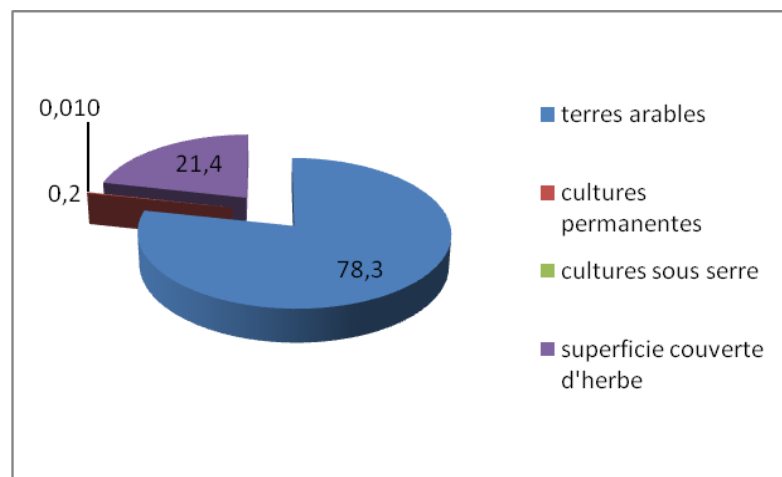
C'est sur l'élevage des volailles que l'on observe les plus grandes fluctuations au cours de la période observée ; à noter que l'on ne dénombre plus aucun d'élevage de volaille sur la commune en 2009.

Depuis 2009, on note la présence d'un producteur bio sur la commune : Immobilière de la Famellette SA rue de Warnant à Wanze, qui propose le label « Biogarantie ».

## 8.2.6 Productions végétales

Sur la Commune, 2.420 ha de terres agricoles sont affectées à la culture.

Répartition des terres agricoles affectées à la culture à Wanze, 2009 :

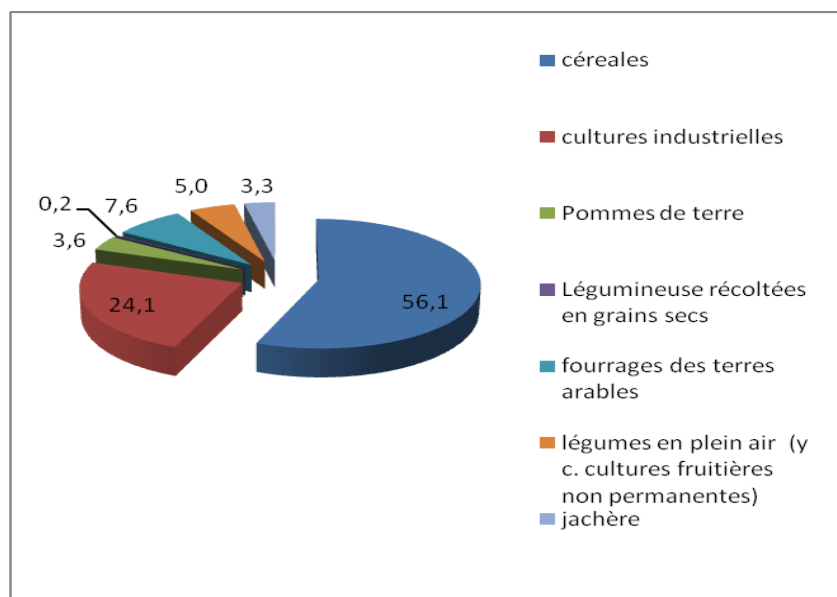


Source : recensement agricole et horticole, 2009

La surface agricole est composée à 78,3 % de terres arables (dont la répartition est détaillée dans le graphique ci-après).

Répartition des terres arables à Wanze en 2009 (en%) :

Les 1.896 ha de terres arables se décomposent ainsi :

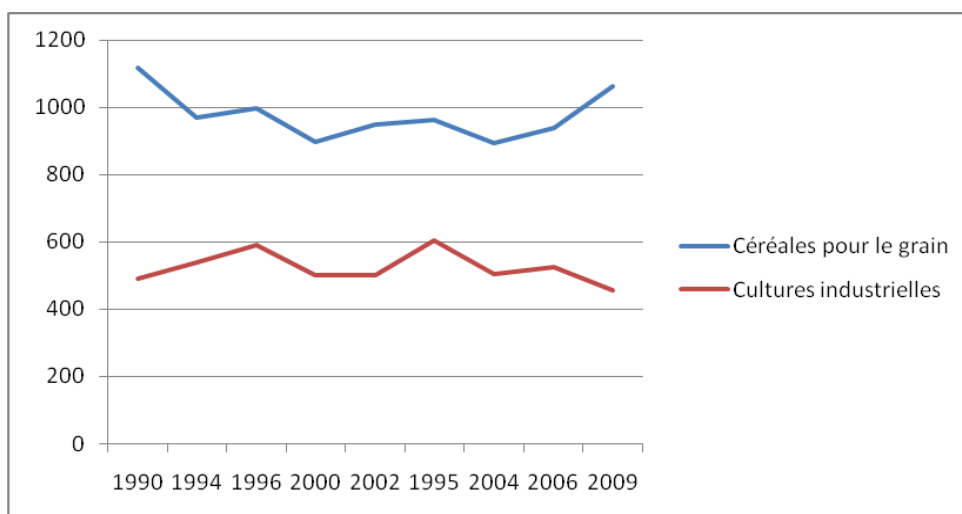


Source : Recensement agricole et horticole, 2009

La première destination est la culture des céréales pour le grain (dont de 57 % de froment et 17% d'orge), puis les cultures industrielles (dont 67% de betteraves sucrières et 27% de colza).

Malgré la présence de la Raffinerie Tirlemontoise (sucrierie) qui utilise la betterave comme matière première, la culture de betteraves sur la commune ne représente qu'un faible pourcentage des terres cultivées (moins de 15%). Les betteraves qui alimentent l'usine sont acheminées principalement sous forme de jus par pipeline depuis la râperie de Longchamps (à une vingtaine de kilomètres de Wanze).

Evolution des principales cultures (ha) de 1990 à 2009 à Wanze :



Source : recensement agricole et horticole, 2009

La première destination (céréales pour le grain) a diminué entre 1990 et 1996 au profit des cultures industrielles. Depuis 2004, on observe une augmentation constante de la culture céréalière au détriment des cultures industrielles.

### 8.2.7 Productions horticoles

L'activité horticole à Wanze représente une superficie totale de 3.7 hectares.

La commune compte quatre établissements :

- la pépinière Saint-Jean, plus grande pépinière de Wallonie qui exporte sa production vers toute l'Europe. L'exploitation est d'une superficie de 1,75 hectares sur la commune de Wanze (données du cadastre)
- l'établissement Gonthier, créé à Wanze en 1845, spécialiste et renommé dans toute la Belgique, dans la vente par correspondance de graines potagères et florales
- deux pépinières à Champia et Vinalmont

### 8.2.8 Emplois agricoles et horticoles

En 2009, tous statuts confondus, le secteur emploie 76 personnes sur la commune de Wanze (main d'œuvre familiale et non familiale). Les 39 exploitations de la commune occupent 52 UTA (Unité de Travail Annuel).

Main-d'œuvre occupée régulièrement à Wanze en 2009 :

	Main-d'œuvre familiale				Main-d'œuvre non familiale	
	exploitant	conjoint	autre membre	nombre d'UTA	occupée régulièrement	nombre d'UTA
homme	25	4	4		24	-
femme	6	5	1		7	-
total	31	9	5	28	31	24

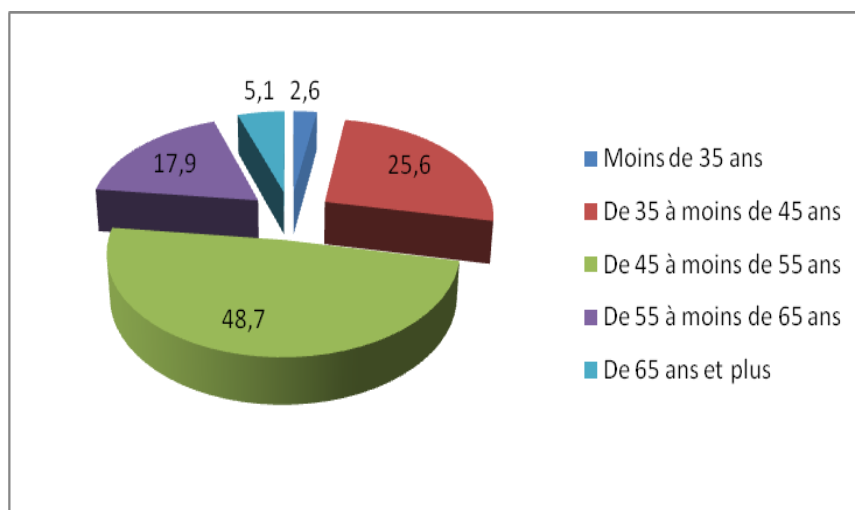
*Source : ins, recensements agricoles et horticoles*

L'agriculture reste majoritairement une activité familiale sur le territoire de la commune de Wanze ; en 2009, on observe que la main-d'œuvre régulière est à 59% familiale.

Au sein de la main-d'œuvre, 24 personnes sur 76 sont occupées à temps partiel (moins de 1 UTA) ; cela concerne majoritairement la main-d'œuvre familiale (18 personnes).

## 8.2.9 Age et succession des chefs d'exploitation

Répartition par tranche d'âge des chefs d'exploitation en 2009 :



Source: Capru, recensement agricole et horticole, 2009

Les chefs d'exploitations ont pour la majorité d'entre eux entre 35 et 54 ans (74,3%), dont 48,7% ont entre 45 et 54 ans.

Les moins de 35 ans représentent seulement 2,6% de la totalité des chefs d'exploitation.

La reprise des exploitations agricoles risque de poser problème à brève ou moyenne échéance. En effet, sur 30 exploitants, 5 ont prévu un successeur, 12 n'ont pas de successeur connu et 13 ne savent pas ou ne répondent pas. Seuls 17% ont donc un successeur désigné.

## **8.3 Forêt**

Il existe peu de bois ou de forêts sur la Commune de Wanze. Le seul bois communal est le versant abrupt, orienté vers le Sud du bois situé à Huccorgne et appelé "Les Trois Journaux". Il s'agit d'un bois soumis (dont la gestion relève de la Région wallonne) qui ne procure aucun revenu pour la Commune.

Le CPAS de Liège est propriétaire des parcelles du Bois de Ferrière à Longpré.

Les autres bois sont des propriétés privées.

## **8.4 Carrière**

La commune de Wanze compte 3 carrières exploitées respectivement par les sociétés Carmeuse, Carrière de Vinalmont s.a. (anciennement : De Mont & van den Wildenberg) et Briot.

- pour l'extraction du calcaire à bâtir :

La société Carrière de Vinalmont s.a. (anciennement : De Mont & van den Wildenberg) exploite depuis 1910 un gisement de calcaire appelée « pierre de Vinalmont » qui possède une superficie de 85 hectares sur la plaine de Wanzoul.

La société Briot (Longpré) exploite le calcaire de Meuse dont la pierre extraite, appelée communément "pierre de Longpré", est utilisée pour la construction.

- pour l'extraction du calcaire à chaux : la société Carmeuse

Carmeuse est l'une des principales entreprises de la Commune de Wanze. En 2010, la société qui fête ses 150 ans d'existence, compte 95 sites de production en Europe dont celui de Moha où sont employées 77 personnes (service d'extraction, de production et de maintenance).

Carmeuse exploite le calcaire pour la production de la chaux vive, mais également pour la production d'empierrements pour le génie civil.

Sur le site de Moha, Carmeuse extrait annuellement 2 millions de tonnes de pierres, dont 1 million de tonnes de granulats calcaires et 850 000 tonnes de pierre à teneur, et produit 300.000 tonnes de chaux vive (par an).

La carrière Carmeuse s'étend sur les rives gauche et droite de la Mehaigne. Une demande de modification du plan de secteur a été autorisée afin de rendre possible une extension vers Wanzoul.

Sur la rive droite, il existe un bassin de décantation qui arrivera bientôt à saturation. Un autre bassin est en cours de réalisation plus à l'Ouest.

Actuellement, la ligne de chemin de fer qui va d'Huccorgne à la gare de Statte n'est utilisée par Carmeuse qu'une fois tous les 15 jours, très peu de clients étant raccordés au fer.

A noter que Carmeuse a également une activité sylvicole et participe activement à la restauration et au développement de la biodiversité sur ses sites qui ne sont plus exploités et où on observe après leur réhabilitation une biodiversité remarquable.

## **8.5 Secteur industriel**

Wanze connaît une activité industrielle importante et diversifiée : production alimentaire, non alimentaire, matières premières. La Commune compte plusieurs usines de renommée nationale voire internationale.

Les principales industries de la Commune, en termes d'emplois, sont :

- la Raffinerie Tirlemontoise (dite « Sucrierie de Wanze »)
- Biowanze (industrie, production d'énergie)
- Fresh MealsVamos (industrie alimentaire, plats cuisinés)
- Avieta (industrie alimentaire, viennoiseries)

### **8.5.1 La Raffinerie Tirlemontoise**

Plus communément appelée la « Sucrierie » de Wanze, elle est un des symboles de l'identité industrielle de la Commune et emploie environ 100 travailleurs (en période de campagne, soit de septembre à janvier).

Présente en bordure de Meuse depuis 1812, elle fut même la plus grande sucrierie d'Europe à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Ses silos de stockage marquent l'entrée de la commune, et, en période de campagne betteravière, une odeur caractéristique baigne la localité.

Aujourd'hui, les betteraves sont réceptionnées à Longchamps (Eghezée), situé à 20 km environ de Wanze (quantité approximative de 16.000 tonnes de betteraves par jour). Elles y sont râpées puis acheminées sous forme de jus par pipeline à la Sucrierie de Wanze. Là, le jus est transformé en sucre à concurrence de 2.500 kilos par jour en campagne (entre 90 et 120 jours par an), ce qui représente un peu plus de 250.000 tonnes de sucre.

La production de betteraves qui alimente les râperies de Longchamps provient d'exploitations situées dans un rayon géographique pouvant aller jusqu'à 50 km.

### **8.5.2 BioWanze**

BioWanze est le premier site de production de bioéthanol « nouvelle génération » en Europe. L'usine, qui a été officiellement inaugurée le 20 avril 2009, emploie 120 personnes.

BioWanze dispose d'une capacité de production pouvant atteindre les 300 millions de litres de bioéthanol par an. Le froment et le sirop de betteraves sont les principales matières premières qui rentrent dans la composition du bioéthanol. Elle produit également



du gluten (50 000 tonnes par an) pour l'alimentation humaine et animale.

L'usine propose un procédé de fabrication novateur qui utilise l'enveloppe du froment - le son - comme combustible pour sa chaudière biomasse. Cela permet à BioWanze de produire la majeure partie de son énergie de processus.

### **8.5.3 Fresh Meals - Vamos**

La société Vamos, implantée au lieu-dit "Le Tilleul" sur l'entité de Wanze, emploie en 2010, 248 personnes (dont 35 intérimaires en moyenne).

Vamos de Fresh Meals est spécialisé dans la fabrication de lasagnes, pizzas et produits traiteur (plats cuisinés). La société commercialise ses produits dans 10 pays européens. Sur le site de Wanze, le groupe produit des lasagnes.

### **8.5.4 Avieta**

Le groupe Avieta, un des leaders sur le marché de la gaufre, compte un site de production de gaufres de Bruxelles à Vinalmont, depuis 2009. L'usine de production emploie environ 90 personnes.

Le groupe Avieta fournit ses produits aussi bien dans la grande distribution que dans le « food service » belge. Ils sont également exportés dans toute l'Europe, souvent en partenariat avec des intermédiaires locaux et sous marque privée.

## **8.6 Secteur tertiaire**

### **8.6.1 Professions libérales**

Les professions libérales sont particulièrement bien représentées sur la Commune, et ce spécialement dans le secteur paramédical.

On compte plus d'une centaine de sièges d'activité, dont :

- agent et courtier d'assurance : 10
- conseil, affaires et management : 24
- bureau d'architecte : 8
- bureau de géomètre : 6
- cabinet d'avocat : 4
- comptable : 19
- conseil en informatique : 12
- conseil fiscal : 1
- étude de notaire : 2
- étude technique et ingénierie : 3
- expert en dommages et risques : 1
- expert comptable : 4
- dentiste : 6
- kinésithérapeute : 2
- pratique médicale (cabinet médical, radiologie) : 9
- vétérinaire : 5

### **8.6.2 Commerces et PME**

En 2010, on dénombre quelques 700 commerces et PME sur la Commune de Wanze (source : administration communale).

Les activités commerciales présentes sont, entre autres :

- commerce de détail alimentaire,
- commerce de détail non alimentaire (vêtements, chaussures, meubles ...)
- instituts de beauté
- pharmacies,
- salons de coiffure,
- agences immobilières,
- intermédiaires gros (alimentaire, matériels)

Il existe une association des commerçant Wanzois : Wanz'Eco.

A noter un projet de création d'un centre commercial (projet Bulena) à Ben-Ahin (Huy) qui prévoit la création de quinze surfaces commerciales réparties sur deux niveaux et de 27 appartements de standing. L'enseigne alimentaire Lidl, actuellement présente sur l'entité de Wanze, devrait s'implanter dans ce futur complexe commercial.

## 8.7 Tourisme

### 8.7.1 Remarques générales

L'intérêt touristique de la commune réside autant dans son environnement naturel que dans son patrimoine bâti (plusieurs édifices remarquables). Wanze appartient à une région au potentiel touristique indéniable.

Il apparaît que le tourisme à Wanze est essentiellement un tourisme de passage et d'un jour ; culturel ou environnemental. Il est difficile à estimer et à caractériser.

Il existe une Maison du tourisme des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (installée temporairement dans des bâtiments sous le Château Médiéval de Moha, dans l'attente de la finalisation des travaux de rénovation à Burdinne) regroupant les 4 communes du Parc Naturel ; Burdinne, Braives, Héron et Wanze. Elle est en charge de la promotion de l'offre touristique du territoire des 4 communes.

Cette Maison du tourisme, ouverte 7/7 (ce qui est assez rare), accueille 12.000 visiteurs par an (dont 50% en saison haute entre le 15 juin et le 31 août). L'origine des touristes est la suivante (estimation de la Maison du tourisme):

- Pays-Bas et Région flamande
- Bruxelles (15%), principalement avec un hébergement en gîtes
- autre (5%)

### 8.7.2 Hébergement et restauration

Evolution de la capacité d'accueil des hébergements sur la Commune de Wanze de 2000 à 2009 :

Type hébergement	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
camping	30	84	84	117	114	114	114	114	114	114
hôtellerie	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Chambres d'Hôtes	-	-	-	-	-	5	5	5	5	14
Gîtes à la Ferme	15	15	15	-	15	15	15	15	15	15
Gîtes ruraux	-	-	-	-	9	9	9	14	19	19
Total	61	115	115	133	154	159	159	164	169	178

Sources : CGT, Maison du tourisme

La capacité d'accueil sur la Commune de Wanze a plus que doublé durant la dernière décennie. Cette évolution trouve sa principale explication dans la création de nouveaux emplacements de camping et de nouveaux gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

Les emplacements de camping représentent 64% (2009) de l'offre totale d'hébergement sur la commune et les gîtes ruraux et chambres

d'hôtes représentent 18.5% (2009) de la capacité d'accueil totale (27% avec les gîtes à la ferme). Les gîtes et chambres d'hôtes sont de catégories 2 ou 3 épis.

Sur les deux dernières années (2008-2009), les gîtes et chambres d'hôtes ont été, pour partie, loués par des personnes travaillant à la construction et au démarrage de l'usine BioWanze pour des séjours de 3 mois en moyenne. L'usine est aujourd'hui en service, ce type de clientèle tend à priori à diminuer fortement.

A noter cependant qu'il existe toujours une demande d'hébergement de moyenne durée (1 mois) pour le personnel travaillant à la maintenance de la centrale nucléaire située à Tihange (clientèle majoritairement d'origine étrangère).

La Commune de Wanze compte également deux campings installés à Bas-Oha et à Moha qui accueillent une clientèle hollandaise à 90%.

Enfin, il existe 1 établissement hôtelier 3 étoiles (8 chambres) situé à Bas-Oha.

L'offre de restauration est principalement présente sur les entités de Wanze et d'Antheit. Ces établissements sont ouverts en semaine mais beaucoup d'entre eux ferment les samedis et dimanches.

### **8.7.3 Offre touristique**

La Maison du tourisme propose aujourd'hui différents circuits (nature, patrimoine, randonnée ...). Il existe aujourd'hui 1 circuit pour les groupes sur une journée (20 à 50 personnes). On compte 60 réservations par an, avec une clientèle majoritairement constituée de pensionnés qui arrivent le matin à Wanze et repartent en fin de journée.

D'après la Maison du Tourisme, un des freins à l'offre de circuits de groupes réside dans l'offre de restauration sur Wanze : des capacités d'accueil limitées (peu de restaurants organisés pour des groupes) et des horaires de fermeture des établissements qui ne correspondent pas aux besoins des touristes.

A noter également, un circuit pour les scolaires (6-12 ans) d'une journée (1/2 journée nature et ½ journée patrimoine) en partenariat avec la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural (MMER) située à Braives.

Pour diversifier l'offre, 4 nouveaux circuits sont en test et devraient être proposés dès 2011. Il s'agit de proposer des circuits de 2 jours (avec nuitée sur place) destinés à un large public : familles avec enfants, couples ...

#### **8.7.4 Circuits de randonnées**

Plusieurs circuits maillent le territoire de Wanze (cf. chapitre 11.3). La commune dispose de nombreux sites touristiques bâtis qui constituent des étapes de circuits. Citons notamment :

- les ruines du château féodal (Moha)
- le musée du cycle, château de Famelette (Huccorgne)
- le château à l'Horloge (Bas-Oha)
- l'ancien Moulin à eau (Huccorgne)
- les édifices religieux : La chapelle Notre-Dame de la Délivrance, l'abbaye du Val Notre-Dame et l'église Saint-Martin (Antheit)
- la maison Denoël-Lhoest (Moha)
- la fontaine et lavoir public (Moha)
- la borne-potale Notre-Dame de Bon Voyage (Vinalmont)
- la sucrerie (Wanze)
- l'ancienne chapelle (Wanzoul)

#### **8.7.5 Projet de création d'un golf**

Il s'agit d'un projet privé (Sprl Naxhelet) d'une superficie de 155 ha, qui porte sur :

- la réhabilitation du château-ferme de Naxhelet (19<sup>ème</sup> siècle) pour en faire un club-house, un restaurant et un hôtel ;
- un golf de 27 trous (un parcours de 18 trous + un parcours de 9 trous) ;
- des logements.

A noter qu'une partie des terrains concernés est en ZACC au plan de secteur ; le principe de l'élaboration d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) couvrant le périmètre de la ZACC « Naxhelet » a été approuvé par la Commune en 2010.

## **8.8 Synthèse de principaux atouts et faiblesses de la commune**

Le secteur agricole connaît une importante évolution sur la dernière décennie. On observe une augmentation de la superficie moyenne par siège d'exploitation (+22% entre 1999 et 2009) et plus de la moitié est en location. Les terres arables sont de plus en plus affectées aux cultures céréalières.

Comme en Région wallonne, le nombre d'exploitation est en diminution et une majorité des chefs d'exploitation de plus de 35 ans n'ont pas de successeur désigné.

La commune compte 4 grandes industries au rayonnement national et international et un parc d'activités économiques industrielles est situé à Vinalmont. Une extension est projetée.

Wanze présente un important tissu de commerces et PME (700). Les commerces sont principalement concentrés à Wanze centre (autour de la place Faniel) et sur les chaussées de Wavre et de Tirlemont. Il conviendra d'être attentif aux risques de concurrence de commerces situés sur les communes voisines.

A noter que les professions libérales et para-médicales sont fortement représentées.

La commune dispose d'un potentiel touristique du fait de sa richesse patrimoniale et biologique, d'une offre de promenades importante et d'une offre d'hébergement diversifiée.

Le tourisme sur Wanze est essentiellement un tourisme de passage ou d'un jour.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **9. LES BESOINS ET SERVICES SOCIAUX**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## **9.1 Centre Public d'Action Sociale (CPAS)**

Les informations présentées ici sont issues du rapport annuel 2008 du CPAS.

### **9.1.1 Organisation du CPAS**

Services :

- service administratif
- service social
- Mille pattes (accueil extra-scolaire)
- service aides-ménagères
- IDESS
- économie sociale
- service naissances multiples
- service entretien bâtiment

Le CPAS emploie au total 47 personnes (au 31.12.2008), dont 9 travailleurs sociaux, 10 éducateurs, 6 accueillants(es) et 2 puéricultrices.

### **9.1.2 Les missions du CPAS**

#### Les aides financières et les guidances individuelles

Les aides financières :

- droit et revenu d'intégration sociale (DIS/RIS)
- aide aux étrangers
- aide à la participation sociale, sportive et culturelle : participation à des manifestations et à des associations,
- aide et guidance énergétique

Les avances et aides financières complémentaires :

- aides en espèces accordées pour + de 50% en urgence et/ou à titre alimentaire,
- prise en charge des frais d'hébergement des personnes âgées (développement des services de maintien à domicile),
- aides « logement » : prise en charge des cautions locatives, loyers, factures de gaz, électricité, eau et frais liés directement au logement. 86% de ces aides logement couvrent des aides énergétiques octroyées sur fonds propres en complément des interventions de l'Etat fédéral
- prise en charge de soins de santé : frais médicaux, paramédicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, cotisations de mutuelle, etc.



- interventions diverses : prise en charge des frais de transport, de frais funéraires, de frais d'intervention d'autres services, etc.

Les logements de crise : en 2008, 13 ménages hébergés en urgence

- projet d'aménagement de 3 logements d'insertion, chaussée de Tirlemont, n°152
- projet d'aménagement de 3 logements de transit et 2 logements d'insertion supplémentaires rue Val Notre Dame n°324-325 (Moha)
- adhésion du CPAS à « l'Agence Immobilière Sociale du pays de Huy »(ASBL)

Guidance budgétaire et prévention des coupures dans les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité :

- partenariat avec Aide Action Médiation pour un plan d'action de prévention pour 2008-2010 : guidance et éducation des habitants à l'utilisation rationnelle de l'énergie

Les recours en justice :

- protocole de collaboration avec l'auditorat du travail de Huy relatif au contentieux de l'aide sociale, qui a pour objectif d'accélérer le traitement des dossiers par le
- tribunal du travail

L'aide matérielle aux demandeurs d'asile (ILA) :

- accueil des réfugiés durant leur procédure d'asile convention avec le Ministre fédéral de l'intégration sociale. En 2008, aide octroyée à 14 personnes
- partenariat avec l'ASBL l'Escale pour créer 1 lieu supplémentaire d'accueil

L'insertion socioprofessionnelle :

Il s'agit d'une guidance (mission obligatoire des CPAS dans le cadre de la loi du 26 mai 2002) qui vise tout particulièrement les jeunes bénéficiaires du RIS de - de 25 ans, pour lesquels l'octroi du RIS s'accompagne d'un projet individualisé d'intégration sociale. En 2008, 84 personnes ont finalisé un projet (études, formation, emploi).

Dans le cadre de cette mission légale d'insertion socioprofessionnelle, le CPAS offre également des emplois d'insertion (engagement dans le cadre de l'article 60 de la loi du 08.07.1976), forme particulière d'aide sociale qui en 2009 a concerné 23 personnes.

## Les services à la population

Les services de proximité à finalité d'insertion :

- les ateliers d'économie sociale : « re-look », « re-tape », « re-cycle » et « re-fil »
- le service d'aide-ménagères
- les activités agréées « IDESS » (initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale) proposent un ensemble de petits travaux et services qui s'adressent prioritairement aux ménages à revenus modestes. Les tarifs et les limites aux prestations permises dépendent des ressources du bénéficiaire. Les prestations proposées : magasin de seconde main du CPAS « le Petit bazar », buanderie sociale (lessive et séchage du linge), de petits travaux dans l'habitat (entretien, aménagement...), travaux de jardinage et d'entretien des espaces verts, ...
- activité agréée « IDESS » depuis 2010, le Wanzibus : taxi social créé en juin 2006 à titre d'expérience pour répondre aux problèmes de mobilité rencontrés par certains habitants (personnes âgées, ménages précarisés, etc.). Cette expérience rencontre un vif succès et la question se pose de l'augmentation des moyens humains
- les ateliers d'économie sociale (AES)
- distribution des surplus CEE

Les services d'aide à domicile :

- services aide-familiales (conventions avec les ASBL, CSD, ASD et ADMR)
- repas chauds (convention avec CSD)

## Autres services à la population

Le Mille pattes :

- service d'accueil extrascolaire des enfants (2 ans ½ à 12 ans), agréé par l'ONE, desservant les écoles de l'entité (tous réseaux confondus): accueil ouverts avant/après l'école (7-8h30 et 15h30 à 19h max), le mercredi après-midi (12h à 19h) et en journée (max 7h à 19h), pendant les vacances et congés scolaires. Le nombre d'enfants inscrits est en croissance ; 1 093 enfants (713 familles) en 2008

Les services supra-locaux :

- participation du CPAS au CRAF (Centre régional de Recherche d'Actions sociales sur les problématiques Familiales), agréé en 2005 comme « équipe SOS Enfants »
- participation au service « Aide, Action, Médiation » le service de médiation de dettes

### 9.1.3 Le CPAS en quelques chiffres

Evolution du nombre de bénéficiaires du CPAS (2000, 2005 et 2009):

Tranches d'âges	2000		2005		2009	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
< 25 ans	55	29%	64	38%	86	43%
de 25 à 34 ans	27	14%	14	8%	27	14%
de 35 à 44 ans	38	20%	22	13%	29	15%
45 ans et +	70	37%	70	41%	56	28%
Total	190	1	170	1	198	1

*Source : CPAS de Wanze, 2010*

Le montant total des revenus distribués représente 45% des dépenses de l'exercice. En 2008, 1.005 dossiers d'allocataires ont été étudiés, dont :

- revenus d'intégration sociale (161)
- aides aux étrangers (6)
- avances (14)
- aides sociales complémentaires (410)
- aides financières énergétiques (58)
- octrois d'allocations de chauffage (497)
- aides à la participation sociale , culturelle et sportive(53)

### 9.1.4 Le projet pilote des synergies Commune / CPAS

Actuellement, la Commune et le CPAS développent des synergies dans le cadre notamment : de l'accueil extra-scolaire, du plan de cohésion sociale, de la gestion du personnel, de la sécurité et hygiène, des services techniques, de la création d'un site internet commun, de la mutualisation de certains services informatiques et enfin des infrastructures avec la création du nouveau centre administratif regroupant l'administration communale et l'administration du CPAS sur le site de la ferme Mottet (les travaux sont en cours) afin de proposer aux habitants un guichet unique.

## **9.2 Enfance**

### **9.2.1 Service public**

Sur la commune de Wanze, deux types de structures publiques accueillent les plus jeunes. Il s'agit de :

- la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE)
- le Service d'Accueillantes d'Enfants Conventionnées (SAEC).

La MCAE est un milieu d'accueil habituel contrôlé et subventionné par l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). La MCAE de la Commune de Wanze accueille 18 enfants (0-3 ans) à temps plein de 7h à 18h30, gardés par 5 puéricultrices. Elle est située à Wanze, rue G.Smal, 2A.

Le SAEC propose un milieu d'accueil de type familial avec un maximum de 4 enfants par accueillante. Au total, ce sont 86 enfants qui sont gardés à temps plein (en fonction de l'horaire de travail des parents) par 22 accueillantes et 5 puéricultrices.

Tarif ONE (variable selon les revenus des parents).

La Commune a une autorisation pour agréer 25 accueillantes mais d'après le service enfance de la Commune, le recrutement s'avère difficile. A noter également un turn-over relativement important.

### **9.2.2 Service privé**

Plusieurs accueillantes autonomes proposent également leurs services sur le territoire communal.

Notons « La Chrysalide » accueillante ONE à Antheit.

## **9.3 Jeunesse**

### **9.3.1 La maison de quartier du Tourniquet**

Mise en place dans le cadre du Plan social intégré (PSI) et subsidié par la Région wallonne, la maison de quartier du Tourniquet a vu le jour en 1994. Sa mission première a consisté à mettre en place des actions au bénéfice de la population des 3 cités d'habitations sociales de Wanze.

Depuis 2010, les actions de la maison de quartier du Tourniquet entre dans le cadre de la politique du plan de cohésion sociale de la commune (cf. paragraphe 9.6).

La maison de quartier du Tourniquet est située Georges Smal, 2A sur l'entité de Wanze. Elle propose des animations pour les enfants du quartier le mercredi après-midi. Les tarifs sont :

- 1,50 €/enfant
- 1,25 € pour le 2ème enfant de la même famille
- 1 € pour le 3ème enfant de la même famille

La maison de quartier du Tourniquet collabore à l'organisation de « l'école des devoirs » en collaboration avec l'ASBL « Réussir à l'école » avec des permanences les lundis et mardis de 13h15 à 15h15.

### **9.3.2 La maison des jeunes**

ASBL Maison des Jeunes de Wanze

Les maisons des jeunes sont gérées par la Communauté Française mais le CPAS effectue des interventions ponctuelles par les fonds socio-culturels (musique, sport, festival, ...).

Les jeunes gèrent leurs infrastructures en autonomie, avec l'aide régulière de l'équipe éducative.

Les 4 lieux de rencontres (antennes) pour adolescents sont :

- la maison des jeunes de Vinalmont / Wanzoul (MJVW) : elle est située rue Charles Frère à Vinalmont, à l'arrière de la salle Henri Delbrouck. Les jeunes s'y réunissent le mercredi dès 16h00 et le vendredi dès 19h00. Ils peuvent notamment y profiter du terrain de sports situé à l'arrière de la salle Delbrouck ;
- la maison des jeunes de Huccorgne (MJH), installée à la maison des Vias, route de L'Etat, 19A à Huccorgne. Elle est ouverte le mercredi à 16h00 et le vendredi à 19h00 ;

- la maison des jeunes d'Antheit (MJA) se situe ruelle de l'Abattoir à Antheit. Les jeunes ont accès au terrain multisports couvert ;
- la maison des jeunes de Bas-Oha ; le bâtiment est achevé et la maison doit ouvrir prochainement. Elle se situe rue Bormans.

En plus des activités sportives, culturelles ou à destination de la population locale, l'ASBL propose des ateliers thématiques :

- l'atelier BD : en collaboration avec le Centre Culturel de Wanze, qui se déroule le mercredi de 18h à 20h dans les locaux de l'ancienne école d'Antheit. L'activité est encadrée par un illustrateur professionnel. Les jeunes y apprennent le dessin, la caricature, l'illustration. Des visites d'expositions sont organisées et les jeunes ont également la possibilité d'exposer leurs propres œuvres lors de certains festivals BD. En 2009, « Le voyage à Angoulême », un projet découlant directement de l'atelier BD, a permis aux jeunes de se rendre au festival international durant 4 jours.
- l'atelier rock : mise à disposition de locaux pour permettre aux jeunes groupes wanzois de répéter.
- l'atelier théâtre « Compagnie du Verre » : géré par les jeunes en autonomie, qui propose des représentations sur scène.

### **9.3.3 Accueil Temps libre**

L'accueil Temps libre a pour vocation d'accueillir des enfants durant le temps libre. Cette structure poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes;
- contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu;
- faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

Dans le respect des objectifs visés ci-dessus, les missions de la coordinatrice Accueil Temps Libre sont aussi de :

- soutenir le membre du Collège communal en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre ;

- sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;
- soutenir le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

### **9.3.4 Réussir à l'école**

Créée au milieu des années 1980 pour lutter contre l'échec scolaire, l'asbl "Réussir à l'école" a connu un succès immédiat. Outre les sessions de rattrapage, elle organise également une école de devoirs, des cours de langue, de remédiation, d'alphabétisation et de formations en français :

- sessions de rattrapage assurées par des professeurs pour l'enseignement primaire et secondaire pendant les congés scolaires (Noël, Carnaval et Pâques, 2ème quinzaine d'août)
- cours d'alphabétisation, de remise à niveau, de français en tant que langue étrangère: pour adultes, gratuits, cours individuel et en journée.
- L'Ecole des devoirs en collaboration avec la Maison de Quartier « Le Tourniquet »
- cours de remédiation pour les 1ère, 2ème et 3ème années primaire, le lundi, mardi et jeudi de 16h à 17h, dans les écoles de la commune de Wanze. Aide apportée suite à une demande des enseignants aux enfants de 6 à 9 ans. Inscriptions via les titulaires de classe. Tarif : 1,25 €/séance d'une heure
- cours d'anglais et de néerlandais : le mercredi après-midi, cours d'une heure entre 13h30 à 17h30, pour les enfants de 7 à 12 ans. Groupes selon l'âge et la discipline. A l'ancienne école communale d'Antheit, rue Grandes Ruelles. 100 €/an, payable en 2 fois
- formations en français de 6 semaines avec le soutien du Forem Conseil.

### **9.3.5 Cyber-public de Wanze**

Cours d'informatique pour adultes : initiation de base, internet, traitement de texte, tableur, retouche photo.

## **9.4 Personnes âgées**

La commune de Wanze compte 4 maisons de repos :

- la Maison Dieu à Antheit qui comprend 75 lits dont 35 lits médicalisés ;
- la Résidence Amandine (Centre hospitalier régional de Huy) à Vinalmont qui comprend 62 lits + 8 lits de centre de soins et d'accueil de jour. Cette résidence dépend du centre hospitalier régional de Huy. Un projet est en cours pour déplacer cette résidence sur l'entité de Wanze (sur le terrain de football). Ce projet proposera dès 2012 : 27 lits MR, 46 lits MRS, 6 lits de court séjour, 8 lits centre d'accueil et de soins de jour et de 12 appartements résidences services.
- la séniorie du Val à Moha qui comprend 101 lits dont 35 lits médicalisés.

Il existe également une résidence-service pour personnes âgées semi-autonomes, à Wanze centre. Cette résidence, agréée par la Région wallonne, comprend 17 appartements.

## **9.5 Santé**

La Commune de Wanze détient une participation dans le centre hospitalier régional de Huy (participation au capital).



## **9.6 Le plan de cohésion sociale**

Le Plan de cohésion sociale est un projet subventionné par la Région wallonne visant à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire.

La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

Historique des plans sur la commune de Wanze :

- 1998-2003 : plans sociaux intégrés (P.S.I.)
- 2004-2008 : plan de prévention de proximité (P.P.P)
- 2009-2013 : plan de cohésion sociale (P.C.S.) : le projet définitif de la commune a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 2009

Le plan de cohésion sociale s'articule autour de 4 axes :

- L'insertion professionnelle
- L'accès à un logement décent
- L'accès à la santé et le traitement des assuétudes
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

La réalisation du plan de cohésion sociale mobilise 4 agents communaux (temps partiel) dont un chef de projet et un plan d'accompagnement est mis en place, piloté par la commune. Il est mené en partenariat avec le CPAS, le Forem, la maison de l'emploi et de nombreux acteurs locaux (ASBL ...).

## **9.7 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La commune dispose d'un CPAS qui propose de nombreux services (aides financières, guidances individuelles, aide à domicile, insertion professionnelle, autres services à la population ...).

Un des grands atouts de Wanze est son tissu associatif, très actif à l'échelle des quartiers et les nombreux équipements sportifs et culturels présents sur tout le territoire ; centre culturel, maisons des jeunes, piscine communale, centre sportif, terrains de sports collectifs ...

La commune dispose également de plusieurs résidences d'accueil pour les personnes âgées (255 lits au total) et d'un accueil pour la petite enfance très sollicité.

Enfin, il est à noter l'existence d'un plan de cohésion sociale mené par la commune en partenariat avec de nombreux acteurs locaux qui s'articule autour de 4 axes :

- l'insertion professionnelle
- l'accès à un logement décent
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Le vieillissement de la population s'accéléralant dans la commune comme dans l'arrondissement et le pays, il convient dès à présent de prendre des dispositions, notamment en matière d'hébergement.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Namur  
Province de Namur

## **10. LE LOGEMENT**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Roi Baudouin, 80 5350 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2007

## 10.1 Remarques générales

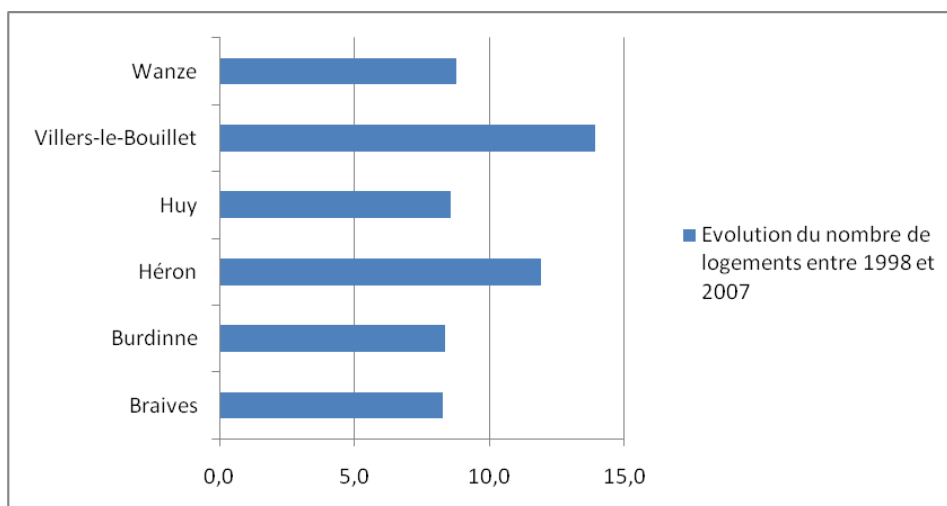
Les chiffres présentés dans ce chapitre sont majoritairement issus de la base de données disponible auprès de l'INS.

Nous n'avons pas de données concernant la répartition des logements selon les superficies ou le statut d'occupation. L'administration communale ne dispose pas non plus de ces données.

## 10.2 Nombre de logements

En 2007, le parc de logements de la commune de Wanze totalise 5.553 logements.

Comparaison de l'évolution du nombre de logements (en %) sur la période 1998 - 2007 :



Source : INS

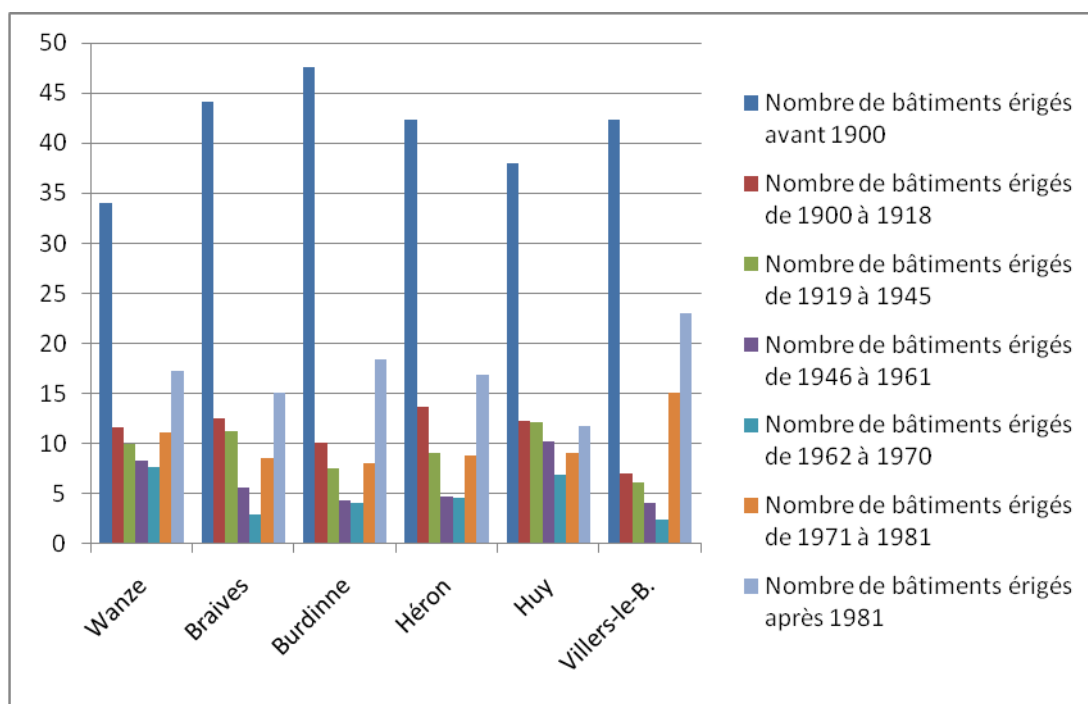
Le parc de logements sur la commune de Wanze a progressé de +8,8% sur la période 1998 - 2007.

Sur cette même période les communes comparées connaissent une croissance inférieure à 10% sauf Villers-le-Bouillet (+13.9%) et Héron (+11.9%).

On dénombre 16 logements inoccupés sur la commune (source : administration communale).

## 10.3 Ancienneté des logements

Comparaison (%) de l'âge des bâtiments entre les communes, en 2007:



Source : capru, données INS

En 2007, sur la commune de Wanze, le nombre de logements construits avant 1919 représente 45.7% de la totalité du parc. Dans les communes comparables, ce chiffre est plus important ; en moyenne, il représente 54% du parc (citons Burdinne 57.7% et Villers-le-Bouillet, 49.4%).

Le parc de logements de la commune de Wanze construit avant 1970 représente 87.8% du parc total, ce qui est largement supérieur à la moyenne des communes comparables (71.6%) (citons Villers-le-Bouillet 61.9%).

17.2% des logements ont été construits après 1981 sur la commune de Wanze, ce qui est semblable aux communes comparables (en moyenne 17% du parc est constitué de logements construits après 1981).

## **10.4 Insalubrité**

La commune compte 6 arrêtés de police pour insalubrité qui concerne des logements dont un est en vente.

Ils sont situés sur les entités d'Antheit (4 dont 1 en cours de travaux), Moha (1 en cours de travaux) et Vinalmont (1). Ces arrêtés d'insalubrité pris par le Bourgmestre sont toujours en cours.

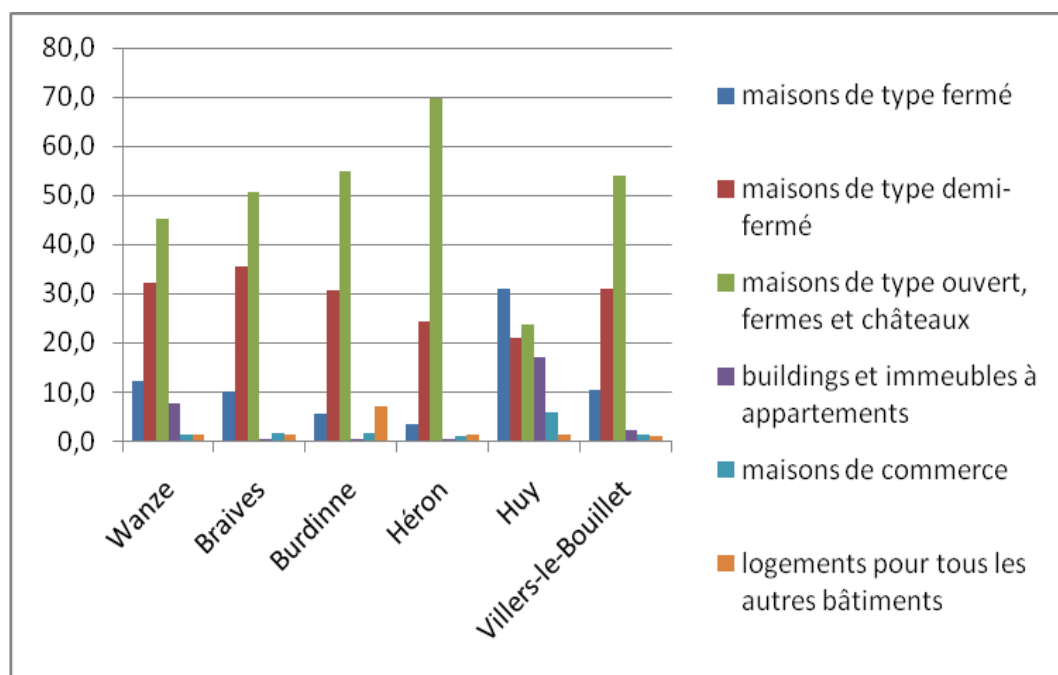
Il est à noter que la commune de Wanze n'a, à ce jour, pas pris de mesures précises quant à la lutte contre l'insalubrité des logements. Le Bourgmestre, en vertu du Code de la Démocratie Locale, prend des mesures ponctuelles suite au rapport de salubrité de la Division du Logement et de la DGATLP. (source : administration communale).

## 10.5 Types des logements

Définition des différents types de logements :

- maison de type fermé : il s'agit de maisons mitoyennes (double mitoyenneté, de part et d'autre de la maison)
- maison de type demi-fermé : il s'agit de maisons jumelées ou d'une maison qui comprend un mur mitoyen avec une autre maison
- maison de type ouvert, fermes et châteaux : dit aussi maison « 4 façades ». Il s'agit d'une maison, ferme ou château isolé sur son terrain
- maison de commerce : il s'agit d'une maison familiale dont le rez-de-chaussée est utilisé traditionnellement pour un usage commercial

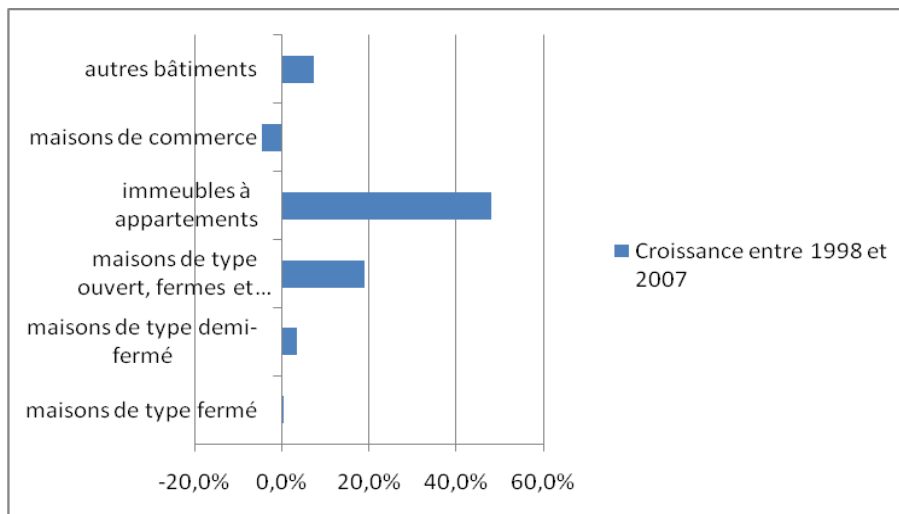
Comparaison de la répartition du parc selon le type de logements, 2007 :



Source : capru, données INS

Les maisons de type ouvert existent en grand nombre dans la commune de Wanze (45.2% du parc). Ce qui est semblable à Braives (50%) et bien supérieur à Huy (23.6%). La moyenne dans les autres communes s'élève à 59.5%.

## Evolution des types de bâtiments de logements sur la commune de Wanze, 1998-2007 :



Source : Capru, données INS

La part des maisons de commerce dans le parc de logements a diminué (67 maisons de commerce en 1998 à 64 en 2007) tandis que les immeubles à appartements ont augmenté de 48% (279 en 1998 à 413 en 2007). Cette évolution est à mettre en regard avec l'évolution du nombre de personnes par ménage et l'augmentation des ménages de 1 et 2 personnes.

## **10.6 Lotissements**

La commune compte au total 221 lotissements.

Citons en particulier le lotissement « La Bergère » et « Derrière la ferme » en cours de construction de 180 logements (maisons unifamiliales et appartements), sur l'entité de Wanze, par le constructeur Thomas et Piron.



## 10.7 Logements publics

Sur la commune de Wanze, les logements sociaux sont gérés par :

- la Société de logements sociaux : Meuse Condroz Logement
- le CPAS de Wanze

Le nombre de logements publics sur la commune de Wanze s'élève à 238 (2007, dernières données disponibles), soit 4.3% du parc de logements.

Situation de l'habitat public dans la commune de Wanze au 1er janvier 2007 :

Types de logements	Nombre
Logements publics de transit	23
Logements publics d'insertion	0
Logements sociaux, gérés ou loués par les SLPS sur le territoire communal	177
Logements publics moyens, gérés ou loués par les SLPS sur le territoire communal	25
Logements sociaux ou moyens vendus par SLPS ou pouvoir communal depuis 1998	10
Logements loués appartenant à la Commune, CPAS ou Régie autonome	3
autres (urgence ...)	0
<b>Total</b>	<b>238</b>

*Source : programme communal d'actions en matière de logements*

A noter qu'en 2010, la commune dispose de 5 logements d'urgence (que l'on appelle également logements de crise), gérés par le CPAS de Wanze (source : CPAS).

## 10.8 Les résidences secondaires

Evolution du nombre de résidences secondaires et de la taxe annuelle à Wanze, entre 2002 et 2009:

Année	Résidences secondaires : habitations		Résidences secondaires : camping		Totaux	
	Nombre	taxe annuelle (€)	Nombre	taxe annuelle (€)	Nombre total de résidences secondes	Montant total de la taxe annuelle
2002	37	450	117	175	154	37.400
2003	35	450	116	175	151	36.050
2004	31	450	106	175	137	32.500
2005	31	450	105	175	136	32.050
2006	24	450	78	175	102	24.450
2007	21	450	96	175	117	26.250
2008	16	493,65	81	191,97	97	23.448
2009	19	510,72	79	198,62	98	25.395

*Source : administration communale*

En 2009, la taxe annuelle est de 510,72 € par habitation (maisons, appartements) en résidence secondaire et de 198.62 € par emplacement de camping en résidence seconde.

On observe une diminution du nombre de résidences secondaires sur la commune de Wanze, soit -48,6% entre 2002 et 2009 pour les habitations et -32,5% pour les campings.

On peut en déduire que la part de la population résidant temporairement à Wanze diminue au profit de la population résidente permanente, ce qui peut avoir un impact en termes de besoins en services sociaux, en offre commerciale et de services ...

## 10.9 Permis d'urbanisme

Evolution du nombre de permis d'urbanisme sur la commune de Wanze entre 1996 et 2009 :

		RESIDENTIEL					RENOVATION	NON RESIDENTIEL		
		NOUVELLES CONSTRUCTIONS						NOUVELLES CONSTRUCTIONS	RENOVATION	
		Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec 1 logement	Superficie habitable (m²)				Nombre de bâtiments
1996	WANZE	56	141	89	52	11.914	44	7	10.419	11
1997	WANZE	45	45	0	45	4.883	72	11	18.973	12
1998	WANZE	22	29	8	21	2.470	50	6	27.678	6
1999	WANZE	48	65	20	45	7.086	54	17	31.031	5
2000	WANZE	35	38	6	32	4.292	50	9	50.680	9
2001	WANZE	29	29	0	29	3.780	36	5	8.048	5
2002	WANZE	22	22	0	22	2.667	38	2	1.711	5
2003	WANZE	38	39	2	37	5.807	34	7	45.870	3
2004	WANZE	32	32	0	32	4.943	35	1	89	7
2005	WANZE	32	44	14	30	5.856	43	3	10.442	4
2006	WANZE	32	81	53	28	8.309	33	5	34.073	6
2007	WANZE	30	70	41	29	7.294	41	4	15.290	6
2008	WANZE	20	51	32	19	4.574	43	7	4.589	6
2009	WANZE	36	43	9	34	4.708	47	4	13.527	3

Source : INS

Entre 1996 et 2009, la Commune a octroyé :

- 477 permis d'urbanisme pour de nouvelles constructions
- 620 permis d'urbanisme pour la rénovation de constructions
- 88 permis pour de nouveaux bâtiments non résidentiels
- 98 permis pour des rénovations/transformations de bâtiments non résidentiels

La majorité des permis d'urbanisme sont octroyés pour des habitations localisées à Antheit et Wanze et dans une moindre mesure à Bas-Oha.

## 10.10 Coût des logements et terrains à bâtir

Nombres de ventes de maisons d'habitation ordinaire et prix moyen de vente à Wanze, 2000-2007 :

Année	nombre de transactions	prix moyen(€)
2000	105	73.606
2001	118	80.727
2002	117	81.569
2003	120	90.043
2004	111	97.923
2005	108	114.453
2006	90	134.896
2007	95	132.142

Source : INS

On observe une augmentation importante des prix de ventes des maisons ordinaires ; + 79,5% sur la période 2000-2007 et (+17% entre 2004 et 2005).

Prix moyen des habitations ordinaires sur la période 2000-2007 :

	Wanze	Wallonie	Arr.de Huy	Villers-le-Bouillet	Huy	Héron	Burdinne
2000	73.606	68.559	72.461	81.410	65.547	72.055	95.797
2001	80.727	71.490	73.839	73.429	69.874	84.874	77.562
2002	81.569	74.015	77.508	82.293	74.784	89.184	94.285
2003	90.043	82.773	85.879	95.917	83.605	89.485	95.084
2004	97.923	87.569	89.875	94.029	85.819	101.530	105.476
2005	114.453	100.744	106.193	131.032	98.404	114.813	107.241
2006	134.896	114.787	114.927	118.122	106.606	120.370	132.325
2007	132.142	127.305	132.532	138.825	124.771	132.221	161.770

Source : INS

Les prix moyens des habitations ordinaires sont similaires à ceux pratiqués dans l'arrondissement de Huy.

Ils sont supérieurs à ceux de la Région wallonne (+ 3.8% sur Wanze) et de Huy (+ 6% sur Wanze), mais très inférieurs à ceux de Burdinne (-18,3%).

Evolution du prix moyen des terrains à bâtir à Wanze de 2000 à 2008 :

	nombre de transactions	prix moyen (€)
2000	46	13,3
2001	36	16,5
2002	31	15,6
2003	34	18,0
2004	46	19,7
2005	29	26,5
2006	36	28,4
2007	79	21.4
2008	33	32.2

Source : INS

Après une très forte augmentation entre 2000 et 2006, période au cours de laquelle les prix ont plus que doublé (+ 150%), le prix des terrains à bâtir a connu une baisse entre 2006 et 2007 (-25%).

L'augmentation des prix est à nouveau importante entre 2007 et 2008. Cependant, cette chute soudaine et temporaire du prix moyen des terrains à bâtir en 2007 est difficilement interprétable faute d'explication.

## 10.11 Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010 (plan d'ancrage communal)

Le plan d'ancrage communal prévoit la réalisation de logements sociaux.

Dans le cadre du plan d'ancrage 2004-2006, un projet a été réalisé ; il s'agit du « Café Chukart », route de l'Etat, n°33 à Huccorgne.

D'autres projets sont en cours :

Plan d'ancrage 2004-2006 :

- 4 logements Rue Fond du Ry à Bas-Oha
- 4 logements du PCA à Wanze
- 8 logements réaffectés Campagne de Halve à Bas-Oha. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 25/02/2009

Plan d'ancrage 2007-2008 :

- Campagne de Haive à Bas-Oha : 26 logements dont le permis d'urbanisme est en cours dont 18 logements sociaux locatifs, 2 logements moyens locatifs et 6 logements sociaux à vendre
- Chaussée de Tirlemont, n°152 à Wanze : 3 logements d'insertion dont le permis d'urbanisme a été accordé le 27/08/2009 (CPAS)
- Rue du Val Notre-Dame n°324 à Wanze : 2 logements d'insertion, 3 logements de transit (CPAS)

Dans le cadre du programme communal d'action en matière de logement (plan d'ancrage) 2009-2010, 3 opérations ont été accordées par le Service Public Wallon, division du logement :

priorité	Intitulé de l'opération	Type d'opération	Nbre	Opérateur
1	PCA « La Bergère Derrière la Ferme »	Opération localisée de création de logements collectifs	8	MCL
2	Plateau de Leumont	Opération localisée de création de logements acquisitifs	4	MCL
3	Terrain de foot de Chaussée de Wavre, 52 - Wanze	Opération localisée de création de logements collectifs	20	MCL

Source : programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010 - Wanze

Les Société Wallonne du Logement et Meuse Condroz Logement disposent de terrains essentiellement sur les entités de Wanze et Bas-Oha sur lesquels pourraient être construits des logements sociaux ou moyens, acquisitifs ou locatifs.

La Commune de Wanze précise qu'il existe très peu de bâtiments publics à réhabiliter en logements. Ceux-ci sont généralement loués à des associations.

Le relevé des logements abandonnés a été réalisé par la Commune de Wanze fin 2006 au regard de l'inscription ou non au registre de la population, de la taxation sur les résidences secondaires, d'informations récoltées auprès des services de police ... Le constat est en cours de réalisation.

Enfin, dans ce programme, la Commune de Wanze précise les types de logements locatifs à prix abordable considérés comme prioritaires. Il s'agit de logements pour:

- isolés ou ménages sans enfants (priorité 1)
- personnes âgées (priorité 1)
- personnes à mobilité réduite (pour priorité 1)
- ménages avec un ou deux enfants (priorité 2)
- familles nombreuses (priorité 2)

## **10.12 Synthèse des principaux atouts et faiblesses sur la commune**

Le parc de logements sur la commune de Wanze a progressé de +8,8% sur la période 1998 - 2007. Sur cette même période les communes comparées connaissent une croissance inférieure à 10% sauf Villers-le-Bouillet (+13.9%) et Héron (+11.9%).

En 2007, sur Wanze, le nombre de logements construits avant 1919 représente 45.7% de la totalité du parc et 17.2 % ont été construits après 1981.

Les habitations sont composées majoritairement de maisons 4 façades (45.2 % du parc total de logements). On dénombre 16 logements inoccupés sur la commune (source : administration communale).

Le nombre de résidences secondaires est en nette diminution (-48,6% pour les habitations et -32,5% pour les campings entre 2002 et 2009).

La commune est confrontée à une augmentation du prix des terrains liée à une forte pression foncière. La demande de logements à loyer modéré pour répondre aux besoins des familles monoparentales et à revenus modestes est forte.

La commune compte 238 logements publics (2007). Le programme communal d'action en matière de logements prévoit la réalisation de :

- 6 logements locatifs dans le PCA « La Bergère » et « Derrière la Ferme » (Meuse Condroz Logement)
- 4 logements acquisitifs dans le Plateau de Leumont (Meuse Condroz Logement)
- 20 logements locatifs les anciens terrains de football à Wanze (Meuse Condroz Logement)
- 2 logements d'insertion (CPAS)
- 3 logements de transit (CPAS)



COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

# **11. MOBILITÉ ET RÉSEAUX DE** **DÉPLACEMENT**

## **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4520 Wanze

## **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

## **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

## **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## **11.1 Les voiries**

Il existe un Plan Communal de Mobilité élaboré en 1996 sur la commune.

Ce plan communal de mobilité et le plan Itinéraires Cyclables (élaboré 1998) sont en cours de révision. Ils prendront la forme d'un Plan Intercommunal de Mobilité en collaboration avec des communes voisines (Engis, Huy, Modave, Marchin, Villers-le-Bouillet).

### **11.1.1 Voiries régionales**

La commune de Wanze est traversée par 5 routes régionales et 1 autoroute :

- N.64 (chaussée de Tirlemont) joignant Huy (Statte) à l'autoroute E 42, sortie Braives-Huy, et continuant en direction de Tirlemont. Cette route régionale traverse Wanze et Vinalmont.
- N.643 joignant Huy (Ben Ahin) à l'autoroute E42, sortie Lavoir-Huy. Il s'agit de la voirie au trafic le plus important de la commune avec la plus grande densité de poids lourds. Sa partie inférieure, construite sur site propre, est une des voies d'évacuation de Huy dans le cadre des évacuations de la centrale nucléaire de Tihange.
- N.643a (chaussée de Wavre) traversant tout le centre de Wanze en joignant la N64 à la N643.
- N643b (liaison pont de Ben Ahin en rive gauche à la rue St Victor à Huy) et 643c (rue des Sucreries)
- N.652 relie le lieu-dit "Le Tilleul" au droit de la chaussée de Wavre, passe par Moha à côté de l'église pour rejoindre la vallée de la Mehaigne et reprend le fond de vallée de la Mehaigne en direction de Huccorgne et des villages de la vallée de la Burdinale. Cette voirie est fréquentée par les poids lourds en provenance ou en direction de la carrière Carmeuse.
- La N65 (chaussée de Waremme), se situent à l'extrême Est de la commune, traversant le territoire du Nord en Sud-Ouest; cette route en provenance de Waremme passe par Villers-Le-Bouillet en direction de Huy. Elle est en fait une voirie de desserte directe de Huy vers l'autoroute E 42.
- L'autoroute E 42, Liège-Namur, traverse la commune d'Est en Ouest, mais plutôt en périphérie Nord avec 2 accès situés en dehors de la commune à Warnant-Dreye (Villers-le-Bouillet) et Lavoir (Couthuin).

### **11.1.2 Voiries communales**

La commune dispose d'un réseau de voiries communales qui supportent un trafic de transit et de desserte locale. Ce réseau est dense et bien maillé ; il permet de distribuer les différents villages et hameaux de la commune.

Le réseau des routes communales, qui comprend 146,25 km de voiries, est en bon état (dont 6,16 km de chemins communaux).

### **11.1.3 Communications vicinales**

Les communications vicinales (chemins et sentiers vicinaux) reprises à l'Atlas sur la Commune de Wanze représentent 124,55 km.

### **11.1.4 Chemins de grande communication (C.G.C.)**

La commune de Wanze compte 13,45 km de chemins de grande communication (2005).

Les chemins de grande communication sont des chemins vicinaux qui ont été nommés « grande communication » par arrêté royal ; il s'agit de voiries de liaison intercommunale. Ces chemins possèdent des règlements provinciaux propres à leur gestion.

Une voie de grande communication relie le centre de Wanze à Andenne via Seilles. Cette voie longe la rive gauche de la Meuse en passant à Bas-Oha et Java. Cette voie est située pour son entièreté en zone inondable de la Meuse.

### **11.1.5 Voies lentes**

Le réseau des voies lentes communales est le suivant:

Antheit :

- piste cyclable en site propre entre la rue Mâles Vignes et le hall de sports
- piste cyclopiétonne en site propre sur toute la longueur, entre l'école d'Antheit et le plateau de Leumont
- trottoir sur la nouvelle voirie rue des Pâturages

Bas-Oha :

- piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir, rue Léon Charlier qui se prolonge en piste cyclable suggérée rue des Loups, jusqu'au château à l'horloge

Vinalmont/Wanzoul :

- piste cyclopiétonne en site propre rue de Wanzoul
- itinéraire cyclable suggéré sur Pont de Soleil vers la place des Héros
- piste cyclable en site propre et en partie partagée sur la voirie dans le centre de Wanzoul
- pistes cyclables des 2 côtés de la rue de Villers de Vinalmont à Villers-le-Bouillet où elle se poursuit

Wanze :

- piste cyclopiétonne chaussée de Tirlemont en site propre et suggérée (dans le cadre d'un projet MET) à partir de Vinalmont
- pistes cyclopiétonne en site propre rue Gilot
- piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir rue Léon Charlier jusqu'au centre de Wanze

Par ailleurs, dans le cadre du Projet-pilote relatif à la réhabilitation des chemins et sentiers vicinaux (PICVerts), la Commune de Wanze a pu aménager 3 tronçons de trois itinéraires préalablement définis comme prioritaires : le chemin n° 52 à Antheit, le chemin n° 28 à Bas-Oha et le sentier n° 70 à Moha.

Le réseau des voies lentes programmé consiste en la :

- création d'une piste cyclo-piétonne rue de Leumont (entre le carrefour avec la rue Ernest Gilot et l'Ecole des Jeunes Footballeurs de l'Entité Wanzoise, pour 2010
- création d'une piste cyclo-piétonne entre la rue de Leumont et la rue des Chapurons (le long d'un chemin vicinal)
- création d'une piste cyclo-piétonne sur le Val Notre-Dame

Le réseau régional des voies lentes autonomes est le suivant :

- RAVeL n°1 sur l'ancien chemin de halage en rive gauche de la Meuse de Bas-Oha (Java) à Wanze.
- RAVeL sur la ligne ferroviaire 127 d'Huccorgne à l'agglomération de Wanze. La ligne de chemin de fer n°127 étant encore exploitée par Carmeuse entre Moha et Statte, l'itinéraire n'est pas encore déterminé sur Wanze-Centre.

### **11.1.6 Agglomérations**

La commune compte 5,6 km de route classées en zones 30 (la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure). L'objectif d'une zone 30 est de réduire la vitesse de la circulation motorisée à un niveau compatible avec la sécurité des cyclistes et piétons.

Tous les abords d'écoles et d'établissements à caractère éducatif (les académies de musique par exemple), doivent être en

Zone 30. Cette loi n'oblige plus maintenant l'installation d'équipements tels que les ralentisseurs ou chaussées en chicane.

Les zones 30 sur la commune:

- Aux abords de l'école d'Antheit, dans un périmètre de 150 mètres de ladite école ; ce périmètre s'étend et reprend en tout ou partie, des rues des la rue de la Résistance, Pireux de l'Abattoir, Grandes Ruelles, Ernest Gilot et de la Campagne ;
- rue des Tombes, entre ses carrefours avec la rue de l'Abbaye, les rues E. Vandervelde et reine Astrid (cc 18.04.05) ;
- rue Hubert jadot, entre ses carrefours avec la rue de l'Abbaye et la chaussée de Tirlemont (cc 18.04.05) ;
- Au niveau de l'école de Bas-Oha : Le périmètre débute 75m avant l'école et se termine 100m après l'école rue Ch. Bormans (haut). La rue des écoles est reprise dans le périmètre ;
- Au niveau de l'école de Wanze centre : Rue Delaude, de son carrefour avec la rue A. Galand jusqu'à son carrefour avec la rue P. Jaspert ;
- Au niveau de l'école de Vinalmont ; Dans un périmètre de 100m de part et d'autre de l'école dans les rues Mottart Laloi et Albert 1<sup>er</sup>
- Au niveau de l'école Saint Martin à Antheit ; Rue Saint-Martin dans son tronçon sis 80 mètres avant l'école et Rue Thier de Messe dans son tronçon sis 40m après l'école
- Au niveau de l'école du Val Notre Dame ; Rue du Val-Notre-Dame, 75 mètres de part et d'autre de son entrée principale sise au n°393
- Au niveau de l'école de Moha : Rue P. Jacques, depuis l'immeuble n°44 jusqu'à l'immeuble +1 et rue J. Galloy 75m avant l'école ; (cc du 7.05.07 - 23.08.07)
- Au niveau de l'Ecole de Huccorgne ; Rue de Lavoir, 40m avant son carrefour avec la N65
- Au niveau de l'Ecole de Wanze (seconde entrée)
- l'ensemble des rues Bolly, Delloye jusqu'à son carrefour avec la rue Smal, Digneuf  
Jusqu'à son carrefour avec la rue Galand, Honlet jusqu'à son carrefour avec la chaussée de Wavre, Gosuin, Jaspert, Lelarge entre le pont de la Mehaigne et la jonction avec la rue des Sucreries, Moncousin, Wauters et la Place Faniel avec ses deux voiries jusqu'à la limite avec la chaussée de Wavre (cc du 15.05.06-approuvé sur rappel)
- Rue G. Smal (depuis la voie ferrée jusqu'à l'immeuble n°2<sup>E</sup>) englobant les carrefours R. Delaude/L. Delloye (7.05.07-23.08.07)

## **11.2 Le projet EcoVoiturage**

Il s'agit d'un projet mené par la Province de Liège en partenariat avec les communes.

Wanze fait partie des 37 communes partenaires à ce projet avec, entre autres, Braives et Villers-le-Bouillet.

Sa finalité serait d'aménager :

- des zones de stationnement pour véhicules,
- des espaces couverts pour les motos et les vélos,
- une zone de rencontre (arrêt de bus, informations provinciales, communales et touristiques, ...)
- des prises de chargement pour les véhicules électriques

Le calendrier du projet prévoit :

- 2ème trimestre 2010 : réunion avec les partenaires (SPW, SRWT, INTRADEL, ...)
- 3ème trimestre 2010 : montages financiers et des conceptions de partenariats
- 4ème trimestre 2010 et 2011 : élaboration des projets au sein du Service technique provincial

Ce projet semble être au point mort.

## 11.3 Accidents et endroits dangereux

Les données présentées ici sont issues des services de la zone de police.

### 11.3.1 Le réseau des RN sur la commune de Wanze

Le service roulage estime que la RN643a, les rues Romainville et Libert, la RN643, de la BK 2.2 à 3.9 sont des zones sensibles. 46% des accidents sur la commune se produisent sur le réseau des RN :

- 78% des tués
- 53% des blessés graves
- 48% des blessés légers
- 44% des pertes de contrôle

Nombre d'accidents pour la période 2003-2009 :

Voies où sont constatés le plus d'accidents	Total
rues	454
64	169
65	25
612	6
643	170
652	48
(vide)	1
Total	873

*Source : zone de police Meuse Hesbaye*

On constate que c'est sur le réseau des voiries communales que se concentre le plus d'accidents. Sur le réseau de voiries régionales, c'est sur la RN64 (chaussée de Tirlemont) que se produit le plus grand nombre d'accidents.

Carrefours sur RN où se passent le plus d'accidents entre 2003 et 2009 :

Rue carrefour RN	0	64	65	612	643	652	(vide)	Total
643A		1			19			20
RN643A		3			17			20
N643A		1			13			14
ROND POINT					11			11
rue de Villers		7						7
rue de Wanzoul		7						7
port de Statte				3	3			6
rue de Bas-Oha					6			6

*Sources : zone de police Meuse Hesbaye*

Le carrefour où se produisent le plus d'accidents correspond au croisement de la chaussée de Wavre au lieu-dit « Le Tilleul » à Moha (N643a et N643).

Causes des accidents sur les RN entre 2003 et 2009 :

RN	Alcool	Animal	Chute	Croisement	Dépassement	Distances	Distractions	Divers	Etat route	Fatigue/ maladie	inconnu	Manœuvre	Obstacle	Perte contrôle	Place chaussée	Priorité	Vitesse	Total
0	54	18	5	12	7	3	13	16	13	5	182	39	11	29	6	28	13	454
64	15	8	2	1	3	7	9	9	2	5	55	10	6	7	2	23	5	169
65	5	1					1		2		10			3	1	2		25
612	1										2			1		2		6
643	15	8		1	3	4	9	8	3	4	51	12	8	12	2	25	5	170
652	6			2	1		1	2	3	1	11	1	1	14	3	2		48
(vide)								1										1
Total	96	35	7	16	14	14	33	36	23	15	311	62	26	66	14	82	23	873

Sources : zone de police Meuse Hesbaye

Les causes d'accidents ne sont pas connues dans 35,6% des accidents.

Les trois premières causes connues sont l'alcool (10,9% des accidents), le refus de priorité (9,4 %) et la perte de contrôle (7.6%).

### 11.3.2 Le réseau des routes communales

Sur la commune de Wanze, 54 % des accidents ont lieu sur les routes communales (source : zone de police Meuse-Hesbaye):

- 22% des tués
- 47% des blessés graves
- 52% des blessés légers
- 56% des pertes de contrôle

Les rues où a été constaté le plus d'accidents ces dernières années (avec conséquences) :

- rue Alphonse Libert : 10 dont 6 avec blessés
- rue Albert Dignef : 7 dont 1 avec blessé
- rue de la Hachelette : 20 dont 6 avec blessés
- rue de Villers : 20 dont 15 avec blessés
- rue de Leumont : 16
- rue de l'Abbaye : 7
- rue des Loups : 9
- rue des Sucrieries : 8
- rue du Val Notre-Dame : 32 dont 12 avec blessés
- rue Ernest Malvoz : 7
- rue Grande Ruelle : 7
- rue Joseph Wauters : 14
- rue Lucien Delloye : 8



- rue Oscar Lelarge :9
- rue Raide Vallée : 10
- rue Reine Astrid : 9

En revanche, aucune observation particulière ne nous a été donnée concernant les accidents aux carrefours entre rues communales.

## **11.4 Transport fluvial**

La commune de Wanze ne dispose pas de port public sur son territoire mais le port de Statte sur le territoire hutois, en rive gauche de la Meuse, permet le transport de marchandises ainsi que l'activité de plaisance (capacité d'une cinquantaine de bateaux).

La Raffinerie Tirlemontoise et BioWanze disposent d'un quai de chargement / déchargement sur le bord de Meuse à hauteur de leurs installations, pour acheminer les matières premières d'une part et la production de bioéthanol d'autre part.

Par ailleurs, l'office du tourisme de Huy propose du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre des promenades fluviales d'une heure dans Huy ou des balades d'une journée vers Liège ou Namur. A noter qu'il existe également une offre de balade fluviale de Liège à Huy (pour visiter le marché et la ville).

## **11.5 Transports en commun**

### **11.5.1 TEC**

La commune de Wanze est desservie par sept lignes de bus qui dépendent du T.E.C. Liège-Verviers (source : [www.infotec.be](http://www.infotec.be)):

- la ligne 18 Huy - Forville ; circule tous les jours sauf dimanche et jours fériés à une fréquence moyenne de 6 passages par jour (entre 6h30 et 18h45)
- la ligne 43 Huy - Couthuin - Andenne ; circule tous les jours, toute l'année, à une fréquence moyenne de 7 passages par jour (entre 06h30 et 19h00)
- la ligne 44 Huy - Burdinne - Hannêche circule tous les jours, toute l'année à une fréquence moyenne de 11 passages par jour (entre 06h00 et 19h30)
- la ligne 44\2 Wanze - Moha - Antheit ; circule en période de scolarité, en semaine, à une fréquence moyenne de 2 passages par jour (entre 7h00 et 19h00)
- la ligne 45 Huy - Waremme ; circule tous les jours toute l'année, à une fréquence moyenne de 6 passages par jour (entre 06h00 et 20h00)
- la ligne 46 Huy - Antheit ; circule tous les jours, toute l'année, à une fréquence moyenne de 12 passages par jour (entre 06h30 et 19h30)
- la ligne 127a Huy - Hannut - Landen ; circule tous les jours, toute l'année, à une fréquence moyenne de 15 passages par jour (entre 06h00 et 20h30)

A noter que la ligne 125b Huy - Bas-Oha - Java ne circule plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, résolution prise en raison de sa faible fréquentation. En revanche, la ligne 43 est renforcée, en période de scolarité, sur son tronçon commun avec la ligne 125b.

A l'échelle de la commune, la desserte est en « étoile » depuis l'entité de Wanze à travers laquelle passent toutes les lignes qui desservent la commune. Tous les villages sont desservis par une ligne hormis Wanzoul.

Cependant, il n'existe pas de ligne reliant les villages de Wanze entre eux (exemple Antheit-Vinalmont, Moha-Antheit ...), sans passer par le village de Wanze.

## 11.5.2 Transport ferroviaire

La commune de Wanze compte 11 km de lignes ferroviaires dont 6,6 km de lignes conventionnelles et 4.5 km de lignes marchandises.

Elle est desservie par les lignes :

- 125 reliant Liège à Namur avec une gare à Bas-Oha (elle fait partie de la dorsale wallonne Liège-Namur-Charleroi-Mons-Tournai)
- 127, partiellement en activité, utilisée par la société Carmeuse

A noter que la gare de Statte, située sur la ville de Huy, également sur la ligne 125, est rapidement accessible depuis le centre de Wanze. Lors de la création de la ligne 125 (Namur - Liège) vers 1850, on estima qu'une gare s'imposait à Statte, vu l'accès aisé à la Meuse et la présence de la Sucrierie de Wanze.

La commune est également traversée par des raccordements vers des entreprises privées pour le transport de marchandises (notamment la Sucrierie à Wanze et Carmeuse à Moha).

## **11.6 Promenades balisées**

### Réseau pédestre

La Commune de Wanze possède un réseau de promenades pédestres de plus de 73 kilomètres (en ne tenant pas compte de la redondance des tronçons communs entre promenades) :

- 2 GR : 564 « Avernas-le-Bauduin - Huy » (34 km), 412 Est (Sentier des terrils)
- 2 RAVeL : La Traversine, ligne 127 (Hannut-Statte) dont l'une des deux extrémités se situe à Huccorgne (longueur 2 km) et RAVeL 1 Est (Namur-Maastricht, tronçon Ben Ahin - Flémalle) qui borde la Meuse, en empruntant le chemin de halage (longueur 6,3 km)  
Un projet est en cours pour relier les lignes 126 (Ciney-Marchin) et 127 (Hannut-Wanze) ; à terme, cet aménagement permettra de rejoindre Hannut à Ciney (67km)
- 6 circuits de randonnées ; avec des boucles allant de 5.5 km à 12.80 km qui parcourent tous les villages de la commune
- 1 circuit balade sonore « du moyen-âge à l'énergie renouvelable » : fourniture d'un lecteur mp3 pour une promenade commentée

### Réseaux vélo ,VTT et routier

Le réseau des promenades vélos et VTT est assez dense : 4 parcours VTT et 2 parcours cyclo pour un total de 96 km de pistes (en ne tenant pas compte de la redondance des tronçons communs entre promenades). Tous ces parcours à l'exception d'un sont au départ de la Place Faniel à Wanze.

Une carte de promenades « Promenade pédestre et promenade VTT et Vélo entre Villages et Nature » a été éditée par la Maison du Tourisme Burdinale et Mehaigne.

Il existe également 2 circuits routiers:

- la route Hesbaye insolite de Vinalmont vers Vieux-Waleffe
- la route Jolie qui passe par Huccorgne

## **11.7 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La commune dispose d'une bonne qualité de desserte avec un réseau de voiries d'échelle régionale et communale dense, plusieurs lignes de transports en commun de bus et une gare ferroviaire très proche.

Cependant, la fréquence de passage des bus est plutôt faible et inégale selon les lignes. Aucune formule alternative n'est en fonctionnement sauf le Wanzibus : taxi social créé en juin 2006 à titre d'expérience pour répondre aux problèmes de mobilité rencontrés par certains habitants (personnes âgées, ménages précarisés).

Le réseau des voies lentes et des promenades balisées est très dense et varié (pédestre, vélo).

On observe une circulation de transit importante sur le territoire communal, en particulier de poids lourds.

Sur la période 2003-2009, 54% des accidents se sont produits sur l'ensemble du réseau des voiries communales. Les rues les plus touchées sont la rue du Val Notre-Dame et les rues de la Hachelette et de Villers, avec blessés.

Concernant les voiries régionales, c'est la RN 64 et le carrefour des N643 et N643a, chaussée de Wavre qui sont les plus accidentogènes.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **12. LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES** **ET LES SERVICES PUBLICS**

### **Maitre de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4520 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## **12.1 Liste des impétrants**

### Electricité :

- TECTEO, rue Louvrex 95 - 4000 Liège
- Elia, avenue Albert 1er, 19 - 5000 Namur
- S.P.E Power Compagnie, rue Fivé, 150 - 4100 Seraing

### Eau potable :

- S.W.D.E., Parc industriel des Hauts Sarts, 2ème Avenue, 40 - 4040 Herstal
- VIVAQUA, 70 rue aux Laines, 1000 Bruxelles

### Gaz :

- A.L.G., rue Sainte-Marie 11, 4000 Liège
- Fluxys (ex Distringaz) avenue des Arts, 31 - 1040 Bruxelles

### Téléphonie, internet :

- Belgacom, rue d'Harscamp, 4000 Liège

### Télédistribution

- VOO, rue Louvrex 95, 4000 Liège

### Route :

- S.P.W./MET chaussée de Wavre 259 - 4520 Wanze
- SPW/DG01/DELL avenue des Tilleuls 62 - 4000 Liège Industrie (

### (conduites souterraines particulières) :

- Biowanze, rue Charlier, 11 - 4520 Wanze
- Raffinerie Tirlemontoise, chemin de Meuse, 4520 Wanze

### Port autonome :

- La Meuse liégeoise, rue du Canal de l'Ourthe 9/1, 4031 Angleur



## 12.2 Déchets

La production de déchets à Wanze est essentiellement ménagère, les agriculteurs assurant un recyclage très important de leurs sous-produits (fumiers, lisiers, résidus organiques des cultures,...).

En 2009, on note une production de 1.417 tonnes de déchets ménagers résiduels soit 108.9 kg/habitant.

Il est intéressant de noter qu'en 2008, la Belgique produit 493 kilos de déchets ménagers / habitant, dont 39 % sont recyclés, ce qui place la Belgique en deuxième meilleure place de l'UE en matière de recyclage des déchets ménagers, derrière l'Allemagne.

Evolution du volume de déchets ménagers sur la Commune, 2003-2009 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Poids total (kg)	1980	2085	1918	1995	2043	2020	1417
Poids par habitant(kg)	158,34	166,56	152,69	nc	159,58	156,2	108,9

*Source : Administration communale*

On observe sur ce tableau une forte diminution du volume de déchets entre 2008 et 2009. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la collecte des déchets ménagers est assurée sur le territoire de la Commune via un système de conteneurs à puce électronique pour les déchets résiduels complété d'un système de collecte sélective des déchets organiques, recyclables et encombrants. Il est donc difficile de comparer le chiffre de la production de déchets en 2009 à ceux du système des années antérieures.

Le système de collecte des déchets se décline comme suit :

- une collecte hebdomadaire des déchets résiduels via les conteneurs à puce avec pesée embarquée (conteneur noir), la taxe inclut un nombre limité de levées gratuites qui équivaut en fréquence à 1 vidange par mois
- une collecte hebdomadaire des déchets organiques via les conteneurs à puce (conteneur vert), la taxe inclut également un nombre de levées gratuites équivalent en terme de fréquence à 1 vidange toutes les 3 semaines environ
- une collecte bi-mensuelle des papiers-cartons (1 lundi sur 2)
- une collecte bi-mensuelle des déchets d'emballages (PMC) via le sac bleu (1 lundi sur 2)
- une collecte trimestrielle des déchets encombrants

De plus, il existe un recyparc situé sur Antheit, à proximité de la N65 ainsi que 11 sites de bulles à verre.

La taxe communale sur les déchets comprend :

- une partie fixe, facturée d'office qui donne droit à un service minimum avec ;
  - la mise à disposition de deux types de conteneurs
  - l'enlèvement et le traitement des déchets résiduels et organiques : avec un maximum de 30 kg de déchets résiduels et de 15 kg de déchets organiques par habitant. En 2009 (du 1er juillet au 31 décembre), on compte 15 vidanges gratuites dont 6 pour les déchets résiduels et 9 pour les déchets organiques
- une partie proportionnelle qui varie en fonction de la fréquence des levées et du poids des déchets produits (facturation annuelle) selon les tarifs suivants :
  - 0.65€/levée supplémentaire de conteneur
  - 0.06€/kg de déchets organiques
  - 0.07€/kg entre 30 et 100kg/habitant/an
  - 0.11€/kg à partir de 100kg/habitant/an

Il existe par ailleurs plusieurs lieux de dépôts clandestins d'immondices, répertoriés par les services de la Commune.

La Commune dispose depuis 2009, d'un agent constatateur d'incivilités environnementales à plein temps, qui travaille en coordination avec un gardien de la paix pour la rédaction des procès verbaux.

## **12.3 Egouttage**

La commune de Wanze est reprise dans le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) « Meuse Aval » en application depuis le 17/05/2006.

La répartition de la population en 2008 selon le type de régime d'assainissement est le suivant (source SPW) :

- 79% en assainissement collectif ;
- 10% en assainissement autonome ;
- 11% dans le régime transitoire.

La répartition territoriale selon le régime non collectif est le suivant :

- Régime d'assainissement transitoire : Ouest et Sud de Moha, Longpré, Huccorgne (centre), Robiewez ;
- Régime d'assainissement autonome : Ouest et Nord d'Huccorgne, Roua , Wanzoul, Est de Vinalmont (Doyard, Les Hadrennes, Tige de Villers, Marexhe), Sud de Bas-Oha (terrains de football), Ouest de Bas-Oha (Lamalle), Saint-Sauveur, Java.

Le reste des zones urbanisables et ZACC est repris sous le régime d'assainissement collectif.

Le taux d'égouttage des eaux usées (2008) (longueur d'égouts existants par rapport à la longueur d'égouts prévus) est de 50% (sur les 76,85 km prévus).

Le taux de collecte des eaux usées en 2008 (longueur des collecteurs existants par rapport à la longueur des collecteurs prévus) est de 0% (sur les 7,44 km prévus).

Suite au contentieux européen des agglomérations de plus de 10.000 EH (Equivalent Habitant), 65 km de nouveaux égouts "hautement prioritaires" ont été identifiés sur le territoire wallon dont 4.7 km sur le territoire de Wanze.

Les zones reprises sous le régime d'assainissement collectif sur le territoire communal dépendent de la station d'épuration d'Amay (61003/01) qui est actuellement en construction (capacité de 54000 EH).

Il est à noter que la mauvaise perméabilité des sols rend parfois très difficile l'épuration individuelle et l'évacuation de des eaux et ce parfois dans les zones soumises au régime d'assainissement autonome.

Par ailleurs, il existe une problématique de non-accès aux primes et à l'exonération de la taxe CVA - Coût Vérité d'Assainissement lié à la non existence d'égouttage dans certaines parties de la commune reprises sous le régime transitoire et où une épuration individuelle est exigée. Cette problématique se retrouve également dans les zones d'assainissement collectif non équipées.

## **12.4 Station d'épuration**

Une station d'épuration est en construction à Amay. Six communes sont concernées par cette nouvelle station d'épuration :

- Amay, Huy, Wanze, Villers le Bouillet pour une grande partie de leur territoire ;
- Engis et Verlaine pour une partie assez réduite.

Située dans le domaine militaire d'Amay, entre la darse et le lac de la gravière, la station d'épuration traitera les eaux usées provenant d'entités réparties le long de la Meuse sur une douzaine de kilomètres depuis Wanze jusque Flône (Amay).

## **12.5 Poste**

La commune dispose d'un bureau de poste situé allée des Balsamines, 2 à Wanze. Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 (fermé entre 12h30 et 13h30). A noter qu'il est ouvert le mercredi jusqu'à 18h00.

Il existe également un point poste situé Chaussée de Tirlemont, 25 à Wanze. Il est ouvert du lundi après-midi au dimanche midi, avec une amplitude horaire importante: de 9h00-19h30 et jusqu'à 20h00 le vendredi.

## **12.6 Service incendie**

La commune de Wanze dépend du service d'incendie de Huy (Tihange). Il n'existe pas de poste avancé à Wanze.

## 12.7 Police

La zone de police Meuse Hesbaye comprend les communes de Wanze, Amay, Engis, Villers-le-Bouillet, Verlaine et St Georges-sur-Meuse. Elle a été créée en 2003.

Le corps de police locale compte actuellement 106 agents, dont 90 opérationnels et 16 civils.

L'antenne de Wanze est constituée de 7 policiers affectés à la proximité:

- 5 agents de quartier
- 2 apostilleurs à l'antenne de Wanze

Dans le courant de l'année 2008, un nouveau Plan Zonal de Sécurité a été élaboré. En accord avec les instances judiciaires et policières, le Conseil de police de la zone Meuse-Hesbaye a déterminé les phénomènes prioritaires auxquels la police devait accorder un maximum d'attention en matière de sécurité :

- les vols dans les habitations et les atteintes aux biens
- la sécurité routière
- les jeunes auteurs et les victimes
- les nuisances et la qualité de vie dans les quartiers

En fonction de ces quatre priorités, différentes actions seront menées pour :

- augmenter la présence policière, surtout la nuit ;
- travailler en étroite collaboration avec les zones de l'arrondissement et les instances judiciaires;
- proposer des mesures de techno-prévention ;
- diminuer les accidents de roulage avec lésions corporelles par le biais de la prévention et de la répression ;
- éduquer les enfants dans les écoles;
- développer un partenariat social à long terme ;
- prévenir la délinquance juvénile et la victimisation des jeunes ;
- veiller à la qualité de vie de nos concitoyens;
- lutter contre les nuisances de tout genre.

## 12.8 Culte

### Les paroisses catholiques :

L'Unité pastorale "Saint-François" de Wanze regroupe les paroisses d'Antheit, Bas-Oha, Huccorgne, Moha, Vinalmont et Wanze. Le Père Jacques Dubois et l'Abbé Joseph Dino sont les deux responsables des paroisses de l'entité.

Les paroisses sont gérées par 7 Fabriques d'églises :

- la fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Rosaire (Moha)
- la fabrique d'église de la paroisse Saint-Jean-Baptiste (Huccorgne)
- la fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert (Bas-Oha)
- la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Pierre (Vinalmont)
- la fabrique d'église de la paroisse Sainte-Barbe (Vinalmont)
- la fabrique d'église de la paroisse Marie-Madeleine (Wanze)
- la fabrique d'église de la paroisse Saint-Martin (Antheit)

## 12.9 Enseignement

La commune de Wanze compte au total 6 écoles, sur 8 implantations :

- 4 écoles publiques (maternelle et primaire) sur 6 implantations, soit 1 par village ; Antheit, Bas-Oha, Vinalmont, Moha, Huccorgne et Wanze
- l'école libre Saint-Martin (primaire) Thier de Messe, 4 à Antheit
- l'institut libre du Condroz (secondaire), Rue du Val-Notre-Dame, 396 à Antheit (et internat pour filles)

Nombre d'enseignants pour l'année scolaire 2009-2010 dans les écoles publiques :

	Antheit	BO	Vinalmont	Moha	Hucc.	Wanze	
Maternel	6	4	3	4	2	5	<b>24</b>
Primaire	12	6	6	8	1	6	<b>39</b>
Puéricultrices	1	1	1	1		1	<b>5</b>
Maître remédiation				1		1	<b>2</b>
informatique							<b>1</b>

### Maîtres spéciaux :

- religion catholique : 3
- religion islamique : 1
- religion protestante : 1
- morale : 2
- Psychomotricité : 2
- Éducation physique : 3
- Langues : 2

Source : administration communale

Au sein des écoles communales, pour la période scolaire 2009-2010, on compte une moyenne de 16,8 élèves par enseignant en maternelle et 18,4 élèves par enseignant en primaire.

Population scolaire dans le réseau communal primaire et maternel :

		2000-2001	2004-2005	2009-2010
Antheit	Maternelle	94	127	122
	Primaire	136	175	218
Bas-Oha	Maternelle	52	65	61
	Primaire	107	86	129
Vinalmont	Maternelle	41	44	41
	Primaire	88	78	74
Huccorgne	Maternelle	20	27	32
	Primaire	14	16	19
Moha	Maternelle	61	89	65
	Primaire	114	131	155
Wanze	Maternelle	64	64	83
	Primaire	144	135	121
Total		935	1.037	1.120

Source : administration communale

En 10 ans (2000-2010), les effectifs dans les écoles communales ont progressé de + 22,5%.

Le nombre d'enfants fréquentant les écoles primaires communales est en constante progression depuis l'année scolaire 2000-2001 (sauf pour les années scolaires 2004-2005 et 2006-2007, légère régression).

Dans les écoles maternelles, les effectifs sont relativement fluctuants au cours de la période 2000-2010. On observe cependant que les effectifs sont en constante progression dans le village de Wanze, à l'inverse des autres villages de la commune (en particulier à l'école maternelle de Vinalmont, - 25 % entre 2002 et 2010).

On observe que les écoles primaires d'Antheit et Moha accueillent une part croissante d'élèves ; entre 2000 et 2010, les effectifs des écoles primaires ont progressé de + 60% à Antheit et + 36% à Moha, grâce à la réalisation de nouvelles infrastructures. A l'inverse, l'école primaire de l'entité de Wanze connaît une baisse de ses effectifs (-16%).



## **12.10 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La Commune a mis en place une politique de gestion des déchets avec un système de collecte via les conteneurs à puce et le recrutement d'un agent constatateur d'incivilités environnementales, pour lutter notamment contre les dépôts clandestins. Cette politique a permis une forte diminution du volume de déchets.

La Commune dispose de nombreux services publics (poste, collecte des déchets, écoles ...) mais, malgré sa superficie, elle n'a pas de poste incendie avancé.

La Commune rencontre des difficultés concernant le système d'assainissement des eaux usées et l'égouttage.

La station d'épuration n'est pas encore construite, les collecteurs ne sont pas réalisés, les égouts le sont à 50% et la mauvaise perméabilité des sols en zones d'assainissement autonome ou transitoire rendent parfois très difficile une urbanisation.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

# **13. LES INFRASTRUCTURES ET** **ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES** **ET DE LOISIRS**

## **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4250 Wanze

## **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

## **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

## **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2007

## **13.1 Culture et loisirs**

### **13.1.1 Remarques générales**

La Commune dispose de plusieurs équipements culturels de qualité qui proposent une grande variété d'activités et des services aux citoyens.

### **13.1.2 La lecture publique**

La lecture publique désigne l'ensemble des actions conduites par les bibliothèques et médiathèques publiques et destinées à promouvoir la culture du livre, de l'écrit, de l'image et du numérique.

Depuis 2004, la Commune de Wanze, dans le cadre du programme européen Leader +, s'est associée aux 3 autres communes du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne pour créer le réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne. Ce réseau se compose de 6 bibliothèques (2 à Wanze, 2 à Braives, 1 à Burdinne et 1 à Héron) et d'un espace public numérique (Wanze).

L'objectif de ce réseau de lecture publique est de permettre aux habitants de Braives, Héron et Burdinne, qui ne possédaient pas de bibliothèque au sein de leur commune, de disposer d'un centre de lecture où ils peuvent consulter, emprunter et commander des ouvrages.

Le réseau est centralisé à Wanze et irrigue les 4 communes. Les Communes de Héron, Burdinne et Braives donnent une quote-part à la Commune de Wanze pour le fonctionnement du réseau de lecture publique. Ce réseau couvre 26.649 habitants et compte 2.588 lecteurs (soit un peu moins de 10 % de la population). L'équipe est composée de 7 personnes, toutes sont des professionnels (documentaliste, animateurs).

Sur la seule Commune de Wanze, le nombre de lecteurs représente environ 17 % de la population totale.

#### **Les bibliothèques :**

La Commune dispose de deux bibliothèques : la bibliothèque Pivot (Bas-Oha) et la bibliothèque du Val Notre-Dame (Moha).

Les bibliothèques disposent d'une section adulte, d'une section jeunesse, d'une salle de lecture, d'un espace de consultation de CD-Rom et d'Internet et d'un comptoir de prêts CD-audio (1 € par CD emprunté- indemnité de retard 0,10 €/jour/CD).

Elles sont ouvertes le mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h, le mercredi de 10h à 12H et de 13H30 à 18H et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le droit d'inscription est annuel et donne accès à toutes les sections de l'ensemble du réseau. Il est gratuit pour les usagers jusqu'à 18 ans et pour les étudiants du secondaire et d'un montant de 5 € pour les autres usagers. Le prêt des livres est gratuit.

Un comité des usagers constitué de personnes fréquentant la bibliothèque assure son fonctionnement. L'objectif de ce comité est de remettre des avis sur toute question liée au fonctionnement de la bibliothèque, émettre des suggestions quant à l'acquisition de livres et périodiques et susciter des activités autour d'un objectif de promotion du livre ou de la lecture.

#### L'espace public numérique :

L'espace numérique (Bas-Oha) propose un accès libre à Internet (10 ordinateurs) moyennant une inscription préalable au Réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne, avec un accompagnement par un formateur (sur rendez-vous).

Il est ouvert le mardi de 13h30 à 19h, le mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi et vendredi de 13h30 à 18h, le samedi de 8h à 12h.

L'espace numérique propose également des formations (les jeudis et mardis en matinée et/ou en soirée) notamment des modules d'initiation à l'informatique qui rencontrent un grand succès auprès des pensionnés. Des permanences sont organisées après chaque formation. Il est demandé une participation de 5,00 €/demi-journée ou soirée de formation.

#### Les services proposés par le réseau de lecture publique :

- un service de prêt de livres à domicile desservant l'ensemble du territoire du réseau "Burdinale-Mehaigne". Il est réservé aux personnes qui ne bénéficient pas de moyen de locomotion (environ 30 personnes chaque année).
- un service d'écrivain public à disposition des habitants à l'administration communale de Wanze, qui aide dans la rédaction de courrier ou de tout autre document. Ce service est proposé par les réseaux de lecture publique Burdinale-Mehaigne, Marchin-Modave et Huy.

#### Les animations :

Le réseau de lecture publique propose différentes animations régulières ou ponctuelles :

- "La Fureur de lire" et "Je lis dans ma commune" sont deux opérations de promotion de la lecture publique auquel participe le réseau de lecture publique Burdinale-Mehaigne. Diverses animations thématiques sont proposées

à cette occasion dans les différentes bibliothèques du réseau :

- le « Prix Versele » qui concerne le livre jeunesse. Toutes les classes des écoles de Wanze de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire y participent. A cette occasion, une personne de l'équipe de la lecture publique se rend dans chaque classe à trois reprises pour présenter les livres et en discuter avec les élèves
- « l'Heure du conte », animation proposée gratuitement le mercredi après-midi dans les différentes filiales du Réseau de lecture public Burdinale-Mehaigne
- le « prix Adolisant » s'adresse à la tranche d'âge des 13-16 ans. Il a lieu de septembre à fin avril ; durant cette période les adolescents lisent 6 livres pour élire leur coup de cœur. En 2007, des jeunes de la Commune de Wanze a été invitée à présenter le livre lauréat dans un théâtre de Bruxelles
- un éveil à la lecture pour les classes de maternelle ; une personne de l'équipe de lecture publique se rend 2 fois par an dans chaque classe

### **13.1.3 Le centre culturel**

Le centre culturel de Wanze est géré par l'ASBL "Centre culturel de Wanze". Il comprend une équipe de 12 personnes. Il est situé rue Moncousin, 26, à proximité de la piscine communale.

Le centre culturel propose une programmation (concerts, pièces de théâtre, spectacles, expositions, conférences) et des activités variées pour tous les publics avec différents ateliers et stages :

- Ateliers pour enfants : arts plastiques (5-8 ans et 8-12 ans), céramique (8-12 ans), théâtre (9-11 ans), danse folk
- Ateliers pour adolescents : BD (12-18 ans), théâtre (12-15 ans et 16-18 ans), danse flamenco, danse folk
- Ateliers pour adultes : arts plastiques, dessin, céramique, danse flamenco, djembé, théâtre, improvisation, vidéo, danse folk, danse contemporaine

Le centre culturel propose également différents services :

- aides et services aux groupements et associations de la commune ; assistance technique et prêt de matériel, aide à la composition graphique de documents de promotion, collaboration dans le montage de projets et la recherche de subsides, aide à la mise en œuvre de projets de développement durable via le projet européen Leader+
- développement du Théâtre à l'Ecole et des ateliers créatifs
- ouverture sur l'art contemporain, l'aide à la création et à la formation

Le centre culturel de Wanze est reconnu en catégorie 1+ depuis le 1er janvier 2009, ce qui lui permet, depuis 2007, de disposer des moyens supplémentaires pour remplir ses missions dans le cadre de son contrat-programme.

Groupements associés au Centre culturel :

6ème unité scout de Wanze	Esperanza
ACRF Héron	Fifty One Club de Wanze
A.M.A.F. ASBL	F.N.C. Wanze
A.M.E.H. ASBL	F.P.S. Wanze
<u>A.P.E.M. Hesbaye-Condroz</u>	Harzer Club Mosan Wanze
A.S.P.H.	Horizons Nouveaux
A.W.C.S.H.	Institut du Val Notre Dame
Amicale des 3x20 Vinalmont	Judo Club Antheit
Amicale des 3x20 Wanze	<u>La Compagnie "Zavataller"</u>
Amicale des élèves d'Antheit	La Vaillante Bas-Oha
Amicale des élèves de Huccorgne	La Vieille Grange ASBL
Amicale des élèves Moha	Les Amis d'André Werpin
Amicale des élèves Wanze	Les Bacchusards
Amicale du personnel communal	Les Buissons ASBL
Amicale Pensionnés Socialistes de Moha	Les Chouchous de Maracckech
Amicale Pensionnés Socialistes Antheit	Les Copains d'abord ASBL
Amicale Pensionnés Socialistes Huccorgne	<u>Les Faucons Rouges</u>
Amicale Pensionnés Socialistes Wanze	Les Longs Pieds Antheitois
Amicale des élèves d'Antheit	<u>Les Spirous</u>
Amis du Château Féodal de Moha	Les Spiteux
Amitié Wallonie-Québec ASBL	Ligue des Familles
Association parents école St Martin	<u>Maison du Peuple ASBL</u>
Athénée Royal de Huy	M.C.P.H.R. ASBL
Basket club de Wanze	Mehaigne 2000 ASBL
Broc & Brol	Mehaigne Mouche
C.H.I.P.	Mille lieux de vie ASBL
Centre "L'oiseau bleu"	Nationale 23
Centre Nautique Hesbaye Condroz	<u>Nature et Progrès</u>
Cercle de tennis "Les Bruyères"	Photo Club de la Mehaigne
Comité Animation Paroissiale Bas-Oha	Plein Vent ASBL
Comité d'Action Laïque Wanze	Pyracanta ASBL
Comité de Gestion St Martin	Qualité Village Vinalmont
Comité des Fêtes de Longpré	R.J.S. Bas-Oha ASBL
Comité Quartier des Communes	Réussir à l'Ecole ASBL
<u>Comité scolaire Bas-Oha</u>	<u>Roc' n Co ASBL</u>
Comité Scolaire Vinalmont	Royale Harmonie Concorde St Martin
Compagnie Zavataller	<u>Sens dessus dessous ASBL</u>
Confrérie des Escargots de betonval	Studio Claquette ASBL
Conservatoire de Huy	Synergie Foot
Croix Rouge de Belgique section de Huy	Val de Mehaigne Natation ASBL
<u>Entente Cycliste de Wallonie</u>	Wanz'Eco
Equinoxe Jazz Danse	Wanze-Rencontres

Source : [www.centreculturelwanze.be](http://www.centreculturelwanze.be)

#### **13.1.4 Les fêtes et événements annuels sur la commune**

La commune de Wanze compte plusieurs rendez-vous en matière de festivités annuelles et de folklore local.

Citons notamment, parmi les fêtes récurrentes :

- les fêtes de la Neuvaine (mai), coordonné par Centre culturel de Wanze et le Comité des Fêtes de la Neuvaine. Ces fêtes participent à la revalorisation du site du château féodal de Moha
- la fête de la Pentecôte à Bas-Oha (en mai)
- la braderie des commerçants (en juin)
- la fête de Wanzoul (juin)
- la fête des veaux à Huccorgne (en juillet), organisé par le comité des fêtes de Huccorgne
- la fête du hameau de Bétonval à Wanze (en août)
- les fêtes de Wallonie (en septembre)
- les balades comtées (en septembre)

D'autres festivités et manifestations sont proposées à l'initiative des associations locales, des comités de quartier, des habitants, du centre culturel ...

#### **13.1.5 Loisirs**

Il existe peu d'attractions touristiques accessibles au public sur la commune. Les sites intéressants appartiennent en effet au domaine privé (parc du Château Rouge, parc du Château de Vinalmont et parc du Château de Wanzoul).

Le principal parc ouvert au public est celui du château féodal de Moha, géré par l'ASBL " Les Amis du château féodal de Moha".

Le projet de la Ferme Mottet prévoit également un parc ouvert au public.

Il existe 7 aires de jeux pour enfants sur la commune à : Antheit (1), Moha (1), Wanze (3), Vinalmont (1) et Longpré (1).

La Commune dispose également d'un réseau de promenades balisées important (cf. section 11.3 Promenades balisées).

## 13.2 Sport

### 13.2.1 Infrastructures

La Commune de Wanze offre une infrastructure sportive très complète avec deux infrastructures d'envergure :

- la Piscine du Val de Mehaigne (piscine communale, Wanze) propose un bassin de natation, une pataugeoire ludique et un bassin d'apprentissage, un jacuzzi et un sauna (en supplément du prix d'entrée). Cet équipement ouvert tous les jours (sauf dimanche après-midi) est très fréquenté le week-end et rayonne au-delà du territoire communal
- le Hall omnisport, agrandi en 2003, propose divers équipements : 2 salles omnisports polyvalentes pour la pratique du mini-foot, basket, badminton, volley, tennis de table, 1 mur d'escalade, 1 salle de danse, 1 salle de fitness, 1 salle de psychomotricité, 1 salle réservée aux arts martiaux, 2 salles de réunion, des vestiaires, douches et sanitaires, 1 terrain de sport extérieur.

Quelques 3.200 sportifs et écoliers le fréquentent hebdomadairement. Il est ouvert en semaine de 16h30 à 22h30, samedi de 9h00 à 23h30 et dimanche de 9h00 à minuit (en cas de compétition officielle)

- une salle de pétanque (Wanze)

La Commune de Wanze dispose d'autres infrastructures sportives gérées par les clubs sportifs de l'entité, avec l'appui du service communal des sports et du Centre sportif local (asbl Vive le Sport) :

- des terrains de football à Antheit, Bas-Oha et Huccorgne
- un nouveau terrain de football synthétique est en projet
- un hall de gymnastique à Antheit
- des terrains de tennis : 2 clubs de tennis privés à Antheit et Moha (total de 5 terrains couverts et 11 terrains extérieurs en brique pilée).
- 1 centre nautique Hesbaye-Condroz (Bas-Oha)
- 2 centres équestres à Antheit et Vinalmont
- des aires de sports de rue et aires de jeux

Depuis de nombreuses années, en partenariat avec l'Administration communale, le service des sports et l'asbl Vive le sport propose un programme de stages sportifs durant les vacances scolaires. Stages qui connaissent un grand succès puisqu'ils accueillent chaque année 2 500 enfants pendant les congés scolaires. Ces stages s'adressent tant aux enfants qu'aux adolescents. La collaboration avec les clubs sportifs locaux a permis d'élargir l'offre des disciplines proposées. La volonté des organisateurs est de mettre l'accent sur la qualité de l'encadrement tout en proposant des tarifs démocratiques.



### 13.2.2 Clubs et associations

La commune de Wanze dispose d'une cinquantaine d'associations sportives qui comptent environ 3.500 licenciés. :

- Arts martiaux : Aïkido Wanze, Dragon Jaune (Zen Huang Do), Samouraï (judo), Karaté Club Wanze, Taïdo (art martial basé sur le self-defense)
- Bad'Wanze (Badminton)
- Royale Pelote Mohatoise
- Royal basket Club de Wanze
- Cyclisme : Entente cycliste de Wallonie, Sprinter Club Meuse-Condroz
- VTT Mehaigne Biker
- Equinoxe jazz-danse
- Equitation : Cercle équestre des Potalles, ASBL "Cercle équestre familial Appalou", Manège Sainte-Anne
- Football : ASBL "Ecole des jeunes footballeurs de l'entité de Wanze", Huccorgne Sports, MF « Fandor's », MF Saint-Jean, MF Marseille, MF Eclipse, MF Tazmania (Football en salle)
- Gymnastique, psychomotricité, danse : le gymnaste, ASBL les Spirous, les Spiteux, GRS l'envol, la Royale Vaillante de Bas-Oha
- Marche : les Longs Pieds Antheitois, les Vias Marcheurs Wanzois
- Moto : GMP Highland riders
- Aquagym : ASBL Val de Mehaigne Natation
- Pêche : Mehaigne Mouche, Mehaigne 2010, les amis de la Mehaigne (Moha), les amis de la Mehaigne (Wanze)
- Pétanque : Club pétanque B30, Val de Mehaigne B41
- Tennis : Wanze Tennis School, ASBL tennis les Bruyères et les Buissons
- Tennis de table : TTC Bas-Oha, TTC Dradincom, TTC Huccorgne, TTC Vinalmont, TTC Wanze
- Centre Nautique Hesbaye-Condroz
- Volley-ball : Envol Wanze, Net Volley
- Voile : club nautique Hesbaye-Condroz

### 13.2.3 Evènements

Différents évènements sportifs annuels ou plus ponctuels sont organisés au niveau de la Commune :

- la Sterchele Cup : tournoi de football organisé sur le site de l'Ecole des jeunes de l'entité de Wanze
- les trophées et mérites sportifs : les autorités locales mettent chaque année à l'honneur ceux qui se distinguent par leurs résultats sportifs ou qui se dévouent au bénéfice du sport à Wanze
- piscine en fête : chaque année, au mois de novembre, la piscine communale propose en collaboration avec les clubs sportifs un programme spécifique d'activités pour petits et grands

En 2010, la commune a accueilli le départ de la 3ème étape du Tour de France le mardi 6 juillet 2010. Elle avait également accueilli en mai 2006 le départ d'une étape du Giro (Tour d'Italie) ainsi que l'arrivée du Tour de la Région wallonne en juillet 2006.

D'autres événements sont également prévus sur la commune :

- le Trophée commune sportive (en collaboration avec l'ADEPS), le 24 septembre 2011
- l'école des jeunes de football accueillera la Coca-Cola Cup en 2011 et 2012 (comme en 2007 et 2008)
- Le tour de la Région wallonne en juillet 2011

## **13.3 Associations et groupements**

Le tissu associatif de la Commune de Wanze est particulièrement dynamique et important. Il regroupe différents comités, associations et groupements (voir liste ci-après, hors clubs et associations sportives), très actifs à l'échelle du quartier.

### **13.3.1 Groupements patriotiques**

- FNAPG Moha (Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre)
- FNAPG Huccorgne
- FNAPG Vinalmont
- FNAPG Bas-Oha
- FNC Vinalmont (Fédération nationale des combattants)
- FNC Wanze
- Front de l'indépendance
- FNTDR (Fédération Nationale des Travailleurs Déportés et Réfractaires)
- L'AS (Armée secrète)

En 2010, la commission communale de la Citoyenneté a choisi de mettre à l'honneur les associations patriotiques wanzoises et de leur décerner le titre de « Citoyen d'honneur ».

### **13.3.2 Amicale des pensionnés et groupements des 3X20**

- Amicale des pensionnés socialistes d'Antheit
- Amicale des pensionnés socialistes de Wanze
- Amicale des 3x20 du Cercle paroissial de Wanze
- Amicale des pensionnés de Longpré
- Amicale des pensionnés de Vinalmont
- Amicale des pensionnés de Moha
- Amicale des pensionnés d'Huccorgne
- Amicale des pensionnés Catholiques de Moha
- Vie Féminine
- Femme Prévoyantes Socialiste de Wanze
- Femme Prévoyantes Socialiste de Moha
- Wanze Rencontre

### **13.3.3 Associations à vocation sociale**

ASBL Horizons Nouveaux :

Centre d'hébergement pour personnes en difficulté, accompagnement social, salon de coiffure à caractère social.

ASBL Les amis d'André Werpin :

Encadrement de l'enfant malade, dédramatisation de l'hospitalisation, espace parentalité, ateliers pour enfants victime d'un deuil.

ASBL Trait d'union :

Entreprise de formation par le travail (EFT) active dans le domaine de l'horticulture, de l'environnement et de l'art floral.

ASBL L'Escale :

Logements de crise, hébergement de personnes en difficultés

ASBL Service d'aide à domicile « Le Maillon » et Aide Coordonnées en Hesbaye (A.C.H.) :

Aide à la santé, service de gardes malades, soins palliatifs à domicile

Broc N'Brol :

Comité de quartier de la rue Campagne de Haive chargé de mener des activités ou animations au bénéfice des habitants et riverains, et plus particulièrement des enfants

ASBL SEPAM -Association pour la Sclérose en Plaques Marie-Agnès :

Aide aux personnes atteintes de Sclérose en Plaques au niveau des démarches administratives, soutien psychologique, financier ...

### **13.3.4 L'aide au développement**

L'ASBL wanzoise « Un puits pour la vie », a pour objectif de rendre l'eau accessible à tous via la construction de puits à La Somone au Sénégal. Wanze a choisi de participer à ce projet humanitaire. En 2006, la Commune a financé la construction d'un puits à l'école du village (600 écoliers). Ce puits, équipé en technologie solaire, a été inauguré le 10 janvier 2007.

Ce projet de coopération se poursuit avec la rénovation des sanitaires de l'école de la Somone et la fourniture de moustiquaires imprégnées pour lutter contre le paludisme.

Un appel au don de fournitures scolaires à destination des écoliers de la Somone a été lancé fin juin 2008 auprès des élèves des écoles communales wanzaises. Le matériel récolté a été remis aux élèves de la Somone par les membres de l'asbl "Un puits pour la vie".

D'autre part, l'ASBL « Les Chouchous de Marrakech » travaille depuis 3 ans sur des projets de formation de femmes marocaines (atelier de couture pour des mamans seules avec leurs enfants).

Enfin, le comité paroissial de Wanze organise, via l'Abbé Dino, une aide à un village du Congo.

### **13.3.5 Confrérie des Chevaliers de l'Ordre des Escargots de Bétonval**

Président de la Confrérie des Chevaliers de l'Ordre des Escargots de Bétonval : Désiré Pierre.

Cette confrérie qui a vu le jour en 1982 est un pilier du folklore local. Elle est implantée quartier de Bétonval (Wanze).

Ses produits emblématiques :

- le caracocktail, un breuvage réalisé à base de bave d'escargots améliorée, mais aussi de vin blanc et d'un mélange de plusieurs alcools
- les escargots au beurre d'ail

Le chapitre bisannuel est l'occasion d'introniser de nouveaux chevaliers (uniquement des habitants de Bétonval) et écuyers (personnes extérieures au quartier).

## 13.4 Equipements socio-collectifs

Chaque village comporte une salle communale.

Salles de la commune de Wanze :

Salle	Entité	Contenance	Equipement
Jacques Brel	Wanze (à côté de la Maison Communale)	620 personnes	Tables : 50 (de 6 personnes) Chaises : 500 Podium Cuisine
Jean-Pierre Catoul	Wanze (à côté de la Maison Communale)	115 places assises	Salle de spectacle
Au gros buisson	Antheit	160 personnes	Tables : 40 Chaises : 160 chaises Podium Cuisine
Henri Delbrouck	Vinalmont	120 personnes	Tables : 30 Chaises : 120 Podiums Cuisine
Salle de Longpré	Longpré	140 personnes	Tables : 35 Chaises : 140 Cuisine
Bruyères	Moha	60 personnes	Tables : 15 Chaises : 60 Cuisine
Maison des Vias	Huccorgne	120 personnes	Tables : 30 Chaises : 120

De plus, l'administration communale loue et prête aux particuliers du matériel (mobilier et signalisation).

Maison des jeunes :

La commune de Wanze est dotée de plusieurs maisons des Jeunes (cf. chapitre jeunesse).

## 13.5 Canaux d'information

La Commune de Wanze mène une politique d'information auprès des citoyens. Les objectifs sont les suivants :

### Information générale des citoyens :

- les services et infrastructures à disposition des citoyens sur le territoire communal
- les démarches administratives en lien avec ces services
- les manifestations et événements organisés sur le territoire communal

### Volonté de transparence du Collège communal par rapport à sa gestion :

- le renforcement des informations relatives aux décisions prises par le Conseil et le Collège communal ainsi que par le Conseil de l'action sociale
- l'information régulière sur les enquêtes publiques et sur les projets pouvant avoir un impact sur la vie quotidienne des citoyens

### Volonté de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies de l'information tout en luttant contre la fracture numérique :

- la mise en ligne d'un nouveau site internet plus interactif
- le développement du nombre de documents administratifs mis en ligne
- l'envoi d'une newsletter d'information communale
- en parallèle, poursuite des formations à l'informatique et à l'utilisation de la carte d'identité électronique à l'Espace public numérique et au Cyber-public

### Volonté d'améliorer l'information et l'accueil des nouveaux habitants :

- la mise à jour régulière en interne de la brochure d'information remise aux nouveaux habitants
- la réalisation d'un film de présentation de la commune - actualisé à plusieurs reprises
- l'organisation d'une réception d'accueil deux fois/an - caractère convivial
- l'implication de l'ensemble des services communaux et paracommunaux : contact direct via la tenue de stands d'information
- la promotion des services et commerces de proximité via la remise d'un carnet-avantages

### Moyens de mise en œuvre de la politique de communication de la Commune :

- l'appui du service informatique pour la gestion du site internet et aide du Centre culturel pour création graphique

Les canaux d'information sur la Commune sont les suivants :

- le site internet communal et la Newsletter de l'Administration communale
- les brochures d'information : bulletin communal Wanz'info, brochure d'accueil des nouveaux habitants, brochures thématiques (par exemple sur la collecte des déchets, l'assainissement des eaux, etc.)
- les feuillets distribués en toutes-boîtes en collaboration avec les différents services
- les affiches, folders, banderoles, etc. pour la promotion de diverses activités
- la presse locale : envoi de communiqués de presse, organisation de conférences de presse, etc.
- l'information en interne via la revue de presse, la newsletter, l'envoi de mails aux différentes listes de distribution, etc



## **13.6 Synthèse des principaux atouts et faiblesses de la commune**

La commune dispose d'un bon niveau d'équipements socio-culturels et sportifs, bien répartis sur le territoire communal ainsi que d'un réseau associatif et culturel impressionnant.

Il existe peu d'espaces verts accessibles au public sur le territoire communal. Une demande pourrait être croissante du fait de l'augmentation du nombre d'immeubles de logements (qui ne disposent pas d'espaces verts privatifs). A noter que le projet de la Ferme Mottet prévoit la réalisation d'un parc ouvert au public.

La commune dispose de 7 aires de jeux pour enfants.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **14. LA GESTION COMMUNALE**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4520 Wanze

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## **14.1 Institutions communales**

### **14.1.1 Collège**

Claude PARMENTIER	Bourgmestre	Etat civil, police, affaires générales (personnel), sécurité, finances, développement durable, développement local, emploi, agriculture (dont BioWanze et pôle agroalimentaire), démocratie participative, relations publiques, information
Martine DABEE	1 <sup>er</sup> échevine	Enseignement, accueil extrascolaire, petite enfance (relation avec ONE, accueillantes, MCAE), réussir à l'école, citoyenneté
Bernard LHONNAY	Echevin	Travaux et infrastructures publiques, plan pluies Aménagement du territoire, urbanisme, mobilité, développement rural, gestion des salles, patrimoine, gestion des cimetières
Luc GONNE	Echevin	Sport, santé, affaires sociales, famille, relations intergénérationnelles, plan de prévention proximité, politique des seniors, promotion de l'égalité des chances et de la personne handicapée
Xavier MERCIER	Echevin	Environnement, déchets, propreté publique, tourisme, jumelages, cultes et laïcité, actions humanitaires et de coopération, contrôle des marchés publics (travaux, fournitures et services)
Jean- François HAZETTE	Echevin	Affaires économiques, bibliothèque, culture, présidence du centre culturel, jeunesse
Michel BOLS	Président du CPAS échevin	Economie sociale, formation, logement, revitalisation urbaine, économies d'énergie, (citoyens et bâtiments publics), lutte contre la solitude, solidarité, plan canicule, plan grand froid
Philippe Radoux	Secrétaire communal	

## 14.1.2 Conseil Communal

Claude PARMENTIER	Bourgmestre
Martine DABEE	1ère Echevine
Bernard LHONNAY	Echevin
Luc GONNE	Echevin
Xavier MERCIER	Echevin
Jean-François HAZETTE	Echevin
Michel BOLS	Président du CPAS
Philippe RADOUX	Secrétaire communal
M. Théo BLAFFART	Conseiller communal
Mme Françoise THYS-LABYE	Conseillère communale
M. Jean-Marie VERNIERS	Conseiller communal
M. Raoul HEINE	Conseiller communal
M. Alain BOLLY	Conseiller communal
Mme Mélanie GOFFIN	Conseillère communale
Mme Nadine FUMAL	Conseillère communale
Mme Dominique BASTIANELLI	Conseillère communale
Mme Véronique DESSEILLE	Conseillère communale
M. Raphaël GRAINDORGE	Conseiller communal
Mme Annie WILDEMEERSCH	Conseillère communale
M. Francis MARECHAL	Conseiller communal
Mme Françoise JOLLY-de VAUCLEROY	Conseillère communale
M. Michel PRINCEN	Conseiller communal
M. Bernard ROQUET	Conseiller communal
Mme Chantal SIVITSKY	Conseillère communale

### 14.1.3 Commissions

Différentes commissions, comités et groupes de travail ont été mis en place afin de remettre des avis ou de suivre des dossiers bien spécifiques.

Commission Actions humanitaires et de coopération	M. C.PARMENTIER - Bourgmestre M. X MERCIER - Echevin M. J.M VERNIERS - Conseiller Mme N. FUMAL - Conseillère Mme A.WILDEMEERSCH - Conseillère Mme F.THYSE - Conseillère Mme F. de VAUCLEROY - JOLLY. - Conseillère M. J.F.Hazette - Conseiller
Commission Citoyenneté	Mme Martine Dabée - Echevine de la citoyenneté M. Mercier Xavier - Echevin M. Hazette Jean-François - Conseiller M. Maréchal Francis - Conseiller M. Verniers Jean-Marie - Conseiller Mme Wildemeersch Annie - Conseillère
Commission Finances	Monsieur PARMENTIER C. - Bourgmestre Monsieur MERCIER X. - Echevin Monsieur BOLLY A. - Conseiller Madame BASTIANELLI D. - Conseillère Monsieur BLAFFART T. - Conseiller Monsieur PRINCEN M. - Conseiller Monsieur GRAINDORGE R. - Conseiller
Commission Accueil ONE	<u>Effectifs :</u> Mme DABEE M. - Echevine M GONNE L. - Echevin Mme JOLLY de VAUCLEROY F.- Conseillère <u>Suppléants :</u> M ROQUET B. - Conseiller Mme DESSEILLE V. - Conseillère M HAZETTE J-F. - Conseiller
Commission Energie Commune-CPAS	M. Michel Bols - Président de la commission <u>Représentants du Conseil Communal :</u> M. Claude PARMENTIER M. Xavier MERCIER M. Bernard ROQUET Mme Mélanie GOFFIN Mme Annie WILDEMEERSCH M. Michel PRINCEN <u>Représentants du Conseil de l'Action sociale :</u> Mme Marie HUBIN M. Marc LAMBERTY Mme Sabine LUESMA M. Philippe STAS
Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité	Mme Dominique BASTIANELLI - Présidente <u>Membres de la majorité du Conseil :</u> Effectif: M. BOLLY Alain Suppléant: M. ROQUET Bernard Effectif: M. VERNIERS Jean-Marie Suppléant: Mme FUMAL Nadine

<p>Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité (suite)</p>	<p><u>Membre de l'opposition du Conseil :</u>  Effectif: Mme GOFFIN Mélanie  Suppléant: Mme THYSE-LABYE Françoise  <u>Membres selon les intérêts : "Environnement, Protection et Conservation de la Nature"</u>  Effectif: M. PARMENTIER Luc  Suppléants: LANUIT Guy - PAULISSEN Richard - WAUTHIER Dominique  Effectif: M. VANDEWALLE Pierre  Suppléants: DEPAS Pol - WANET Eddy - TORDEUR Etienne  <u>Membres selon les intérêts : "Urbanisme, Patrimoine, Aménagement du Territoire"</u>  Effectif: M. MATHY Yves  Suppléants: TUSSET Sylvano - LEMAIRE Gérald  Effectif: M. DE JONGHE D'ARDOYE Frédéric -  Suppléants: M. SPINNOY Éric  <u>Membres selon les intérêts : "P.M.E., Secteur Economique"</u>  Effectif: M. BRAIBANT Jean-Louis  Suppléants: MOKKEDEM Kadour - LAMBERT Pol - RUISSEAU Jules  <u>Membres selon les intérêts : "Agriculture"</u>  Effectif: M. BERNARD Christian  Suppléants: FASTRE Jean-Marc - LIMAGE Philippe - DESSEILLE Jean-François - BODART Antoine  <u>Membres selon les intérêts : "Grandes Entreprises"</u>  Effectif: M. WARNAND Jérôme  Suppléant: GROSJEAN Sébastien  Effectif: Mme VAN DEN BULKE Monique  Suppléant: FOUCART Fabrice  <u>Membres selon les intérêts : "Mobilité"</u>  Effectif: M. PAULUS René  Suppléants: 1. ESSER Jean-François - 2. HUBIN Cécile - 3. LEGRAND Alice - 4. PETGEN François  <u>En cas de défection des membres repris dans le groupe "P.M.E., Secteur Economique":</u>  Mme CLOSSET Martine  Mme FERETTE Arlette  M RENIER Albert  M WARZEE Thierry</p>
--	---

#### 14.1.4 Comités d'accompagnement

Les comités d'accompagnement ont pour objectif de suivre les activités d'entreprises ou de structures particulières.

Ainsi, le comité d'accompagnement de BioWanze a été créé pour suivre la construction (aujourd'hui achevée) et l'exploitation de l'usine de biocarburant. Le permis unique délivré à BioWanze par la Commune a d'ailleurs été assorti de la constitution d'un comité d'accompagnement.

Comité d'accompagnement carrières	décision du Conseil communal du 19/03/07	M. PARMENTIER C. - Bourgmestre M. MERCIER X. - Echevin Mme WILDEMEERSCH A. - Conseillère  Des représentants des riverains
Comité d'accompagnement du Tourniquet	décision du Conseil communal du 19/03/07	M. HEINE R. M. GONNE L. - Echevin M. BOLS M. - Président du CPAS M. GRAINDORGE R. - Conseiller
Comité d'accompagnement Biowanze	Permis unique délivré le 6/6/2006	Monsieur Gérard LAMBERT - Président <u>Pour la Commune de Wanze :</u> M. Claude Parmentier, Bourgmestre M. Xavier Mercier, échevin de l'environnement <u>Pour la ville de Huy :</u> Des représentants du Collège Suppléants : M. Michel Borlée, secrétaire communal <u>Pour la DG03 :</u> Madame Noëlle Darimont <u>Pour la DGO4 :</u> Monsieur Stéphane Landrain Des représentants des riverains

#### 14.1.5 Conseil Consultatif des Aînés de Wanze (CCAW)

Le Conseil consultatif des aînés de Wanze a été mis en place afin de mieux prendre en considération les préoccupations et les aspirations des seniors.

Le Collège communal après avoir lancé un appel aux candidatures aux personnes de 60 ans et +, a désigné en 2008 15 membres effectifs et 19 membres suppléants du Conseil Consultatif des Aînés de Wanze.

Des commissions ont été créées fin 2008 dans les domaines suivants : le social, l'environnement, la sécurité et la participation.

## **14.2 Administration communale**

Secrétaire communal : Monsieur Philippe Radoux

Services :

- Etat Civil/ Population : Marlène Mathèse
- Finances / Recettes : Virginie Di Notte (receveur)
- Urbanisme / Environnement / Logement / Mobilité / Energie : Dominique Lovens, Séverine Rondal
- Technique : Service travaux David Marson, Stéphane Decosta et service marché publics Jacques Guisse, Raphaël Cesa, Yves-Marie Gielen)
- Enseignement : Sophie Gomand
- Personnel et gardien de la paix : Christelle Gatelier
- Service informatique :
- Affaires culturelles : Jacques Elias (réseau de lecture publique)
- Communication : Michèle Jockin
- Affaires sociales / des aînés : Marie-Hélène Pirlot
- MCAE : Christine Nicolas
- Affaires économiques : Justine Tusset
- Agence de développement local : Justine Tusset
- Sports : Pierre Dewart

Les services communaux sont aujourd'hui situés sur l'entité de Wanze, place Faniel. Un projet de regrouper les services communaux et les services du CPAS est en cours, dans l'objectif de proposer un guichet unique aux habitants.

La nouvelle administration communale doit déménager sur le site dit de la Ferme Mottet, à Wanze. Les travaux sont en cours.

## **14.3 Règlements communaux**

La Commune de Wanze compte 2 règlements communaux et 2 ordonnances de police :

- le règlement général de police, uniformisé pour la zone de police (qui comprend les Communes de Wanze, Amay, Engis, Villers-le-Bouillet, Verlaine et Saint-Georges-sur-Meuse) approuvé le 12 février 2007
- le règlement communal en matière de délinquance environnementale, approuvé le 6 juillet 2009
- l'ordonnance de police concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers, approuvée le 13 novembre 2008
- l'ordonnance de police concernant l'évacuation des eaux usées, approuvée le 24 mars 1997



## 14.4 Propriétés publiques

Propriétaires publics, nombre de parcelles et superficie:

PROPRIETAIRES	NOMBRE DE PARCELLES	SUPERFICIE (m2)
ALE/TECTEO	48	24.599,1
ALG/ASSOCIATION LIEGEOISE DU GAZ	3	723,8
DOMAINE DE L ETAT-BIENS GERES PAR LA REGIE DES BATIMENTS/GESTION DU PATRIMOINE	21	101.127,4
DOMAINE DE L ETAT/MIN DEFENSE NATIONALE/SERVICE GENERAL DES CONSTRUCTIONS	3	355,2
DOMAINE DE L ETAT/SPF FINANCES/DOCUMENTATION PATRIMONIALE/DOMAINES	2	109.103,3
CIBE/VIVAQUA	29	35.205,9
COMMUNE D AMAY	1	3.889,3
COMMUNE DE WANZE	221	721.785,6
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DU ROSAIRE A WANZE/MOHA/	34	147.047,6
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-HUBERT A HERON/LAVOIR/	1	11.072,2
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE A WANZE/HUCCORGNE/	3	1.003,5
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-LAMBERT A WANZE/BAS-OHA/	3	3.216,8
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN A WANZE/ANTHEIT/	51	580.290,4
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE A WANZE/VINALMONT/	1	26,2
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINTE-BARBE A WANZE/VINALMONT/	5	19.300,3
FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE A WANZE	3	1.402,2
PPT DU PAYS DE HUY	1	2.300,4
REGION WALLONNE-BIENS GERES PAR LE PORT AUTONOME DE LIEGE	3	15.366,1
REGION WALLONNE/M.E.T./DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES	14	47.011,3
REGION WALLONNE/M.E.T./DIR.GEN.DES VOIES HYDRAULIQUES	13	37.735,7
REGION WALLONNE/O.W.D.R./OFFICE WALLON DE DEVELOPPEMENT RURAL	19	189.397,6
REGION WALLONNE/M.E.T./DIRECTION DE LA GESTION DOMANIALE D.252	1	6.272,0
SNCB HOLDING	25	19.127,1
SPI+/SERVICES PROMOTION INITIATIVES EN PROVINCE DE LIEGE	10	47.205,4
SRWT/SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT	4	2.352,1
SWDE/SOCIETE WALLONNE DES EAUX	20	19.521,7
SWL/SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT	10	55.315,2
COMMUNE DE HUY	2	8,9
MEUSE CONDROZ LOGEMENT	130	84.059,9
CARAD/CENTRE D ANALYSES ET DE RECHERCHES EN ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET DERMATOPATHOLOGIE	1	3.531,2
CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE LIEGE	26	637.966,9
CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE VILLERS-LE-BOUILLET	1	105.137,7
CENTRE PUBLIC D ACTION SOCIALE DE WANZE	9	15.563,0
CHR/CENTRE HOSPITALIER REGIONAL HUTOIS	3	10.213,6

Source : matrice cadastrale, 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les propriétés publiques sur le territoire de la Commune de Wanze couvrent 305,82 ha sur 721 parcelles (soit 7.6% du territoire communal).

Les 3 principaux propriétaires publics sont :

- la Commune de Wanze qui possède près de 1,8% du territoire communal, principalement sur les entités de Antheit, Bas-Oha, Huccorgne et Wanze
- la CPAS de Liège qui possède 1,6 % du territoire communal, principalement sur les entités de Huccorgne et Longpré
- la fabrique d'église Saint-Martin (déchue) qui possède 1,4 % du territoire communal, principalement sur l'entité de Antheit

## **14.5 Programme triennal**

C'est actuellement par le biais des plans triennaux que des projets ambitieux peuvent être réalisés dans le domaine des voiries, de l'égouttage et des bâtiments.

Le programme triennal 2010-2012 vient d'être accepté par la Région wallonne.

### **14.5.1 Programme proposé pour 2010**

Réfection et égouttage de la rue Georges Dispa et de la rue Pierreuse, égouttage des rues Fontaine Saint-Lambert et de la ruelle des Moutons et pose d'un collecteur parallèle au ruisseau de la Fontaine Saint-Lambert.

Montant total des travaux :	2.603.844,85 € TVAC
-----------------------------	---------------------

Agrandissement et aménagement de la régie des travaux en 3 phases :

Phase 1 (priorité 2) =

- rénovation, aménagement et extension du magasin-rayonnage ergonomique
- extension hangar principal - ferronnerie-étage

Phase 2 (priorité 3) =

- rénovation surfaces hydrocarbonées
- transformation partielle du bâtiment central en station de lavage

Phase 3 (priorité 4) =

- création parking
- extension hangar principal - dépôt mobilier
- construction hangar (loges sel-véhicules)

Montant total des travaux :	755.817, 74 € TVAC
Phase 1 :	296.414,25 € TVAC
Phase 2 :	161.729,39 € TVAC
Phase 3 :	297.674,11 € TVAC

Montant total des travaux pour 2010:	3.359.662, 59 € TVAC
--------------------------------------	----------------------

### 14.5.2 Programme proposé pour 2011

Egouttage et réfection partielle de la rue Adrien David à Bas-Oha

Montant des travaux :	537.930 € TVAC
-----------------------	----------------

Egouttage et réfection de la rue des Ecoles  
Egouttage de la rue Basse-Voie à Bas-Oha

Montant des travaux :	247.980 € TVAC
-----------------------	----------------

Installation d'éclairage public pour le centre administratif abritant des services de la Commune et du CPAS de Wanze

Montant des travaux :	190.248.47 € TVAC
-----------------------	-------------------

Montant des travaux pour 2011 :	976.158,74 € TVAC
---------------------------------	-------------------

### 14.5.3 Programme proposé pour 2012

Egouttage d'une partie de la rue l'Alouette  
Egouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet

Montant des travaux :	1.473.915 € TVAC
-----------------------	------------------

Réfection et égouttage de la rue Georges Hubin à Moha

Montant des travaux :	919.984 € TVAC
-----------------------	----------------

Montant des travaux pour 2012 :	976.158,74 € TVAC
---------------------------------	-------------------

## 14.6 Dynamiques communales

La Commune de Wanze s'inscrit dans une volonté de développement en partenariat avec les Communes de Braives, Burdinne et Héron.

Dans cette optique, est apparue la notion de pays qui vise à créer un véritable réseau d'acteurs transcommunaux, avec des attributions spécifiques à chacun. Ceci en vue d'un développement territorial actif.

Dynamiques communales à l'échelle des 4 communes « Burdinale-Mehaigne » :

WANZE	HERON	BURDINNE	BRAIVES
<b>CENTRE CULTUREL</b>			<b>CENTRE CULTUREL</b>
<b>CREA-JOB</b> <b>C.C.A.T.M</b> <b>WANZE-ECO</b> <b>SERVICES COMMUNAUX :</b> - urbanisme et A.T - environnement <b>MAISON DE L'EMPLOI</b> <b>ALE</b> <b>ADL</b> <b>COMITE DE PILOTAGE</b> <b>MONDE ASSOCIATIF</b> <b>CPAS</b>  <b>CWATUPE</b>	<b>ADL</b> <b>ALE</b> <b>SERVICE COMMUNAL :</b> - urbanisme/ environnement <b>CCATM</b> <b>CPAS</b>  « PCDR : -CLDR » <b>CWATUPE</b>	<b>SERVICE COMMUNAL :</b> - urbanisme <b>CPAS</b> <b>ALE</b>  <b>CWATUPE</b>	<b>MMER</b> <b>ALE</b> <b>ADL</b> <b>CCATM</b> <b>SERVICES COMMUNAUX :</b> - urbanisme et A T - environnement <b>CPAS</b> <b>MONDE ASSOCIATIF</b>  <b>PCDR :</b> <b>CDL</b> <b>CWATUPE</b> <b>PCDN</b>
<b>PDS 2007-2013</b>			
<b>PARC NATUREL (PNVBM)</b>			
<b>MAISON DU TOURISME</b>			
<b>GAL (PDS 2007-2013)</b>			
<b>CONTRAT DE RIVIERE</b>			
<b>SPI+</b>			

Source : administration communale

## **14.7 Intercommunales**

- Association Liégeoise du Gaz
- Association Liégeoise d'Electricité
- SPI+ Agence de développement économique pour la Province de Liège
- AIDE Association Intercommunale de Démergement
- Intercommunale de Traitement des Déchets Région Liégeoise (INTRADEL)
- Société Liégeoise de Financement
- Centre Hospitalier Hutois C.H.R.H.
- Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (décrit dans la section 4.10)
- Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et environs

## 14.8 Budget communal

Récapitulatifs des budgets communaux de 2009 et 2010:

Le budget ordinaire correspond aux dépenses courantes et le budget extraordinaire aux dépenses d'investissements.

	2009		2010	
	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget ordinaire	Budget extraordinaire
Dépenses	15.144.690,92 €	11.625.550,61 €	15.813.355,68 €	10.712.318,25 €
Recettes	16.394.469,28 €	11.634.603,57 €	16.868.433,87 €	10.742.467,97€
Résultat	1.249.778,36 €	9.052,96 €	1.055.078,19 €	30.149,72 €

Source : administration communale

### 14.8.1 Budget ordinaire

Répartition relative des recettes ordinaires du budget 2010 en classification économique :

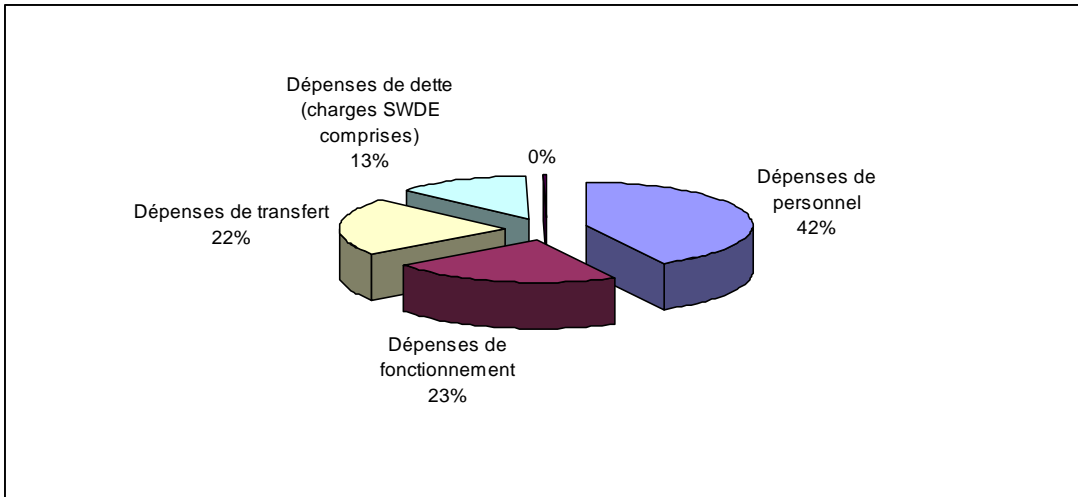
Recettes de prestations	8,07%	1.211.682,08
Recettes de transfert	87,95%	13.213.102,89
Recettes de dette	3,33%	500.830,13
Prélèvement	0,65%	98.000,00
Total	100,00%	15.023.615,10

Source : administration communale, données 2010

Répartition relative des dépenses ordinaires 2010 en classification économique :

Dépenses de personnel	42,25%	6.333.882,14
Dépenses de fonctionnement	22,63%	3.391.895,72
Dépenses de transfert	21,69%	3.252.323,36
Dépenses de dette (charges SWDE comprises)	13,10%	1.963.254,46
Prélèvement	0,33%	50.000,00
Total	100,00%	14.991.355,68

Source : administration communale, données 2010



Source : administration communale, données 2010

### 14.8.2 Budget extraordinaire

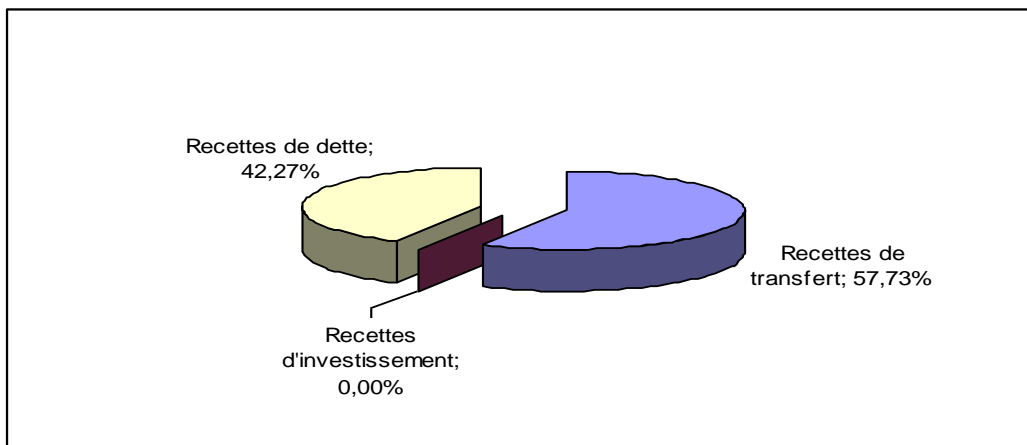
Le solde du fonds de réserve présumé au 31/12/2009, s'élève à 167.705.76 euros.

Le Budget 2010 prévoit un prélèvement de 820 000 euros pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire.

Le total financé en fonds propres s'élève à 977 573.43 euros. Les investissements sont financés par subside à concurrence de 5 619 455.66 euros et par emprunts à concurrence de 5 619 455.66 euros.

#### Répartition relative des recettes extraordinaires 2010 en classification économique :

Recettes de transfert	57,73%	5.619.455,66
Recettes d'investissement	0,00%	0,00
Recettes de dette	42,27%	4.115.289,16
Total	100,00%	9.734.744,82

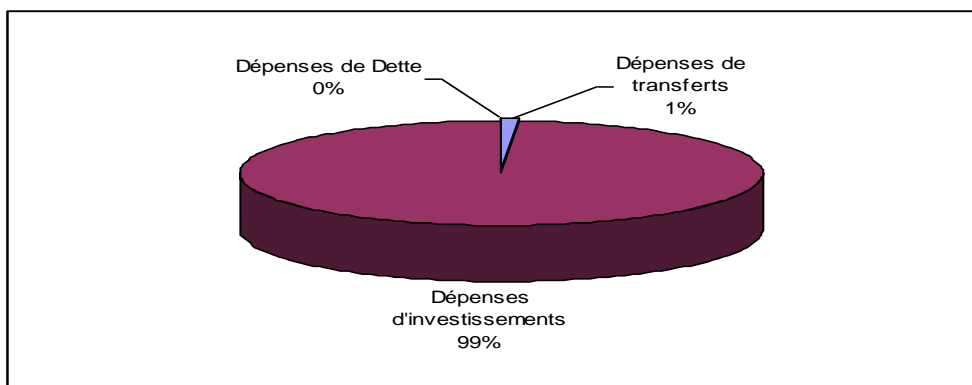


Source : administration communale, données 2010



Répartition relative des dépenses extraordinaires en classification économique :

Dépenses de transferts	1,20%	128.362,94
Dépenses d'investissements	98,76%	10.579.350,81
Dépenses de Dette	0,04%	4.604,50
Total	100,00%	10.712.318,25



Source : administration communale, données 2010

Résultat du budget ordinaire :

Dépenses ex. propre	14.991.355,65
Recettes ex propre	15.023.615,10
Résultat ex propre	32.259,42
Dépenses ex. antérieurs	2.000
Recettes ex. antérieurs	1.596.925,25
Prélèvement - recettes	247.893,52
Prélèvement - dépenses	820.000
Boni global	1.055.078,19

Source : administration communale

Résultat du budget extraordinaire :

Dépenses	10.712.318,25
Recettes	10.742.467,97
Boni ex global	30.149,72

Source : administration communale, données 2010

## **14.9 Taxes communales**

- Taxe sur la délivrance de documents administratifs et cartes d'identité
- Enlèvement des immondices et service minimum + complémentaire
- Redevance objets encombrants
- Redevance de dépôt sauvage d'immondices
- Taxe sur l'entretien des égouts
- Taxe sur inhumation
- Taxe sur l'ouverture de caveaux
- Taxe sur la force motrice
- Taxe sur les citernes et les réservoirs
- Taxe sur les mines, activités minières et carrières
- Taxe sur les panneaux publicitaires
- Taxe sur les terrains de camping
- Taxe annuelle des établissements dangereux
- Taxe sur les agences bancaires
- Taxe industrielle compensatoire
- Taxe/redevance de droits d'emplacements sur les marchés forains, les loges foraines et mobiles
- Taxe sur les friteries
- Taxes diverses d'occupation de la voie publique
- Taxe sur les pylônes GSM
- Taxes sur les secondes résidences
- Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis (lotissements uniquement)
- Taxe sur les immeubles inoccupés
- Taxe sur les véhicules automobiles
- Taxe additionnelle aux taxes provinciales diverses
- Redevance pour la délivrance de documents d'urbanisme
- Taxe additionnelle au précompte immobilier
- Taxe de distribution d'écrits publicitaires

## **14.10 Primes communales**

Prime de naissance : une prime de 50€ est accordée par la Commune.

Primes à l'énergie :

Les primes à l'énergie concernent les travaux portant sur l'isolation du toit ou sur la régulation thermique d'un bâtiment : installation de vannes thermostatiques, d'un thermostat d'ambiance et/ou d'une sonde extérieur, installation d'un système donnant la priorité à l'eau chaude sanitaire. La prime communale anciennement octroyée pour l'installation d'un chauffe-eau solaire n'est plus octroyée

Le montant de l'intervention communale pour les travaux visant les économies d'énergies dépend de la catégorie de revenus à laquelle appartient le demandeur.

Allocations : décès, biotélévigilance, consommation d'eau pour familles nombreuses,...)

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **15. AGENDA 21 LOCAL**

### **Maître de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4520 Wanze

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tausin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2010

## **15.1 Proposition d'indicateurs pour la mise en œuvre d'un agenda 21**

Les indicateurs présentés dans ce chapitre sont des propositions.

Il s'agit "d'indicateurs de suivi" qui permettent de connaître les effets des moyens mis en œuvre par l'équipe communale pour atteindre les objectifs en terme de développement durable.

## **15.2 Indicateurs environnementaux**

### **Indicateur 1**

- Indicateur 1.A :

Nombre annuel de nouveaux logements : nouvelles habitations unifamiliales et nouveaux appartements autorisés par permis d'urbanisme (construction et transformation) par rapport à l'augmentation annuelle du nombre des ménages.

- Indicateur 1.B :

Nombre annuel de nouveaux logements autorisés par permis d'urbanisme (construction et transformation) situés dans des ensembles collectifs (mitoyenneté, groupement, appartements,...).

- Comparaison entre 1B et 1A :

Nouveaux logements dans ensembles collectifs/total des nouveaux logements.

### **Indicateur 2 : traitement des eaux**

Nombre d'équivalents-habitants traités par épuration publique ou collective.

### **Indicateur 3 : production de déchets**

Ordures ménagères brutes par habitant en kg (collecte en porte-à-porte d'ordures ménagères brutes et déchets organiques) ainsi que le volume de déchets dans les dépôts clandestins.

### **Indicateur 4 : zones de protection du patrimoine naturel**

Pourcentage des zones naturelles protégées (Natura2000, réserves naturelles, zones protégées,...) sur l'ensemble du territoire.

### **Indicateur 5 : production d'énergie renouvelable**

Nombre de permis (ou puissances installées) pour production d'énergie renouvelable : panneaux à cellules photovoltaïques, panneaux solaires, éoliennes, hydro-électricité,... sur le territoire communal (en fonction de la disponibilité des données).

### **Indicateur 6 : primes à l'énergie**

Nombre de demandes de primes à l'énergie de la Région wallonne sur le territoire communal (en fonction de la disponibilité des données).

### **Indicateur 7 : énergie solaire**

Nombre d'installations et de surface de panneaux solaires thermiques (chauffe-eau solaire) installés sur le territoire communal en fonction de la date de la réception des dossiers à l'administration (en fonction de la disponibilité des données).

### **Indicateur 8 : consommation énergétique**

Consommation énergétique des bâtiments communaux (mazout, gaz, électricité,...).

## **15.3 Indicateurs sociaux**

### **Indicateur 9 : proportion de logements publics**

Nombre de logements publics par rapport au parc de logements sur la Commune.

### **Indicateur 10 : accessibilité des espaces publics**

Nombre de bâtiments et d'espaces publics (ou ouverts au public) complètement conformes aux articles 414 et 415 du CWATUPE (accessibilité et usage par les personnes à mobilité réduite).

### **Indicateur 11 : parc automobile**

Nombre de voitures par 100 habitants.

### **Indicateur 12 : abonnement aux transports publics**

Nombre d'abonnements annuels aux transports publics par 100 habitants. (en fonction de la disponibilité des données)

### **Indicateur 13 : voies lentes**

Nombre de kilomètres de voies lentes autonomes aménagées dans la commune.

### **Indicateur 14 : coefficients de dépendance et vieillissement**

Coefficients de dépendance et de vieillissement.

### **Indicateur 15 : capacité d'accueil de la petite enfance**

Nombre de places d'accueil dans les crèches (et accueillantes conventionnées).

### **Indicateur 16 : enseignement primaire**

Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires de la Commune par rapport au nombre d'enfants 6-12 habitant la commune.

**Indicateur 17 : capacité d'accueil des séniors**

Nombre de places dans d'accueil pour les séniors par rapport au plus de 65 ans.

**Indicateur 18 : prestations sociales**

Proportion de la population bénéficiant de prestations d'aide sociale (RIS, ALE...).



## **15.4 Indicateurs économiques**

### **Indicateur 19 : nombre d'agriculteurs**

Nombre d'agriculteurs qui exercent sur la commune.

### **Indicateur 20 : tourisme**

Nombre de nuités d'hébergement touristique sur la commune, tout type d'hébergement (hôtel, gîte, camping).

### **Indicateur 22: taux d'emploi**

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes qui ont un travail salarié ou indépendant (population active occupée) et la population en âge de travailler. Ce taux indique la participation effective d'une population au travail.

### **Indicateur 23: cohésion sociale**

Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF).

### **Indicateur 24 : revenu des ménages**

Revenu médian des ménages sur la base du revenu moyen par déclaration.

### **Indicateur 25 : parité au sein de l'administration communale**

Rapport Hommes-femmes au Conseil Communal, au Collège, dans les commissions et à des postes à responsabilité dans l'administration communale.

### **Indicateur 26 : coopération et aide au développement avec les pays du Sud**

Proportion du budget de la commune (%) allouée à la coopération et l'aide au développement et réservée à des achats équitables.

### **Indicateur 27 : primes communales**

Nombre de primes communales.

COMMUNE DE WANZE  
Arrondissement de Huy  
Province de Liège

## **16. PRESENTATION SUCCINCTE DES** **PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA** **COMMUNE**

### **Maitre de l'ouvrage**

COMMUNE DE WANZE  
Place Faniel, 8 4250 Wanze

### **Auteur de projet**

fabienne hennequin & associés scprl  
bureau d'architectes et d'urbanistes  
RPM 0477.084.107 liège  
Rue Nysten, 46 4000 Liège  
Tél. 04/230 56 00 Fax. 04/230 56 09  
E-mail. info@hennequin.be  
www.hennequin.be

### **Responsable de projet**

Fabienne Hennequin, Ingénieur Architecte Urbaniste

### **Collaborateurs**

Michel Duc, Géographe - Géomaticien - Urbaniste  
Virginie Tauzin, Urbaniste

Toute reproduction sans l'autorisation de l'auteur est interdite. © fh & associés sprl 2007

### Géologie :

La commune de Wanze présente une morphologie très variée, résultant d'une part de sa structure géologique relativement complexe et d'autre part de sa situation à la confluence des vallées de la Meuse et de la Meuhaigne.

### Pédologie - aptitude des sols :

L'occupation du sol des plateaux hesbignons est dominée par les sols limoneux secs et pratiquement dépourvus de cours d'eaux.

Les plateaux de la commune de Wanze sont principalement occupés par des sols limoneux qui sont d'excellents sols de prairies et de cultures possédants un drainage naturel favorable.

### Paysage :

La structure paysagère de la commune de Wanze est subdivisée en trois éléments importants, qui sont :

- le plateau hesbignon
- la vallée de la Meuse
- la vallée de la Meuhaigne, cette même vallée est divisée en 2 sous-zones qui sont : la zone située en aval du Val-Notre-Dame et l'autre en amont du Val-Notre-Dame.

Le Parc Naturel de la Burdinale et de la Meuhaigne couvre 2.730 ha de la commune de Wanze.

Les villages de Wanze et Antheit et en partie Bas-Oha (partie orientale) sont situés non loin de la ville de Huy et peuvent être considérés comme péri-urbains. Ces ensembles sont peu structurés et marquent le paysage par la densité et le côté très linéaire de leur implantation.

Divers parcs de châteaux associant fréquemment des bois et des prairies ou des vergers constituent un élément d'importance du paysage.

La vallée de la Meuhaigne s'encaisse fortement dans le plateau hesbignon et engendre par ce fait un contraste paysager d'un grand intérêt : versants largement boisés et affleurements de roches, bocages et saules têtards, ...

### Occupation du sol :

La commune de Wanze occupe une superficie de 43.95 km<sup>2</sup>.

L'agriculture occupe 59.3 % de la surface de la commune (source INS, données 2009).

L'espace rural, constitué des surfaces agricoles et autres terrains non bâtis, reprend 76.2 % de la surface totale du territoire.

La couronne de vergers implantée initialement autour de chaque ensemble villageois a été presque complètement remplacée par des zones agricoles.

On constate la prédominance de labours, avec des cultures de céréales.

La surface boisée est limitée à la vallée de la Mehaigne aux pentes très escarpées. Très peu de terrains vagues ou déboisés sont notés.

On dénombre divers ensembles d'arbres isolés ou en allées, non seulement dans la vallée de la Mehaigne, mais également à proximité des châteaux.

La principale zone d'extraction « la carrière Carmeuse » se situe au droit de Moha, de part et d'autre de la vallée de la Mehaigne, sur une bande qui s'étend du village de Longpré au bois de Hama.

Les surfaces bâties occupent 23.8% du territoire communal et sont principalement situées sur les entités de Wanze et Antheit, sur lesquelles les densités de population sont les plus élevées.

#### Plan de secteur - situation de droit :

La commune dispose de plusieurs outils réglementaires et de planification dont un Schéma de Structure Communal (SSC) et un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU).

8 sites sont définis en ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté) au plan de secteur pour une superficie totale de 91 ha. Elles sont présentes sur les entités de Antheit, Bas-Oha, Moha, Vinalmont et Wanze.

Plusieurs projets d'envergure ont été menés ou sont en cours sur la commune : 2 PCA, 3 sites à réaménager (SAR) dont la ferme « Mottet » qui doit accueillir le futur centre administratif communal intégrant le CPAS et 2 opérations de revitalisation urbaine (Wanze).

#### Ecologie :

Le territoire communal présente une très grande diversité écologique. Les sites intéressants rencontrés sur la commune sont de 6 types :

- les affleurements rocheux : affleurements calcaires aux abords de la Mehaigne à Moha, ainsi que dans les vallées des ruisseaux du Roua et de Fosseroule ;

- les bois : de grands massifs forestiers, en grande partie semi-naturels, souvent sur sol calcaire ;
- les milieux humides : au fond de la vallée de la Meuse, à divers endroits ;
- maillage bocager : présence de haies entre les pâtures, là où la culture intensive n'a pas pris place ;
- réseau hydrographique : dénivellation marquée et fond caillouteux de la Meuse, mais aussi du ruisseau de Fosseoule ;
- les vergers à haute tige mais qui ont tendance à disparaître.

Les sites d'intérêt biologique appartiennent presque tous aux zones de fonds de vallées ou de versants.

Concernant la Meuse et ses affluents, il apparaît que la Meuse est une des rivières les plus riches en espèces de poissons au Nord du sillon Sambre et Meuse. Cette rivière a une bonne capacité d'auto-épuration, surtout dans sa partie en amont de Wanze centre (elle bénéficie d'un contrat rivière).

La Meuse, quant à elle, présente en général une eau de bonne qualité au droit du territoire wanzois.

La commune est active en matière d'énergies renouvelables ; installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et installation d'éoliennes.

#### Le bâti :

Sur la commune de Wanze, de manière générale, on constate que les villages en vue lointaine présentent souvent une harmonie au sein du paysage.

Les centres de villages sont difficilement perceptibles (sauf à Wanze où la place Faniel joue un rôle important).

L'hétérogénéité, la dispersion et l'implantation des nouveaux bâtiments, souvent d'une typologie sans rapport avec les bâtiments traditionnels, réduisent le caractère typique des villages.

#### Voie de communication :

- Six grands axes de communication traversent la commune :
- l'autoroute E42 (Namur-Liège)
  - la N643 reliant Huy (Ben Ahin) à l'autoroute E42
  - la N643a dénommée chaussée de Wavre reliant la N643 (lieu dit « Le Tilleul ») au centre de Wanze
  - les N643b (Ben Ahin-rive gauche vers Huy) et N643c (rue des Sucreries)
  - la N64 dénommée chaussée de Tirlemont
  - la N65 dénommée chaussée de Waremmé

- la N652 reliant le lieu-dit "Le Tilleul" à Huccorgne en passant par Moha.

Il existe un bon maillage viaire sur la Commune ; de multiples voiries internes desservent les zones d'habitat, implantées notamment en fond de vallée de la Mehaigne au droit de Wanze, Antheit, mais également à Moha et Huccorgne.

Le réseau de voiries est en bon état. Néanmoins, étant donné l'importance du trafic de transit due à la situation de Wanze entre l'E42 et la vallée de la Meuse, aux quartiers densément peuplés et à aux activités industrielles (notamment la Raffinerie Tirlemontoise en période de campagne), plusieurs tronçons de voiries régionales et communales et plusieurs carrefours sont accidentogènes. Un plan intercommunal de mobilité est en préparation.

La ligne de chemin de fer pour train de voyageurs Liège-Namur passe au Sud du territoire de la commune dans la vallée de la Meuse, avec des arrêts à la gare de Bas-Oha et à la gare de Statte (Huy).

Diverses lignes de bus distribuent le territoire (réseau en étoile depuis Huy, via le village de Wanze).

#### Démographie :

La commune de Wanze compte 13.075 habitants au 01.01.2010 (source : commune), dont 48.6% d'hommes (6.357 habitants) et 51.4% de femmes (6.718 habitants) pour une densité de 297 habitants/km<sup>2</sup>.

La population d'étrangers représente 2.9% du nombre total d'habitants.

La majorité de la population est concentrée à Antheit qui compte 4.278 personnes et Wanze avec 3.078 personnes (source : commune, 01.01.2010).

25 % de la population est âgée de moins de 20 ans et 17 % a plus de 64 ans. Selon une étude prospective sur la structure de la population à l'horizon 2020, 2040 et 2060 en Belgique, la structure de la population à l'échelle de l'arrondissement de Huy tend au vieillissement (source : Dexia). On peut penser que Wanze va suivre cette évolution.

On compte à Wanze : 5.342 ménages, 61.4 % des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes.

#### Revenu et emploi :

Le nombre de demandeurs d'emplois, habitant le territoire communal, est relativement stable (moins de 12% de la population active). Il est inférieur à celui de l'arrondissement de Huy et de la Région wallonne.

4 646 habitants de la commune de Wanze occupent un emploi salarié (au 31 décembre 2007) sur le territoire communal ou en dehors.

Le nombre d'emplois salariés sur la commune est de 2 214 (au 31 décembre 2007) ; ces emplois sont occupés par des résidents comme des non résidents (personnes qui travaillent à Wanze mais n'y habitent pas).

L'emploi indépendant est en progression (+14.6% entre 2002 et 2008). Il concerne davantage les hommes que les femmes et est présent en forte proportion dans les secteurs du commerce, les professions libérales (qui sont particulièrement bien représentées sur la Commune) et l'industrie.

Le revenu moyen par déclaration sur la commune est de 26 367 € en 2008. Il est semblable à celui de l'arrondissement (25 852 €) et bien supérieur à celui de la Région wallonne (24 087 €).

#### Economie locale :

L'agriculture : on compte 31 exploitations en 2010 (contre 39 en 2009) qui emploient majoritairement de la main-d'œuvre familiale. Plus de la moitié des surfaces agricoles utilisées sont louées (51.2%).

L'élevage est principalement bovin et on note une disparition de l'élevage de volaille en intensif.

La surface agricole est composée à 78% de terres arables, dont 74% de culture céréalière (froment, orge) et à 24.1% de cultures industrielles.

Les carrières : la commune compte trois carrières (2 pour l'extraction du calcaire à bâtir et une pour l'extraction du calcaire à chaux, exploitée par la société Carmeuse, un acteur économique emblématique de la commune).

La commune de Wanze compte plusieurs industries d'envergure nationale et internationale. Les principales industries (en nombre de travailleurs) sont :

- la Raffinerie Tirlemontoise (cristallisation du sucre)
- BioWanze (production de bioéthanol)
- Fresh Meals Vamos (alimentaire)
- Avieta (alimentaire)

Wanze compte 700 commerces et PME (source : Commune) principalement situées sur les chaussées de Wavre et de Tirlemont dans le village de Wanze et dans les zonings de Vinalmont et de Moha.

Le tourisme sur la commune est essentiellement un tourisme de passage et d'un jour. Les touristes sont majoritairement néerlandophones.

La commune dispose d'une Maison du Tourisme ouverte 7/7 jours, provisoirement située à Moha (pendant la durée du chantier du siège de Burdinne) ; elle couvre le périmètre des 4 communes du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (Wanze, Braives, Burdinne et Héron).

L'offre d'hébergement s'est étoffée ces dernières années notamment avec des gîtes ruraux et des chambres d'hôte (27% de l'offre d'hébergement en 2009).

L'offre de restauration est en inadéquation avec le tourisme de groupe tant au niveau de la capacité des salles que des jours de fermeture.

La commune dispose d'un réseau de promenades pédestres, cyclistes et routières varié et important.

#### Logement :

Le parc de logements s'élève à 5.553 logements. Le parc datant d'avant 1970 représente 87.8%.

Les logements sont majoritairement composés de maisons 4 façades (45.2% du parc).

Le prix des maisons d'habitation ordinaire a fortement augmenté sur la période 2000-2007 (+79.5%). Les prix sont semblables à ceux de l'arrondissement de Huy.

Le nombre de logements publics sur la commune de Wanze s'élève à 265 (2007, dernières données disponibles), soit 4.8 % du parc de logements. Ils sont gérés par : la Société de logements sociaux, Meuse Condroz Logement et le CPAS de Wanze.

On compte 19 résidences secondaires en 2009, soit une diminution de -48.6% entre 2002 et 2009.

#### Services sociaux :

La commune dispose d'un CPAS dont les missions sont variées : aides financières, guidances individuelles, insertion professionnelle, aide à domicile, services à la population.

Elle dispose d'une maison communale d'accueil de l'enfance. En parallèle existe un service d'accueillantes d'enfants conventionnées qui connaît une forte sollicitation.

La commune dispose de plusieurs maisons de repos (publique et privées) sur son territoire et une résidence de services privée.



### Infrastructures techniques et services publics :

Les réseaux de distribution d'eau, électricité et téléphone sont largement bien implantés sur l'ensemble du territoire.

La distribution de gaz est présente sur l'entièreté du territoire de la commune.

La commune rencontre des difficultés concernant l'épuration des eaux usées car aucune station d'épuration n'est actuellement en service.

L'imperméabilité des sols rend parfois très difficile l'évacuation des eaux dans les zones d'épuration autonome ou non encore collectées.

Une station d'épuration est en projet à Amay. Elle devra épurer une grande partie des eaux du territoire de Wanze.

La commune dispose d'un ensemble de services publics (ramassage des déchets, poste, police, enseignement ...) mais ne dispose pas de poste incendie avancé, elle dépend de Huy.

La commune participe à plusieurs intercommunales : centre hospitalier régional de Huy, association Liégeoise du Gaz association Liégeoise d'Electricité, Newico, SPI+, AIDE, INTRADEL, Société Liégeoise de Financement, Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne, Intercommunale du Centre Funéraire de Liège et environs.

### Infrastructures et activités culturelles, sportives et de loisirs :

La commune compte un nombre très important d'infrastructures sportives (piscine, salle omnisport, terrains de sports) et culturelles (centre culturel, maisons des jeunes) et comprend un réseau associatif (sportif, culturel) varié et dynamique à l'échelle des quartiers qui composent les villages.

La commune compte 7 aires de jeux et des places publiques.

La commune dispose d'un réseau de lecture publique qui propose une variété de services et d'animation à destination d'un large public.